

HISTOIRE  
ANECDOTIQUE, POLITIQUE ET MILITAIRE  
DE LA  
**GARDE IMPÉRIALE**

PAR  
**Emile Marco de Saint-Hilaire,**  
Auteur des Souvenirs intimes du temps de l'Empire

TOME IV.



REGIMENTO  
DELLE BERTARELLI

S.  
COMPAGNIE.  
nderie.

ST.-HILAIRE

HISTOIRE

DE LA

Garde Impériale

IV



RISO  
T. ACHI  
1925

80

MUSEO DEL RISORGIMENTO



CASTELLO SFORZESCO

DONAZIONE DOTT. ACHILLE BERTARELLI

1925

Vol. G

80

HISTOIRE

DE

LA GARDE IMPÉRIALE.

TO 01578 215 M

TO 01578 221 W

INV- 302906

BER-G-80

GARDE IMPERIALE

Comité d'histoire de Saint-Denis

1987

BRUXELLES

LEFÈVRE, GUY ET COMPAGNIE

1000 BRUXELLES

1987

# LIVRE QUATORZIÈME.

(Suite.)

---

## CHAPITRE III.

### NAPOLÉON ET LA GARDE A FONTAINEBLEAU.

L'homme fort dans le malheur a quelque chose de puissant et de religieux que l'imagination et la pensée aiment à suivre. On veut voir le navire aux prises avec la tempête et le rocher battu par les vagues. La capitale de l'empire est au pouvoir des alliés, le sénat a proclamé la déchéance de Napoléon; tout se groupe autour du pouvoir nouveau pour le saluer, car on court à la fortune, et un gouvernement qui tombe a peu d'amis. Que fait Napoléon en face de ces coups de la

destinée ? Il s'occupe encore de ses vieux compagnons d'armes , de sa Garde , et ordonne diverses mutations dans l'état-major général de cette poignée de héros. Le général Krazinski est nommé commandant en chef des Polonais , dont il veut former une division ; le général Ornano prend le commandement en chef de toute la cavalerie de la Garde , et le général Guyot commande les escadrons qui doivent faire le service auprès de la personne de l'Empereur , en remplacement du général Colbert , blessé dans les dernières affaires.

Le 5 avril , Napoléon passa une revue de toute la Garde , infanterie et cavalerie , dans la cour du Cheval blanc. L'infanterie était rangée le long des deux côtés , sur quinze hommes de profondeur. Après avoir parcouru les rangs , l'Empereur fit réunir les plus anciens officiers , sous-officiers et soldats de chaque compagnie , les fit former en cercle autour de lui , puis leur parla en ces termes :

« Soldats ! l'ennemi nous a dérobé trois mar-  
« ches et s'est rendu maître de Paris ; il faut  
« l'en chasser ! D'indignes Français , des émigrés  
« auxquels nous avons pardonné , ont arboré  
« la cocarde blanche et se sont joints à nos en-  
« nemis. Les lâches ! ils recevront le prix de ce  
« nouvel attentat. Jurons de vaincre ou de mou-

« rir, et de faire respecter cette cocarde tricolore qui, depuis vingt ans, nous a toujours trouvés sur le chemin de la gloire et de l'honneur ! »

Tous, à l'envi, prononcèrent ce serment en s'écriant :

— Oui, oui ! nous le jurons ! Vive l'Empereur !

Après cette courte harangue, l'infanterie de la Garde défila au pas accéléré et fit place ensuite à la cavalerie, qui défila également devant Napoléon.

Alors la Garde se mit immédiatement en mouvement sur Essonnes ; sa marche se prolongea fort avant dans la nuit, ayant été forcée de passer par la route qui traverse la forêt de Fontainebleau.

Le quartier général fut établi à Montlignon ; l'infanterie de la Garde prit position aux alentours, et jusqu'à Auvernaux ; la cavalerie, à la Ferté-Aleps.

Mais tandis que Napoléon s'apprêtait à marcher contre les alliés, le maréchal Marmont entamait une négociation avec le prince de Schwartzemberg, négociation dont le résultat fut la signature d'une convention militaire qui stipulait que les troupes de ce maréchal quitteraient son importante position d'Essonnes, pour



se retirer par Versailles, afin d'abandonner Napoléon.

Le 5 avril, à quatre heures du matin, le général Souham, à la tête des troupes du corps d'armée du duc de Raguse, fait lever les bivacs et donne ordre de se mettre en mouvement. Le général Bordesoulle était à la tête de la colonne avec sa cavalerie, l'artillerie suivait; venait ensuite l'infanterie, marchant de chaque côté: le général Chastel avec sa cavalerie formait l'arrière-garde. Le plus grand silence régnait dans les rangs, parce que les soldats avaient la persuasion qu'ils allaient à la rencontre de l'ennemi; mais ils furent bientôt détrompés en voyant les Bavares marcher parallèlement avec eux, mouvement qui s'exécutait ainsi d'après la convention de Marmont. C'est alors que les Polonais, qui faisaient partie de ce corps, retournèrent à toute bride à Fontainebleau, en criant qu'on les avait trompés et trahis, et qu'ils ne voulaient pas abandonner leurs frères d'armes.

Aussitôt que l'Empereur apprit cette défection, il s'en plaignit amèrement au général Belliard :

— Qui aurait pu croire à un pareil trait de Marmont? lui dit-il; un homme avec lequel j'ai partagé mon pain... que j'ai tiré de l'obscurité... dont j'ai fait la fortune et la réputation... Le

lot des souverains est de faire des ingrats ! Ah ! sûrement les troupes de Marmont ne savent pas où il les mène ; et cependant il m'avait donné , avant-hier encore , de vives marques d'attachement.

La Garde tout entière fut bientôt instruite que son Empereur avait abdiqué. Napoléon, par suite des réflexions que la situation avait fait naître en lui, n'augurait rien de favorable de la part des alliés ; aussi , à l'issue de son dîner, dit-il aux officiers de la Garde qui l'entouraient :

— On a voulu me faire abdiquer en faveur du roi de Rome, je l'ai fait : cependant ce n'est pas dans l'intérêt de la France. Mon fils est un enfant ; ma femme est excellente , on ne peut en trouver une meilleure , mais elle n'entend rien aux affaires... Vous auriez donc une régence autrichienne durant douze ou quinze ans, et vous verriez M. de Schwartzenberg vice-empereur des Français!... Cela ne peut convenir. D'ailleurs il faut raisonner : si cela entraînait dans les vues de l'Autriche, croit-on que les autres puissances consentiraient jamais à ce que mon fils régnât tant que je vivrai ? Non certainement ! car elles auraient trop peur que j'arrachasse le timon des affaires des mains de ma femme. Aussi je n'attends rien de bon de la démarche dont j'ai chargé mes maréchaux auprès du czar.

En effet, les pressentiments de Napoléon se réalisèrent. Lorsque le lendemain ceux-ci retournèrent chez l'empereur de Russie, ils le trouvèrent dans des dispositions toutes différentes de celles de la veille. Ne pouvant deviner le motif de ce changement subit, Macdonald prit la parole pour défendre les intérêts de l'armée et de Napoléon : au milieu de son discours, un aide de camp vint remettre au czar une lettre. Celui-ci, après en avoir pris lecture, dit aux maréchaux :

— Messieurs, vous faites beaucoup valoir la volonté de l'armée; mais la connaissez-vous bien cette volonté? savez-vous ce qui se passe au camp? savez-vous que le corps du duc de Raguse s'est rangé tout entier du côté des alliés?

Les maréchaux répondirent sans hésiter que cela était impossible et qu'on avait induit Sa Majesté en erreur.

— En ce cas, repartit Alexandre en leur présentant la dépêche tout ouverte, prenez et lisez.

Et il leur remit l'avis du prince de Schwarzenberg, annonçant la défection du corps de Marmont, en exécution de sa convention militaire avec ce prince. Les maréchaux ne pouvaient revenir de leur surprise, lorsque Alexandre fixa leur attention par ces paroles :

— Messieurs, cette circonstance change entièrement l'état de la question et ne laisse à Napoléon que le choix d'une abdication absolue; toutefois, il peut compter, pour retraite, sur une principauté indépendante, où il sera libre d'emmener une partie de sa Garde ainsi que les serviteurs de sa maison qu'il aura choisis.

La difficulté était d'annoncer cette nouvelle à Napoléon : le maréchal Macdonald se chargea de cette délicate mission. Il se rendit à cet effet à Fontainebleau, où il arriva à onze heures du soir. Il entra de suite dans le cabinet de l'Empereur, avec qui il eut une longue conférence.

Ce fut le 11 avril que le traité qui réglait la condition future de Napoléon et de la famille impériale fut signé; alors le maréchal Macdonald le présenta à Napoléon pour être ratifié. Ce dernier, après en avoir entendu la lecture avec le plus grand sang-froid, dicta au duc de Bassano sa seconde abdication conçue en ces termes :

« Les puissances alliées ayant proclamé que  
« l'empereur Napoléon était le seul obstacle qui  
« s'opposait au rétablissement de la paix en  
« Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son  
« serment, déclare qu'il renonce pour lui et  
« pour ses héritiers aux trônes de France et  
« d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice per-

« sonnel , même celui de sa vie , qu'il ne soit  
« prêt à faire à l'intérêt de la France. »

Après avoir signé cet acte , il s'entretint avec les officiers généraux de la Garde qui l'entouraient.

— Maintenant que tout est terminé , leur dit-il , puisque je ne puis rester , ce qui vous convient le mieux , c'est la famille des Bourbons : elle ralliera tous les partis. Le roi , dit-on , a de l'esprit et des moyens ; il est âgé et souffrant : il ne voudra pas , je pense , attacher son nom à un mauvais règne. S'il fait bien , il se mettra dans mon lit , aux Tuileries , en faisant seulement changer les draps. Si sa famille est sage , vous serez heureux ; mais il faut qu'il traite bien l'armée et qu'il ne revienne pas sur le passé , autrement son règne ne durerait guère. Qu'on se garde surtout de toucher aux biens nationaux ; c'est la trame sur laquelle repose le tissu : coupez-en un fil , adieu l'ouvrage. Le roi aura beaucoup à faire avec le faubourg Saint-Germain ; s'il veut régner longtemps , il faut qu'il le tienne dans un état de blocus : il est vrai qu'alors il n'en sera pas plus aimé que moi ; car c'est une colonie anglaise au milieu de la France , qui veut rapporter tout à elle et s'inquiète peu du repos et du bonheur de la patrie , pourvu qu'elle jouisse

des privilèges , des honneurs et de la fortune pour lesquels , à ce qu'elle prétend , elle a seule été créée et mise au monde.

Le 16 avril se réunirent à Fontainebleau , le général russe Schouwalow , le général autrichien Koller , le colonel anglais Campbell et le général prussien Valdebourg-Truchsess , commissaires des puissances alliées , pour accompagner Napoléon jusqu'au port de Fréjus et présider à son embarquement.

Le 20 avril au matin , l'Empereur fit appeler le général Koller auquel il dit :

— J'ai réfléchi à ce qui me restait à faire : je suis décidé à ne point partir. Les alliés ne sont pas fidèles aux engagements qu'ils ont pris avec moi ; je puis donc aussi révoquer une abdication qui n'était que conditionnelle. Plus de mille adresses me sont parvenues cette nuit : on m'y conjure de reprendre les rênes du gouvernement. Je n'avais renoncé à tous mes droits et à la couronne que pour épargner à la France les horreurs d'une guerre civile ; mais connaissant aujourd'hui le mécontentement qu'inspirent les mesures prises par le nouveau gouvernement , je puis m'expliquer maintenant , et je verrai comment on m'arrachera le cœur de mes soldats !

Le général autrichien pria Napoléon de lui

dire en quoi les alliés lui paraissaient avoir manqué au traité.

— En ce qu'on empêche l'impératrice de m'accompagner jusqu'à Saint-Tropez, comme il était convenu.

— Je vous assure, sire, reprit Koller, que Sa Majesté n'est pas retenue, et que c'est de sa propre volonté qu'elle s'est décidée à ne pas vous accompagner.

— Eh bien, je veux bien rester fidèle à ma promesse ; mais si j'ai de nouvelles raisons de me plaindre, je me verrai dégagé de tout ce que j'ai promis.

Le 20 avril, jour fixé pour le départ, Napoléon traversa vers midi la cour du Cheval blanc, au milieu de douze cents grenadiers de la Garde rangés sur deux rangs. Avant d'arriver à la grille, il s'arrêta, fit former le cercle à la Garde et prononça, d'une voix forte, quoique émue, ces paroles remarquables :

« Officiers et soldats de ma Garde, je vous  
« fais mes adieux ! Pendant vingt ans je vous  
« ai conduits sur le chemin de la victoire ; pen-  
« dant vingt ans vous m'avez servi avec honneur  
« et fidélité : recevez mes remerciements.

« Mon but a toujours été le bonheur et la  
« gloire de la France ; aujourd'hui les circon-

« stances ont changé... Lorsque l'Europe entière  
« est armée contre moi ; quand tous les princes ,  
« toutes les puissances sont ligués ; lorsqu'une  
« grande portion de mon empire est livrée , en-  
« vahie ; lorsqu'une partie de la France... »

Après ces mots, Napoléon s'arrêta un instant,  
mais bientôt il reprit d'une voix altérée :

« Lorsqu'un autre ordre de choses est établi ,  
« j'ai dû céder.

« Avec vous et les braves qui me sont restés  
« dévoués j'eussé pu résister encore à tous les  
« efforts de mes ennemis ; mais j'eusse allumé la  
« guerre civile dans notre belle France , au sein  
« de notre chère patrie...

« N'abandonnez pas votre pays malheureux ;  
« soyez soumis à vos chefs , et continuez de mar-  
« cher dans le chemin de l'honneur où vous  
« m'avez toujours rencontré.

« Ne soyez pas inquiets sur mon sort ; de  
« grands souvenirs me restent : je saurai occuper  
« encore noblement mes instants : j'écrirai mon  
« histoire et la vôtre.

« Officiers et soldats , je suis content de vous !  
« Je ne puis vous embrasser tous , mais j'em-  
« brasserai votre général. Adieu , mes enfants ;  
« adieu , mes amis ; conservez-moi votre souve-  
« nir ! Je serai heureux lorsque je saurai que  
« vous l'êtes vous-mêmes. »



Et s'adressant au général Petit :

« Venez, général, » ajouta-t-il.

Alors le général Petit s'approcha, et Napoléon l'embrassa avec effusion.

« Qu'on m'apporte l'aigle et que je l'embrasse aussi <sup>1</sup>! » dit encore l'Empereur.

Le porte-drapeau s'avança à son tour et inclina son aigle. Napoléon embrassa trois fois l'écharpe avec émotion, en disant :

« Ah ! chère aigle ! que les baisers que je te donne retentissent dans la postérité ! »

<sup>1</sup> Ce drapeau, conservé religieusement par le général Petit, aujourd'hui commandant de l'hôtel des Invalides, est devenu sa propriété; et, depuis 1850, il est resté exposé dans son salon.

La hauteur de ce trophée est d'un mètre environ, et sa forme représente un carré parfait. Les angles sont ornés du chiffre de l'Empereur; dans le milieu est l'aigle, qu'entoure l'inscription suivante :

GARDE IMPÉRIALE.

L'EMPEREUR NAPOLÉON

AU 1<sup>er</sup> RÉGIMENT

DES GRENADIERS A PIED.

De l'autre côté du drapeau sont inscrites, dans l'ordre ci-après, les batailles mémorables auxquelles ce régiment a pris part; ce sont celles de : Marengo, — Austerlitz, — Eylau, — Eckmühl, — Wagram, — Moskowa, — Berlin, — Ulm, — Iéna, Friedland, — Essling, — Smolensk, — Vienne, — Madrid, — Moscou.

Le tissu de ce drapeau est en soie rouge. Il est parsemé d'a-beilles brodées en or, et percé de plusieurs balles.

Et après une pause :

— Adieu, mes enfants, reprit l'Empereur attendri; adieu, mes braves!... Entourez-moi encore une fois!

Ces paroles produisirent sur tous ces braves l'effet que Napoléon avait droit d'en attendre. Les paupières de ces vieux guerriers se mouillèrent de larmes; un morne silence attestait que leur cœur était navré. Aussi les officiers étrangers, présents à cette scène d'adieux de Napoléon à ses soldats, ne purent-ils en être témoins sans éprouver eux-mêmes une émotion qu'ils ne cherchèrent pas à dissimuler.

## CHAPITRE IV.

### VOYAGE DE LA GARDE IMPÉRIALE, DE FONTAINEBLEAU A L'ÎLE D'ELBE.

Tandis que la diplomatie européenne se partageait les débris de l'empire français en reconstituant un nouveau système politique et militaire, Napoléon quittait Fontainebleau. Les paroles qu'il avait adressées à sa Garde, dans cette cour historique du Cheval blanc, avaient produit, comme nous l'avons dit, une vive impression, même sur les commissaires étrangers; il suffisait d'avoir un cœur haut placé, une âme fière, pour être touché de ces adieux d'un vieux chef de guerre à ses compagnons d'armes : c'était César, abandonné par la fortune, donnant le dernier

baiser aux chefs de ses légions. Les instructions des gouvernements de l'Europe étaient précises :  
« L'Empereur Napoléon , traité avec tout le  
« respect dû à un souverain , sera le maître de  
« suivre la route dont il tracera lui-même l'itinéraire. Les commissaires ne sont pas commis  
« à sa garde ; l'Empereur n'est point captif : on  
« le suivra seulement pour le préserver des  
« réactions populaires ou de la vengeance des  
« partis. »

Tout était donc triste à Fontainebleau comme aux funérailles d'un grand empire. Les cœurs qui étaient restés fidèles à Napoléon voulaient l'accompagner. Que feront-ils sur ce territoire de la France ? Ils n'ont vu , ils n'ont connu que leur Empereur ; il n'y a de patrie qu'avec lui , il n'y a plus de France sans lui. Les vieux soldats de la Garde , rassemblés en groupes , s'étaient tous offerts à l'accompagner , le sol de la patrie était désormais sans attraits pour eux. Napoléon avait demandé quatre cents hommes de bonne volonté , il en aurait trouvé quatre mille parmi ses vieux soldats. On lui accorda donc un bataillon d'infanterie , composé de six cent dix sous-officiers et soldats , non compris les officiers , formé de six compagnies , dont trois de grenadiers et trois de chasseurs ; une compagnie d'artillerie , forte de cent vingt hommes , et

cent vingt cheveu-légers polonais <sup>1</sup>. Le général Cambronne prit le commandement de cette troupe, quoique souffrant encore d'une blessure grave reçue à la bataille de Craonne.

Le 8 avril 1814, à sept heures du matin, ces hommes partirent de Fontainebleau pour l'île d'Elbe, musique en tête et accompagnés de tous leurs officiers. Ici, nous laisserons parler le lieutenant-colonel Laborde, adjudant-major de cette troupe d'élite appelée *le bataillon de l'île d'Elbe*, qui, après être restée auprès de Napoléon tout le temps de son séjour à Porto-Longone, revint avec lui à Paris l'année suivante, et fit partie de ce qu'on appela alors *le bataillon sacré*.

« Le 7 avril, disait cet officier <sup>2</sup>, l'Empereur nous passa en revue, ainsi que tout le reste de la Garde, à laquelle il fit ses adieux dans la cour du palais de Fontainebleau; il embrassa l'aigle du 1<sup>er</sup> régiment de grenadiers et le général Petit, qui commandait ce régiment.

« La veille, les officiers de la Garde qui devaient aller à l'île d'Elbe avaient été présentés à l'Empereur.

<sup>1</sup> Le général Friant, colonel général des grenadiers à pied, assisté des généraux Petit et Pelet, fut chargé de l'organisation de ce bataillon.

<sup>2</sup> Dans une petite brochure intitulée : *Napoléon et sa Garde, relation du voyage de Fontainebleau à l'île d'Elbe, en 1814.*

« Après la réception , Napoléon , accompagné des généraux Drouot , Bertrand , Caulaincourt et du duc de Bassano , se promena dans ses appartements. C'est là que nous vîmes un grand nombre d'officiers de toutes armes venir solliciter l'honneur de l'accompagner dans son exil , en qualité de simples grenadiers. L'Empereur était ému de voir un si grand dévouement à sa personne de la part de simples officiers , tandis que la plus grande partie de ceux qu'il avait comblés de faveurs , et qu'il avait associés en quelque sorte à sa gloire , le payaient de la plus grande ingratitude.

« Le lendemain de cette dernière revue , nous quittâmes Fontainebleau.

« Au moment du départ , le général Cambronne , toujours présent , m'ordonna de me rendre sur-le-champ à Orléans , accompagné de quelques lanciers polonais et d'un petit détachement d'infanterie commandé par le sergent Delaye. Nous devons y joindre M. Peyrusse , qui faisait partie des personnes attachées à la nouvelle maison de l'Empereur , comme payeur de la couronne. Il était parti de Fontainebleau avant nous pour recevoir des mains de l'Impératrice Marie-Louise , alors à Orléans , le trésor appartenant à l'Empereur et s'élevant à quarante-deux millions. Il me recommanda en même temps

de mettre une garde à ce trésor, en attendant qu'il arrivât, avec la colonne.

« Le lendemain, en entrant dans cette ville, je rencontraï le capitaine Gout, qui faisait partie des escadrons qui avaient accompagné Marie-Louise. J'appris de cet officier que M. Peyrusse se trouvait, sous un déguisement, chez le concierge de l'hôtel dans lequel était descendue l'Impératrice, et qu'il était en peine de ne point me voir arriver, parce qu'il craignait qu'on ne lui enlevât le peu de fonds qu'il avait pu, disait-il, recouvrer.

« Conduit près de M. Peyrusse, celui-ci me dit que Marie-Louise était partie le matin pour Blois, et qu'il n'avait pu sauver du trésor de l'Empereur qu'un fourgon couvert d'une toile trouée, contenant huit millions en argent; le surplus ayant été enlevé de vive force la veille, par ordre de Louis XVIII et de l'empereur d'Autriche, par un chef d'escadron de la gendarmerie d'élite <sup>1</sup>, à la tête de quatre-vingts gendarmes, et conduit à Rambouillet.

« Accompagné de M. Peyrusse, je me dirigeai sur-le-champ vers une auberge située dans l'un des faubourgs d'Orléans, où était remisé le fourgon en question. Il contenait en effet huit mil-

<sup>1</sup> Jamin, depuis lieutenant général.

lions en argent monnayé : j'y établis , en sauvegarde , le sergent des chasseurs Delaye , avec huit hommes.

« Le général Cambronne arriva le lendemain avec la colonne ; j'allai à sa rencontre , et je l'instruisis de l'espèce de guet-apens dont le trésor impérial avait été l'objet.

« Nous nous rendîmes ensemble chez un général improvisé qui commandait à Orléans pour Louis XVIII , lequel , alléguant qu'il n'avait pas reçu l'avis de notre arrivée , refusa de nous laisser entrer dans la ville ; nous dûmes donc aller prendre nos quartiers dans un village distant de deux lieues , où nous fûmes parfaitement accueillis. Après quoi nous reçûmes l'ordre de nous rendre à Briare , pour y attendre le passage de l'Empereur , qui arriva avec sa suite , le lendemain , vers les six heures du soir , accompagné du général Lefebvre-Desnouettes , à la tête des chasseurs à cheval de la Garde. Napoléon coucha à Briare , et partit le lendemain à la pointe du jour pour se rendre à l'île d'Elbe , en prenant la route du Bourbonnais. Nous nous mîmes en marche immédiatement après , en suivant le chemin de la Bourgogne. Partout où nous passâmes , nous fûmes accueillis avec enthousiasme et aux cris de *vive l'Empereur !*

« Déjà établis dans les localités que nous de-



vions traverser, mais redoutant cette Garde impériale qui les avait tant de fois vaincus, les Autrichiens, dès que nous arrivions, s'empresaient, à la grande satisfaction des habitants, d'aller se parquer dans des granges pour nous laisser leurs logements.

« Bien que le gouvernement des Bourbons fût reconnu presque généralement en France, la colonne qui se rendait à l'île d'Elbe n'en conserva pas moins la cocarde tricolore : nous ne fûmes jamais inquiétés ; seulement, il nous arriva à Lyon un événement qui faillit avoir des suites fâcheuses. Je précédais le bataillon de vingt-quatre heures, pour préparer les logements, les vivres et les moyens de transport. J'avais pour escorte un brigadier et quatre lanciers polonais ; en outre, j'étais accompagné d'un officier de hussards hongrois, qui me servait de sauvegarde pour traverser les lieux occupés par les troupes étrangères, et pour m'accompagner chez les chefs qui en avaient le commandement. Arrivés à la mairie, où se trouvait un poste de bourgeois sans uniforme, à peine avons-nous mis pied à terre que le chef de ce poste, homme d'assez mauvaise mine et portant à son chapeau une énorme cocarde blanche, vint à moi, le sabre nu à la main, et m'intima, d'un air furibond, l'ordre de quitter et de faire quitter à mon escorte

la cocarde tricolore. Je m'élançai sur lui le sabre levé, et je le poursuivis jusque dans la cour de la mairie, où il gagna au large par une porte de derrière. L'officier hongrois, qui me croyait attaqué, imita mon exemple, et nous restâmes maîtres du champ de bataille. Le reste du poste, qui n'avait point approuvé la conduite de cet original, ne prit aucune part à cette affaire.

« Le général Salins, au service d'Autriche, qui commandait la ville de Lyon, logeait à l'hôtel même de la mairie. Je me rendis immédiatement chez lui, pour l'instruire de l'arrivée des troupes qui allaient à l'île d'Elbe; je lui témoignai ma surprise de l'espèce de guet-apens qu'on avait tenté sur ma personne, il me répondit :

« — Votre conduite, M. l'officier, vous honore : je l'approuve d'autant plus que je suis d'origine française.

« Puis il complimenta l'officier hongrois de l'appui qu'il m'avait prêté, nous fit accompagner par un officier de son état-major au faubourg de la Guillotière, pour y établir le logement des troupes, et m'invita à dîner pour le jour même. M'étant rendu à son invitation, je reçus de lui l'accueil le plus gracieux, et, durant tout le repas, qui fut servi dans une des salles de la mairie, je fus l'objet des attentions les plus déli-

cates, non-seulement de sa part, mais encore de celle du comte de Fargues, maire de Lyon, qui était au nombre des convives.

« Le jour de l'arrivée de la colonne à Lyon, et jusqu'à son départ, les troupes autrichiennes, au nombre de quinze mille hommes, commandés par le prince de Hesse-Hombourg, qui y avait ses cantonnements, se tinrent hors de la ville, avec leur artillerie, mèche allumée, et passèrent la nuit au bivac.

« Tandis que la colonne traversait la place Bellecour pour se rendre au faubourg de la Guillotière, où les logements lui avaient été assignés, de mauvais garnements, parmi lesquels se trouvaient quelques officiers autrichiens, se mirent à crier :

« — A bas la cocarde tricolore !

« Le colonel Mallet, qui commandait le bataillon, fit faire halte à sa troupe, et, s'approchant seul du groupe, dit à haute voix :

« — Que celui ou ceux qui ont crié : *A bas la cacarde tricolore !* se présentent ; je suis prêt, moi, à leur donner satisfaction, car je ne voudrais pas les exposer à être châtiés par les braves à la tête desquels je me trouve.

« Personne ne répondit, et tous ceux qui formaient ce groupe hostile s'empressèrent de gagner un café. Le colonel Mallet se contenta de

faire un geste de mépris, et sur l'ordre qu'il donna, la colonne se remit en marche pour la Guillotière.

« Ces mêmes individus crurent avoir meilleur marché de l'arrière-garde, qui escortait les bagages, composée de huit hommes commandés par le sergent Grollet, des chasseurs; car à peine cette arrière-garde était-elle arrivée à la hauteur du café, qu'un jeune officier autrichien se prit à crier, en mettant le sabre à la main :

« — A bas la cocarde tricolore !

« Alors le sergent Grollet s'arrêta et lui dit :

« — Que demandez-vous ?

« — Que vous quittiez la cocarde tricolore, lui fut-il répondu.

« Mais, à ces mots, le sergent s'élança sur l'officier autrichien, lui arracha son sabre, le cassa en deux, lui en jeta les tronçons au visage et poursuivit tranquillement son chemin, sans être inquiété de nouveau.

« Nous arrivâmes à Savone, après une longue marche. Le lendemain, un officier général qui occupait cette place avec deux régiments siciliens nous invita, tant en son nom qu'en celui des officiers sous ses ordres, à un banquet, durant lequel des toasts furent portés à l'Empereur et à la Garde impériale. A la suite de ce diner, le général Cambronne m'ordonna de

m'embarquer immédiatement à bord d'une felouque de l'île d'Elbe, alors en partance, pour aller rendre compte à l'Empereur de l'arrivée de la colonne à Savone. Je partis à dix heures du soir et je débarquai le 24 mai à Rio, petit port de la nouvelle résidence impériale; j'y couchai, et le lendemain je me rendis à Porto-Ferraio, où j'arrivai vers les dix heures du matin.

« J'allai tout de suite chez le général Bertrand, grand maréchal du palais, pour le prévenir de la prochaine arrivée du bataillon. Il me conduisit aussitôt chez l'Empereur, afin que j'apprisse moi-même à Sa Majesté cette bonne nouvelle.

« L'habitation de Napoléon, quoique modeste, était assez spacieuse; elle était bâtie en amphithéâtre, et dominait Porto-Ferraio. Nous traversâmes un corps de logis et nous trouvâmes Sa Majesté se promenant dans un vaste jardin d'où la vue, s'étendant sur la mer, laissait distinguer au loin, et à l'œil nu, les côtes de la Toscane, et même jusqu'aux contrevents peints en vert des plus proches maisons de Bastia. Napoléon, dans sa tenue habituelle des chasseurs à cheval de sa Garde, ayant une lunette à la main, nous tournait le dos; au bruit de nos pas, il se retourna; le général Bertrand lui dit :

« — Sire, j'ai l'honneur de vous présenter M. Laborde, adjudant-major de la Garde de Votre

Majesté, qui vient vous annoncer l'arrivée de la colonne à Savone, et recevoir en même temps vos ordres.

« Cette nouvelle parut faire grand plaisir à l'Empereur; il me fit de nombreuses questions relatives aux événements de notre voyage; mais, revenant toujours à son idée fixe :

« — Et cette colonne, ajoutait-il, arrivera-t-elle bientôt?...

« Et il y avait toujours dans cette répétition de Napoléon, si flatteuse pour la Garde, un inexprimable sentiment de tendresse.

« Quelques jours s'écoulèrent cependant avant l'arrivée de la petite flottille. Durant cet intervalle, Napoléon me fit appeler plusieurs fois, et il répétait, comme auparavant :

« — Mais comment se fait-il que la colonne n'arrive point? il n'y a qu'un pas d'ici à Savone.

« Puis, dans son impatience, et comme s'il eût soupçonné la sincérité du rapport que je lui avais fait, il me regardait fixement :

« — De quel régiment de la Garde faisiez-vous partie au moment du départ de Fontainebleau? me demanda-t-il.

« — Du 2<sup>e</sup> de chasseurs à pied de votre Garde, sire.

« Il frappa du pied, serra convulsivement sa lunette, qu'il ne quittait point, marcha et revint

sur ses pas ; puis il ajouta , en me faisant un léger salut :

« — Monsieur , vous pouvez vous retirer .

« Enfin le cinquième jour , l'impatience de Napoléon fut d'autant plus grande , que je lui avais dit qu'il y avait eu , à Savone , une petite collision entre nos troupes et les Siciliens , à la suite de laquelle un de nos grenadiers avait reçu deux coups de sabre sur la tête ; aussi me fit-il encore demander . Je le trouvai le visage triste et le cœur navré . Il se promenait , comme la première fois , dans le jardin :

« — Eh bien , M. le major , me dit-il , notre monde n'arrive pas !

« Je gardai le silence .

« — Mais cette collision dont vous m'avez parlé n'aurait-elle pas eu quelques suites fâcheuses ?

« — Sire , je ne le pense pas , puisque le lendemain même de l'affaire nous fûmes invités , par les officiers siciliens , à un repas , où je fus placé à côté du colonel Mallet .

« — Ah ! Mallet ! oui , je sais... Bien , bien !

« Puis , il marcha d'un pas rapide , passa la main sur ses yeux , prit sa lunette et regarda encore les côtes de Toscane :

« — Les voilà , ma foi ! s'écria-t-il d'une voix forte .

« Et en disant ces mots, son visage se colora tout à coup.

« — M. le major, reprit-il ensuite, allez faire préparer tout ce qui est nécessaire pour l'établissement de mes braves.

« Il était alors deux heures de l'après-midi. A quatre heures la flottille serra les voiles. Napoléon se rendit sur le port avec les généraux Bertrand et Drouot. Le général Cambronne s'approcha de lui.

« — Vous avez bien tardé, Cambronne, lui dit l'Empereur; ce retard m'a fait passer de méchantes heures... mais puisque vous voilà, tout est oublié.

« Cambronne s'excusa sur la difficulté de réunir des moyens de transport suffisants et sur les vents contraires, qui avaient mis obstacle à son embarquement. Puis les troupes s'élancèrent sur le rivage, aux cris mille fois répétés de *vive l'Empereur!* Une partie des hommes fut logée à la caserne Saint-François, attenante à la demeure de Napoléon; l'autre, au fort de l'Étoile, qui domine la place de Porto-Ferrajo. Le général Cambronne fut investi du commandement de ce fort, et s'y logea lui-même.

« Quelques jours après notre arrivée, nous primes la cocarde de l'île d'Elbe, que l'Empereur avait adoptée comme souverain de cette île; elle était rouge, surmontée de trois abeilles d'or. »



## CHAPITRE V.

### NAPOLEÓN ET SA GARDE A L'ÎLE D'ELBE.

Nous avons dit que, par suite de l'abdication de Fontainebleau, l'île d'Elbe avait été donnée en toute souveraineté à l'homme qui avait réuni à la France, pour en faire un seul empire, l'Italie, la Hollande, une portion de l'Espagne, la Savoie, le Piémont et la Marche d'Ancône. Ce prodigieux empire s'était écroulé du moment où le premier Cosaque s'était montré sous les murs de Paris, et de toutes ces riches contrées, arrosées par la Seine, par le Rhône, par la Loire, par le Tibre, par le Zuyderzée, par le Guadalquivir et par le Borysthène, il ne restait plus au Charlemagne moderne qu'un petit carré de terre oublié dans

la Méditerranée, et que les rois vaincus tant de fois par lui, et tant de fois aussi rétablis sur leurs trônes par sa magnanimité, lui accordaient en échange de la couronne de France et de la couronne d'Italie, qu'ils lui volaient en vertu d'une victoire d'un jour.

Napoléon avait débarqué à l'île d'Elbe le 4 mai 1814, accompagné du baron Koller, commissaire autrichien, du comte Bertrand et du capitaine anglais Usher, commandant la frégate l'*Undaunted* (l'Indomptée), sur laquelle s'était effectué le passage de Fréjus à l'île d'Elbe. La veille, le général Drouot, le lieutenant Hastings, premier lieutenant de la frégate anglaise, et le colonel Campbell s'étaient fait conduire à terre pour prendre, au nom de Napoléon, possession de son nouvel empire. Ces messieurs s'étaient entendus en conséquence avec le général Dalesme, gouverneur de l'île.

Napoléon avait été reçu au débarcadère par le maire, le clergé et les autorités de l'île. Les clefs de la capitale de Porto-Ferrajo lui furent offertes sur un plat d'argent, et une harangue, à laquelle il répondit avec ce laconisme et cette verve imagée qui excitaient toujours l'enthousiasme, lui fut adressée. Cette fois encore, ses paroles remuèrent fortement les assistants, et des acclamations unanimes éclatèrent de toutes parts.

La maison habitée par Napoléon à l'île d'Elbe, l'ancien logis du gouverneur, et qu'on appela bientôt le palais impérial, n'aurait été, partout ailleurs, qu'une maison de plaisance fort ordinaire. Elle ne se composait, à l'arrivée de l'Empereur, que d'un rez-de-chaussée assez spacieux, d'un premier étage contenant six grandes pièces, et de mansardes, au second, qui servaient à loger les employés du gouverneur de l'île. Cette habitation, située dans une position avantageuse, était précédée d'une cour, de chaque côté de laquelle se développaient d'assez jolis jardins plantés en amphithéâtre. Du point le plus élevé de ces jardins, l'œil s'égarait au loin sur la mer et sur toutes les parties de l'île. L'Empereur, qui trouvait avec raison cette demeure trop étroite pour lui, commença par faire construire des ailes et des pavillons aux flancs de son palais; il donna lui-même aux maçons chargés des travaux un plan détaillé des agrandissements qu'il projetait; et, malgré sa modeste capacité, Porto-Longone changea bientôt de physionomie: les ameublements de Napoléon, qui avaient été apportés, garnirent les chambres: le comte Bertrand s'acquitta avec un goût admirable des fonctions de décorateur et de tapissier. Il sut, par une distribution bien entendue, tirer parti des moindres localités, et, grâce à lui, l'Empereur put avoir,

comme aux Tuileries, une chambre à coucher, un cabinet de travail vaste et aéré, une salle de bains, un grand salon de réception, une bibliothèque, et une salle à manger qui pouvait contenir une table de soixante couverts. C'était tout ce qu'il fallait à un souverain qui ne devait plus compter au nombre de ses convives les rois et les princes de l'Europe.

Un soir que Napoléon guettait, avec le commandant de la frégate *l'Indomptée*, l'arrivée des bâtiments qui portaient ses troupes et ses bagages, cet officier lui dit :

— Sire, si j'avais une bonne lunette, je pourrais dire à Votre Majesté si les voiles que nous apercevons là-bas, à l'horizon, sont celles que nous attendons.

— Qu'à cela ne tienne, capitaine; en voici une : servez-vous-en.

Et Napoléon tira de sa poche une excellente lunette allemande de Friedlander, magnifiquement montée en or, sur laquelle étaient gravées ses armes, et la remit aux mains du capitaine, qui, s'en servant aussitôt, dit à l'Empereur :

— Hélas! sire, ce ne sont point encore nos voiles!

— En êtes-vous certain? répliqua Napoléon d'un ton chagrin.

— Il n'est pas permis de se tromper avec un

instrument comme celui-là , repartit l'Anglais en remettant la lunette à l'Empereur.

— N'importe, capitaine, fit Napoléon avec une dignité aimable , veuillez garder cette lunette comme souvenir de votre séjour à l'île d'Elbe. Peut-être passerez-vous , dans vos courses maritimes , dans ces parages ; si vous ne pouvez pas aborder dans mon île , vous la verrez du moins , et vous me rendrez une visite par intention.

Napoléon attendait sa Garde et ses chevaux. Cette attente , qui se prolongeait , ne finit que le 27 mai, et après que l'adjudant-major Laborde le lui eut annoncé , comme nous venons de le dire. En effet , le lendemain , à sept heures du matin, les troupes débarquaient, et Napoléon se retrouva encore au milieu des braves qui l'avaient suivi dans toutes les phases de sa prestigieuse existence, et qui venaient encore obéir à sa voix dans la petite île où César et sa fortune étaient relégués.

Le premier soin de l'Empereur fut de s'occuper de l'organisation de sa Garde. Il approuva la formation de ce bataillon , qui avait été divisé en six compagnies d'infanterie , avec un état-major, plus une compagnie de marins et un escadron de lanciers polonais , auquel on avait donné la qualification d'*escadron Napoléon*. Chacune de ces compagnies fut composée ainsi qu'il suit , savoir :

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

- Mallet* (Antoine), chef de bataillon.  
*Laborde*, capitaine adjudant-major.  
*Melissan* (Victor), lieutenant en 1<sup>er</sup> sous-adjud.-major.  
*Arnaud* (Félicien), lieutenant en 1<sup>er</sup>.  
*Emery* (Apollinaire), chirurgien de 2<sup>e</sup> classe.  
*Eberard* (Louis), sous-aide-major.  
*Carré*, sergent-tambour.  
*Godiano* (Antoine), chef de musique.  
*Fresco* (Laurent), sous-chef de musique, 1<sup>re</sup> clarinette.

## Musiciens.

- Pasconini* (Joseph), première clarinette.  
*Donizetti* (Joseph), premier cor.  
*Brassili* (André), deuxième clarinette.  
*Deferrari* (Louis), idem.  
*Guilli* (Dominique), premier basson.  
*Capter*, deuxième basson.  
*Follaci* (Antoine), trompette.  
*Follaci* (Dominique), idem.  
*Gambarro*, petite flûte.  
*Brassili*, musicien.  
*Janone*, idem.  
*Magnaneyro*, idem.  
*Menichelli*, idem.  
*Galisse*, petite musique.  
*Perrier*, idem.  
*Saveri*, grosse caisse.

**PREMIÈRE COMPAGNIE.****État-major.***Laurent*, capitaine.*Thibault*, lieutenant en premier.*Lerat*, lieutenant en second.*Joachim*, sergent-major.*Cicéron* (Antoine), fourrier.**Sergents.**

Bretet (Charles).

Gavin (Jacques).

Chesnais (Jacques).

Lapra (Matthieu).

**Caporaux.**

Blondel (André).

Labouzy (Pierre).

Cuisson (César).

Lefort (Baptiste).

Didelon (Jacques).

Marchand (Isidore).

Ducher (Étienne).

Reberret (Pierre).

**Tambours.**

Dumet (Louis).

Riche (Joseph).

Fallet (Edme).

Rousselot (Claude).

Julien (Antoine).

Tauraux (Laurent).

Mouche (Pierre).

Vollant (François).

**Grenadiers.**

Antoine (Pierre).

Audray (Charles).

Arnault.

Authier (Jean).

Arnoux (Joseph).

Beaudenian (Silvain).

Audenel (Christophe).

Beaudoin (Paul).

Audinot (Joseph).

Beaudoin (Pierre).

Bender (Jacques).	Jourdon (Guillaume).
Bernard (Claude).	Jumelin (Jean).
Bliand (Pierre).	Launay (Julien).
Bonnier (Louis).	Lavoинier.
Bouin.	Lavoir (Claude).
Bourdon (Jean).	Lecerf (Charles).
Bredoire.	Lefort.
Brunel (Pierre).	Leguedar (Joseph).
Chopin (Jean).	Marin (Michel).
Couteau.	Martager (Pierre).
Couvret.	Marty (Barthélemy).
Dangla (Paul).	Massouy (Philippe).
Dautray.	Millot (Germain).
Delmas (Guillaume).	Miodet (Pierre).
Delmas (George).	Noirot (Baptiste).
Deveaux (Étienne).	Palapra (Armand).
Dubosque (Pierre).	Pellier (Louis).
Durbec (Vincent).	Pionnier (Nicolas).
Foncelet (Joseph).	Ponceau (Dominique).
Fouquet (Denis).	Pujet (Jacques).
Frejonville.	Renard (François).
Galine.	Roustany.
Gaston (Louis).	Royer (Joseph).
Gelin (Jacques).	Saviant (Charles).
Gerville (Pierre).	Schmitz.
Giudicelli.	Tête (Auguste).
Glenat.	Trouvé (Jean).
Guillin (François).	Vérité (Pierre).
Guilmar (Pierre).	Vestrack.
Innocent.	Vilmontel (Pierre).
Jacques (François).	Voussonal (Antoine).



## DEUXIÈME COMPAGNIE.

## État-major.

*Combes* (Michel), capitaine.  
*Dugenot* (Joseph), lieutenant en premier.  
*Begot* (André), lieutenant en second.  
*Perrier* (Louis), sergent-major.  
*Chanat* (Jacques), fourrier.

## Sergents.

Fouques (Pierre).	Riverain (Jean).
Martin (Jean).	Serriès (Jean).

## Caporaux.

Gallois (Baptiste).	Pelletier (Baptiste).
Haubrane (Hippolyte).	Renard (Étienne).
Monthé (Gabriel).	Thorillon (Pierre).

## Tambours.

Figuerre (Auguste). — Vaugarnier (Charles).

## Grenadiers.

Ailly (Auguste).	Cathelin (Michel).
Ancelotte.	Chalmaudrie.
Bloyette (Joseph).	Charles (Jean).
Bodinot (Pierre).	Chevrier (Matthieu).
Bonneau (Armand).	Choffin (Pierre).
Breton (Michel).	Chomba (Joseph).
Carrière (Louis).	Connerade (Jean).

Coural (René).	Magnachot.
Cremonty.	Manthion.
Dumas (Jean).	Marianne (Antoine).
Dutertre (Pierre).	Marré (Joseph).
Ecampe.	Martin (Nicolas).
Favoie.	Messenger (Benoît).
Ferand (François).	Michelet (Bonaventure).
Fouret.	Mieux (Jean).
Fraye (Philippe).	Monnier (Guillaume).
Gappe (Joseph).	Moreau (François).
Garnier (Jacques).	Morgue (Baptiste).
Garraux.	Morillac.
Gigoux.	Pain (Michel).
Gobinot (François).	Pardon (Charles).
Goria.	Pitre.
Grenier (Joseph).	Protat.
Guette (Paul).	Querolle.
Habit.	Remonville (Pierre).
Haubert (Michel).	Renaud (Pierre).
Hubert.	Romand (Joseph).
Hue.	Salleron (François).
Jolivet (Pierre).	Sianque.
Josse (Louis).	Thorillon (Pierre).
Lacour (Pierre).	Vacelonne.
Lamotte (Jean).	Vatripont.
Leroy (Jean).	Vilette (Auguste).
Letou.	Vincent (Pierre).
Losier.	. . . . .

## TROISIÈME COMPAGNIE.

## État-major.

*Dequeux* (Charles), lieutenant en premier.

*Paris* (Jean-Pierre), idem.

*Maire* (Jean-François), lieutenant en second.

*Puyproux* (Étienne), sergent-major.

*Leromain* (Baptiste), fourrier.

## Sergents.

Blanc (Antoine).

Grollet (Louis).

Brunon (Joseph).

Delahaye (Antoine).

## Caporaux.

Franchot (Antoine).

Rambosson (Claude).

Nerelle (Pierre).

Routojango (Simon).

## Tambours.

Lachaise (Antoine). — Roteau (Salvador).

## Grenadiers.

Anjoin (Jean).

Boiste (Martin).

Arideux (Mathurin).

Bosquet (Étienne).

Avignon (Antoine).

Brillant (Jacques).

Baudouin (Pierre).

Broner (Xavier).

Beaux (Jean).

Cabet (Jacques).

Bertheaux.

Cabet (Jean).

Bigot (Marie).

Chardon (Louis).

Boisin (André).

Chavannes (Pierre).

Clary.	Laurent (Maximilien).
Commandeur.	Laurenzi (Baptiste).
Coulangeron (Jean).	Leleux (Paul).
Courtin (Nicolas).	Lépine (Nicolas).
Daudeck.	Ligour.
Delvigne (Joseph).	Luiconi.
Étienne (Joseph).	Marchiody.
Faur (Louis).	Marguerier (Jean).
Favereau (Jacques).	Mathieu (Sébastien).
Fouche (François).	Meunier (Colin).
Fourrier (François).	Meynier (Joseph).
Franuse (Pierre).	Moncousin.
Gamper (Martin).	Moritot.
Gardien (François).	Muret (Jean).
Gastaldy.	Ortori.
Gay (Jean).	Painfort.
Gervay (Jacques).	Piazza.
Giraud (Jean).	Planchot.
Gonaresque.	Remy (Nicolas).
Gonet (Nicolas).	Riscosat.
Goret (Bertrand).	Robert (Jacques).
Grebeau.	Robin (Jean).
Henriquet (Joseph).	Routh.
Hugues (Jean).	Saffard.
Jaffran.	Siffry.
Jeanty (Jacques).	Skori.
Josereau.	Sorbet (Armand).
Jouette.	Thubaut (Joachim).
Kunibert.	Vrillano.

## QUATRIÈME COMPAGNIE.

## État-major.

*Lonbert*, capitaine.

## Lieutenants en second.

*Serré Lanaure* (Pierre). — *Franconnin* (François).

*Scribe* (Antoine), sergent-major.

*Renard* (Benoît), fourrier.

## Sergents.

*Berthel* (Thomas).

*Lefèbvre* (Charles).

*Grenouillet* (Charles).

*Pierson* (François).

## Caporaux.

*Fossaty* (Jean).

*Méchelingue* (André).

*Guyot* (Jean).

*Quinte* (Fiacre).

*Malengré* (Antoine).

*Zaffarini* (Baptiste).

## Tambours.

*Pernin* (Jean). — *Roussel* (Aimé).

## Grenadiers.

*Alibert* (Jean).

*Bard* (Lazare).

*Annibal*.

*Betheman*.

*Austermann* (André).

*Bethon*.

*Auvin* (Pierre).

*Blanc* (Jean).

*Audoir*.

*Blavet* (Baptiste).

*Azman* (Jean).

*Bocton*.

Bouffard (Pierre).	Lambert (Ambroise).
Bourgeois (Louis).	Lamure (François).
Brabant.	Laourmann.
Breton (François).	Larinal (Jean).
Bruck (André).	Lemaire (Henri).
Carpentier (André).	Leroy (Victor).
Carvain.	Ligeaut.
Chaffaud (Jean).	Londré.
Champion (François).	Manouvré.
Clément (Jean).	Marchand (Prosper).
Cormeau.	Maret (Hubert).
Darsonville (François).	Marue.
David (François).	Mauzet (Pierre).
Duplaine.	Murat (Jean).
Durand (Jean).	Nayet.
Favre (Jean).	Nicolas.
Fiaminge (Charles).	Nicolas (Louis).
Florent (Jean).	Noman (Simon).
Hamée (Sébastien).	Parfini.
Heroffe.	Pascal (Jean).
Hicher.	Piat (Charles).
Huchet (Julien).	Pomereaux (Jean).
Jentel.	Rochou.
Joncher.	Roux (Pierre).
Joupe.	Sabattier (Antoine).
Jubé (Jean).	Schlingue.
Jules (Baptiste).	Tachenot.
Lacombe (François).	Theroinne (Nicolas).
Lacroix (Claude).	Vazmiolle (Louis).
Lally (Grégoire).	Vignal (Jacques).

## CINQUIÈME COMPAGNIE.

## État-major.

*Hurault Desorbée*, capitaine.

## Lieutenants en second.

*Chaumet* (Louis). — *Noisot* (Claude).*Tassin* (Edme), sergent-major.*Tassin* (Marcel), fourrier.

## Sergents.

Augé (Pierre).

Blamont (Laurent).

Bélais (François).

Vandremish.

## Caporaux.

Barthelemy (François).

Gallot (Antoine).

Darvan (Nicolas).

Perrin (Louis).

Flambeau (Jean).

Richard (Louis).

Gabriel (Louis).

Varenne.

## Tambours.

L'Étoile (Pierre). — Vial (Pierre).

## Grenadiers.

Achon (Antoine).

Barberès (Victor).

Albanasy (Auguste).

Billot (François).

Arnousse.

Boitas.

Audil (Nicolas).

Bomard (André).

Aviat.

Bourmann (Auguste).

Boyer (Joseph).	Lassère (Jean).
Brunelle (Jean).	Leroy (Philippe).
Bursiens (Dominique).	Lingtz.
Cambier.	Maëstralo.
Carlotti.	Marty (Matthieu).
Chapuis (Jean).	Massonet.
Charmer.	Mayere (Jacques).
Charpentier (Étienne).	Mayere (Jean).
Charpentier (Pierre).	Meriot (Séraphin).
Chatelin (Pierre).	Moreau (Michel).
Chatin (André).	Morzierre.
Chaulieu (Jean).	Nodinot.
Ciselly.	Olivier (Joseph).
Clapereau.	Perou (Baptiste).
Colsoul.	Peters (George).
Contentis.	Peters (Jean).
Cornellis.	Pigthowski.
Danin (Ferdinand).	Poire (Jean).
Degau.	Ponsard (François).
Delétoile (Pierre).	Renoy (Claude).
Delille (Pascal).	Retailant (Alexandre).
Deneau (Jacques).	Ricardy.
Fessiou.	Rigaut (Baptiste).
Fontaine (Jean).	Sahin.
Gioncardi.	Sechu.
Gravier (Marie).	Serninos.
Guilli (Dominique).	Taddei.
Hervet (Joachim).	Thibault (Thomas).
Jacquix.	Thierry (Pierre).
Jarini (Jean).	Verneutre.
Lanoue (Florian).	Vignot (Jean).
Laroque (Pierre).	Vrincourt (Joseph).



**SIXIÈME COMPAGNIE.****État-major.**

*Mompez* (Jean-Baptiste), capitaine.

**Lieutenants en second.**

*Bacheville* (Barthélemy). — *Malet*.

*Reuffio* (George), sergent-major.

*Huguenin* (Michel), fourrier.

**Sergents.**

*Lacour* (Nizier).

*Scaglia*.

*Mathieu* (François).

*Talon* (François).

**Caporaux.**

*Baron* (Antoine).

*Gouillon* (Joseph).

*Brassard* (Louis).

*Poussin* (Martin).

*Choublay* (Louis).

*Richard* (Louis).

*Godard* (Pierre).

*Saintot*.

**Tambours.**

*Bertholini* (Louis). — *Brioude* (François).

**Grenadiers.**

*Amet* (Antoine).

*Bernardi* (Jean).

*Ampoux* (Jean).

*Besset* (Didier).

*Banaria* (Joseph).

*Bonfils* (Marie).

*Bernard* (Étienne).

*Borigny*.

*Bernardi* (Baptiste).

*Bourdon* (Aubin).

Bouviau (Jean).	Lalit (Étienne).
Burtin (Louis).	Lang (Christophe).
Chambarch.	Laporte (Jean).
Cherot (René).	Laurent.
Colin (Pierre).	Marin (Charles).
Corbitz.	Neboulf.
Cordier (Claude).	Negros (Étienne).
Cossella.	Paquin (François).
Cotte.	Paulin (Antoine).
Couder (Bernard).	Pecques.
Courtois (Jacques).	Petit (Julien).
Cusinelli.	Petit (Paul).
Daujon (Louis).	Peylaguay (Pierre).
Delmas (Jean).	Plumet (Xavier).
Delong (Antoine).	Pontel (François).
Doué (Louis).	Quenesson (Honoré).
Evangelista.	Raverdi (Louis).
Fanol (Nicolas).	Rebuffa (Jean).
Floquet (Louis).	Renoult (Jacques).
Forisson (Michel).	Rouvier.
Gauthier (François).	Roux (Baptiste).
Grasset (Jean).	Seuil (George).
Guerry.	Simonil (Joseph).
Hauquin (Jacques).	Souris.
Hoffmann (Jean).	Tremont (Pierre).
Huguet (Joseph).	Trichery.
Julien (Jean).	Vandamm (Charles).
Laboury (Dominique).	Vitte (Benoît).
Lacouche (Pierre).	Zanelli.

---

**COMPAGNIE DES MARINS.***Reniqui* (Jacques), sergent-major.*Cordoviolle* (Victor), sergent.**Caporaux.***Juliani* (François).—*Lotta* (Antoine).—*Roubiani* (Joseph).**Marins de première classe.***Chaussonnet* (Louis).*Jeard* (Vincent).*Coquet* (Tranquille).*Legrandy* (Jérôme).*Cotte*.*Levasseur*.*Debos* (Jean).*Vilchy* (Jean).*Dolphi* (Matthieu).*Voicogne* (Augustin).**Marins de deuxième classe.***Grossard*.*Leroux* (Antoine).*Jensonnetti* (Louis).*Simianti Vido*.*Lambert* (Jean).*Vincenti*.**ESCADRON NAPOLEÓN.****État-major.***Schultz*, capitaine-commandant.*Balinski*, capitaine.*Guitouski*, lieutenant en premier.

**Lieutenants en second.**

*Piotronki* (ainé).                      *Skołowski* (Joseph).  
*Seraphin* (Baddon).                *Zielenkiewicz*.

**Maréchaux des logis chefs.**

*Kaffaevynski*. — *Piotronki* (Alexandre).

**Maréchaux des logis.**

*Furezynski* (Jean).                    *Schultz* (Nicolas).  
*Kielichu* (Marthe).                *Zaremba* (Joseph).  
*Korocoski* (François).            *Zebiatouski* (Louis).

**Fourriers.**

*Michmewitz* (Jean). — *Polecaski* (Joseph).

**Brigadiers.**

*Amothowski*.                        *Leuramdawski*.  
*Bocianowski*.                        *Stominski*.  
*Borkawski*.                            *Szwartz*.

**Trompettes.**

Rammès, brigadier-trompette.  
*Dauvettes*. — *Prautt*. — *Staszynski* (Paul).

*Kiernacki* (Joseph), maréchal ferrant.

**Cheveau-légers.**

*Alidat*.                                *Bierneki* (Lucas).  
*Andreszluski*.                        *Bloki* (George).  
*Bielmiski* (Antoni).                *Bonwouski* (Albert).

Chadzinski (Nicolas).	Meczynski (Antoine).
Cumenski (Vincent).	Mendychaussie.
Dabrowski.	Mez (Jacques).
Dajets.	Michëll.
Dosinski (Gabriel).	Mikolejon (Matthieu).
Fukasiawiez.	Mioduszinski.
Hozakieconi (Vincent).	Mowak (Jean).
Iranski.	Olivinocoski.
Iregorouwicz (Stanislas).	Oponos.
Jacoski.	Orliki (Jacques).
Jafranski (Michel).	Peros (Michel).
Jankowski (François).	Peuchaka (Joseph).
Kackzourski.	Pigtowski.
Kaminski (Nicolas).	Pontner (Ederard).
Kassareck (Joseph).	Pontowsko (Marthe).
Kaszenski (Louis).	Rabezynski.
Kcoialhoriki (Laurent).	Ruchëll.
Klimaszenski (Ignace).	Ruzyerko (Ignace).
Kotech.	Sividowski (Casimir).
Kotoïlinski.	Seviensmiski (Jean).
Kowalenski.	Sobik.
Krommers (Stanislas).	Sokowski.
Kruowlionski (Antoine).	Stoabodzinski.
Kucharski (Auguste).	Szymanowski.
Kulezyski.	Wiszniewski (Michel).
Kuling (Jean).	Wysochi.
Kupryan.	Zabelle (Charles).
Kynski (Jean).	Zielenski (Matthieu).
Leiscoski (François).	Zurenhosff.
Lhonomski.	. . . . .

Après avoir veillé au casernement de cette petite armée, après s'être assuré que rien des com-

modités de la vie ne manquerait à ceux qui s'étaient liés volontairement à son sort, Napoléon pensa alors à son nouveau royaume, et, avec cette faculté de vues qu'il possédait à un suprême degré, il s'appliqua à faire fleurir l'industrie et le commerce de ses sujets ; puis il ne tarda pas à reprendre ses habitudes de travail, que les événements des trois derniers mois de son règne avaient en quelque sorte interrompues.

Il se levait de bonne heure, parcourait à cheval les différentes parties de l'île, en donnant partout des ordres pour des améliorations, des ouvertures de mines, des défrichements ou des plantations. Il était ordinairement accompagné dans ces courses matinales par le grand maréchal et souvent aussi par le général Drouot, lorsqu'il s'agissait surtout de fortifier les abords des côtes ou de construire des chaussées. Il revenait ensuite déjeuner ; puis il faisait manœuvrer les soldats, comme s'ils eussent été dans la cour des Tuileries. Il arrivait quelquefois que l'Empereur passait plusieurs heures à ces exercices, qui étaient pour lui un amusement et un reflet de sa vie guerrière. La parade terminée, il rentrait dans son cabinet, où il recevait parfois quelques visiteurs, et n'en sortait plus que pour dîner à six heures. Ce dîner, où il invitait toujours quelques officiers de sa Garde, ou les étrangers de

distinction qui s'arrêtaient dans l'île, était servi avec délicatesse, mais sans profusion. Napoléon faisait les honneurs de sa table avec une grâce charmante, et il était rare de ne pas entendre les invités se féliciter hautement de l'accueil affectueux qu'ils avaient reçu de lui, se répandre en louanges sur son compte, et s'écrier :

— Comme on nous avait trompés sur le caractère de l'Empereur ! Cet homme, qu'on nous avait toujours dépeint comme un tyran, est le meilleur des princes et le plus aimable des amphitryons.

Cette réputation de tyran, de despote, d'ogre, en un mot, avait été faite à Napoléon par les journaux anglais. L'Empereur ne l'ignorait pas et ne négligeait rien pour détruire ces ridicules préventions. Par une coquetterie calculée, c'était surtout envers les Anglais qu'il déployait cet atticisme charmant qui entraînait les âmes, et qu'il employait ce regard fascinateur qui enchaînait les volontés des autres à la sienne. D'autres fois, et pendant les instants de trêve qu'il accordait à ses travaux, il parcourait à pied les quartiers de l'île, entraît dans les magasins, y faisait des emplettes ou des commandes, et terminait ses courses par une visite dans la caserne de ses grenadiers. Sa présence était toujours saluée par des vivat : la figure de Napoléon rayonnait alors d'une satisfaction indéfinissable.

Dans une de ces visites, entrant à l'improviste dans une chambrée où les soldats étaient en train de prendre leur repas, il leur dit en riant :

— Eh bien, mes grognards, la soupe est-elle bonne aujourd'hui?

— Oui, mon Empereur, fit un des plus anciens de la troupe; mais elle serait encore meilleure si...

Et le vieux soldat n'en dit pas davantage.

— Comment! répliqua vivement Napoléon, est-ce que la viande n'est pas de bonne qualité? Les légumes seraient-ils coriaces?

— Bien au contraire, mon Empereur, repartit le grenadier, la viande est bonne, les légumes sont *excellentes*; mais il manque quelque chose qu'il n'est pas en votre pouvoir de nous fournir.

— Qu'est-ce que c'est? voyons, parle! demanda Napoléon impatienté.

— De l'eau de Seine pour faire le bouillon, répondit le grognard avec flegme.

A ce propos, Napoléon sourit avec amertume; puis, tournant sur le talon, il reprit en s'en allant :

— Bah! bah! on mange bien des perdrix sans oranges; tu es aussi par trop gourmet.

Il n'existe au monde que le soldat français pour cacher une pensée profonde sous l'enveloppe burlesque d'un bon mot. Napoléon sentit bien la



portée de ce mot, en apparence si simple : « Il nous faudrait de l'eau de Seine, » et comprit que l'absence de la patrie causait à ses compagnons d'exil un chagrin dont ils ne pouvaient peut-être pas se rendre compte, mais qui devait produire tôt ou tard cette maladie de l'âme que les médecins nomment nostalgie. Pour conjurer ces funestes impressions, qui devaient passer naturellement des soldats aux officiers, il fit venir, de Trieste et de Naples, une troupe de comédiens, qui donna des représentations sur le petit théâtre de Porto-Ferrajo, que les soldats appelaient plaisamment *le quai de la Ferraille*, ce qui est à peu près la traduction de Porto-Ferrajo, et qui leur rappelait le quai de Paris qui portait alors le même nom. Bientôt ces représentations attirèrent la foule, et le parterre se remplit de sous-officiers et de soldats de la Garde, qui venaient applaudir les vaudevilles de Brazier, de Théaulon, de Désaugiers, etc., qu'ils avaient vu représenter jadis à Paris. La chanson de Désaugiers intitulée : *Monsieur et madame Denis*, qui avait obtenu tant de succès dans la capitale, n'eut pas moins de vogue à l'île d'Elbe, et les grognards chantaient dans leur cantine de Porto-Ferrajo ce refrain qu'ils avaient chanté dans les cantines de Courbevoie, du quartier Napoléon et de l'École militaire : *Souvenez-vous-en ! souvenez-vous-en !*

Un soir que l'Empereur, d'une humeur plus expansive que de coutume, se promenait dans les allées de sycomores qui bordaient son habitation du côté de la mer, il avisa un de ses vieux grenadiers qui, assis au pied d'un arbre, comme le bon la Fontaine sur le boulevard de l'Hôpital, paraissait livré à de profondes réflexions. Il alla à lui, et d'un ton brusque :

— Eh bien ! que fais-tu là tout seul ? lui demanda-t-il ; je parie que tu penses à quelque chose ? ajouta-t-il en souriant.

— C'est vrai, mon Empereur, répondit le grenadier en se mettant vivement à la position du soldat sans armes ; je ruminais à mon pays et je me disais comme ça : « A l'heure qu'il est, on termine la moisson. »

— De quel pays es-tu donc ?

— D'Antrain, mon Empereur, à quatre petites bonnes lieues de Rennes en Bretagne ; bon pays s'il en fut !

— La Bretagne ! exclama Napoléon ; oui, bon pays, pays de braves ; mais vilain ciel, de la pluie en tout temps ; au lieu qu'ici, climat doux, jours superbes, un soleil toujours resplendissant. Va ! crois-moi, l'île d'Elbe est plus agréable à habiter que ta Bretagne.

— Mon Empereur, je suis trop honnête pour vous démentir ; mais, sauf votre respect, j'aime

mieux la pluie qui tombe à Antrain que les beaux jours de l'île d'Elbe ; c'est mon idée : soit dit sans vous offenser, mon Empereur, et par forme de conversation seulement.

— Mais ici, vous vous amusez tous comme des compères, reprit Napoléon ; vous avez des loisirs de reste ; ce n'est pas le service qui vous gêne, je l'espère ; le vin est à bon marché, et vous avez le spectacle pour vous divertir : va au spectacle.

— C'est encore vrai, mon Empereur ; mais les pièces qu'on donne à votre théâtre ne valent pas les *porichinelles* du boulevard du Temple. Voilà qui était amusant !

— Eh bien, fit l'Empereur en s'éloignant, console-toi et prends patience ; peut-être un jour reverras-tu le boulevard du Temple et ses *porichinelles*.

Napoléon raconta le soir même au grand maréchal la conversation qu'il avait eue avec le soldat, en riant de la naïveté et de la franchise du grenadier, et le mot *porichinelle* fit fortune à Porto-Longone. On prit l'habitude de dire proverbialement quand quelque chose déplaisait : « *J'aime mieux les porichinelles ;* » et, au fond, les officiers et Napoléon lui-même pensaient, *in petto*, comme le grognard. A cette occasion, Drouot dit un jour à l'Empereur :

— Sire, nous sommes de mauvais Robinsons ; nous ne ressemblons pas davantage à Télémaque dans l'île de Calypso , et je présume que si Minerve venait parmi nous, sous la figure de Mentor, elle n'aurait pas besoin de nous jeter dans la mer pour nous arracher aux délices de cette terre enchantée.

— C'est qu'il n'y a point ici de Calypso, repartit Napoléon en se frottant les mains ; sans cela vous vous feriez tirer l'oreille, comme le fils d'Ulysse, pour retourner à Ithaque. Au surplus, je vous ai trop gâtés tous tant que vous êtes, je vous ai fait trop voir de pays ; je vous ai si bien habitués à une existence ambulatoire, que vous ne pouvez plus vous faire à un repos philosophique.

Puis, se retournant vers quelques officiers qui étaient survenus pendant l'entretien, il ajouta :

— Allons, messieurs, si vous êtes bien sages, je vous permettrai d'aller faire un tour en France, dans quelque temps. Peut-être cela vous remettra-t-il le moral.

Mais Napoléon s'aperçut qu'il en avait trop dit, il se pinça les lèvres, prit une prise de tabac qu'il aspira avec force, et donna aussitôt un autre cours à la conversation.

Moins de six mois après son arrivée à l'île d'Elbe, Napoléon, déterminé peut-être par des

conseils perfides, ou, ce qui est plus probable, par les confidences qu'on lui faisait du mauvais vouloir des souverains alliés à son égard, quittait Porto-Ferrajo, s'élançait avec ses braves sur un bâtiment, et touchait la terre de France pour y enfanter encore des prodiges. Mais, hélas ! cette fois les résultats ne devaient plus être les mêmes. *L'aigle, comme l'a dit un poète, n'était plus dans le secret des dieux.*

COMPOSITION ET FORCE NUMÉRIQUE DE LA GARDE  
EN 1814.

État-major général. . . . .	100
Administration. . . . .	500

INFANTERIE.

Grenadiers . . . . . 2 régiments . .	5,200	
Vétérans . . . . . 1 compagnie . .	200	
Fusiliers-grenadiers . . 1 régiment. . .	1,600	
Flanqueurs-grenadiers. 1 régiment. . .	1,600	
Comp. de dépôt des flaqueurs-grenadiers . . . . .	250	
Chasseurs . . . . . 2 régiments . .	5,200	
Fusiliers-chasseurs. . . 1 régiment. . .	1,600	
Flanqueurs-chasseurs. . 1 régiment. . .	1,600	
Comp. de dépôt des flaqueurs-chasseurs. . . . .	250	
Matelots . . . . . 1 état-major et 8 compagn. . . . .	1,156	
<i>A reporter</i> . . . . .	14,656	600

	<i>Report.</i> . . . . .	14,656	600
Tirailleurs-grenadiers	.19 régiments . . . . .	50,400	
Voltigeurs . . . . .	.19 régiments . . . . .	50,400	
Pupilles . . . . .	1 régiment . . . . .	1,600	
Bataillon d'instruct. de Fontainebleau . . . . .		2,000	
		<hr/>	
		79,056	79,056

## CAVALERIE.

Grenadiers . . . . .	1 régiment . . . . .	1,250	
Chasseurs . . . . .	1 régiment . . . . .	2,500	
Mameluks . . . . .	1 escadron . . . . .	250	
Gendarmerie d'élite . . . . .	1 bat., 2 escadr. . . . .	652	
Dragons . . . . .	1 régiment . . . . .	1,250	
Cheval-légers lanciers . . . . .	2 régiments . . . . .	6,500	
Gardes d'honneur . . . . .	4 régiments . . . . .	10,000	
Éclaireurs . . . . .	5 régiments . . . . .	6,000	
		<hr/>	
		28,582	28,582

ARTILLERIE.	{ 1 état-major ; artill. à pied (vieille Garde), 1 rég. ; artillerie à cheval (vieille Garde), 1 rég. ; artillerie à pied (jeune Garde), 1 rég. ; ca- nonniers vétérans, 1 compagnie. }	5,500
-------------	---	-------

GÉNIE : 1 état-major, 1 bataillon de sapeurs . . . . .	400
TRAIN DES ÉQUIPAGES : 1 bataillon . . . . .	500
HÔPITAL DE LA GARDE . . . . .	64

---



---

112,482

GENDARMES D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR <sup>1</sup>.

I

Napoléon avait songé, bien avant la campagne de Prusse et de Pologne, à rapprocher de son trône les jeunes gens de famille qui, appartenant à la vieille aristocratie française, s'en étaient tenus écartés, soit à cause de leurs opinions politiques, soit à cause de la position de leurs parents.

<sup>1</sup> Ce corps, qui a fait partie de la Garde, bien peu de temps, il est vrai, aurait dû figurer à la fin du VI<sup>e</sup> livre de notre ouvrage, ou au moins au commencement du VII<sup>e</sup>; mais alors l'impossibilité où nous nous vîmes de pouvoir donner des renseignements positifs sur la création, l'organisation, la durée et les services du corps des *gendarmes d'ordonnance*, nous fit ajourner ce travail. Aujourd'hui que, grâce à l'obli-

En effet, la majeure partie de cette brillante jeunesse vivait retirée en province, ou éloignée des emplois civils et militaires; Napoléon, disons-nous, pensa donc à créer un corps privilégié qui, sous la qualification de *gendarmes d'ordonnance*, pût former, plus tard, une garde spéciale pour sa personne; on le crut du moins, car de tous les départements de la France accoururent, pour s'enrôler dans ce nouveau corps, de jeunes hommes, jusqu'alors oisifs, mais pleins d'ardeur et brûlant en secret du désir de se joindre aux phalanges invincibles des soldats de la Garde.

Cette idée de Napoléon n'était pas neuve, puisque la première milice à cheval permanente qui fut instituée sous la monarchie portait le nom de *gens d'armes des ordonnances du roy*.

En 1445, Charles VII, éprouvant de grandes difficultés à lever la noblesse, à l'ouverture de chaque campagne, créa quinze compagnies à cheval auxquelles il donna le nom d'*hommes*

geance d'un des officiers les plus distingués de ce corps d'élite (M. le colonel comte Hippolyte d'Espinhal), qui a bien voulu nous communiquer d'intéressants documents à cet égard, et grâce aussi à nos incessantes investigations, nous sommes à même de faire figurer les gendarmes d'ordonnance dans notre *Histoire de la Garde*, comme nous en eûmes toujours l'intention; nous nous faisons un devoir de combler cette lacune.



*d'armes* ou *gens d'armes*. Chacune de ces compagnies comptait cent hommes d'armes, et chaque homme d'armes avait avec lui cinq suivants ; savoir : trois archers, un *coustelier* et un page ou *varlet*, ce qu'on appelait alors une *lance garnie* ou *fournie*. Tous les hommes d'armes étaient gentilshommes, et à toutes les époques, on vit la noblesse entrer même dans les archers : les pages faisaient leur apprentissage dans la dernière classe, celle des *varlets* ou *suivants*. Chaque homme d'armes avait quatre chevaux : un qu'il montait en voyage, un qui portait le bagage et que l'on appelait le *courtaud* ou bidet, un cheval de bataille ; le quatrième était à l'usage des archers, du coustelier et même du varlet, quand ceux-ci se trouvaient trop fatigués pour poursuivre la route à pied.

Au siège de Padoue sous Louis XII, les gendarmes des ordonnances du roi refusèrent de donner un second assaut parce qu'on voulait qu'ils y allassent concurremment avec les lansquenets, qui n'étaient pas gentilshommes. Sous François I<sup>er</sup>, les compagnies de gendarmes furent en grand crédit. Un jour, Charles-Quint ayant demandé au roi chevalier qu'il lui prêtât une somme d'argent et cette troupe pour aller combattre les Turcs, François I<sup>er</sup> lui répondit :

— Pour le premier point, je ne suis pas ban-

quier ; quant au second, comme ma gendarmerie d'ordonnance est le bras qui porte mon sceptre, je ne l'expose jamais au péril sans aller chercher la gloire avec elle.

Un gendarme touchait alors trente livres parisis de solde par mois, au moyen d'un impôt, appelé *taille des gens d'armes*, levé sur les bourgeois des villes ; ces trente livres étaient donc une solde assez considérable à cette époque où un mouton ne coûtait que cinq sous, pourvu qu'on rendit la peau.

En 1505, le nombre des compagnies de gendarmes d'ordonnance fut augmenté, en même temps que l'effectif des compagnies fut abaissé ; il y avait des compagnies de quatre-vingts, de soixante, de quarante et même de vingt-cinq hommes d'armes. De toutes ces compagnies de gendarmes, la *compagnie écossaise* était la plus ancienne, elle datait de Charles VII ; elle joua, comme on sait, un grand rôle sous le règne de Louis XI.

L'armure de pied en cap ayant été abolie sous Henri IV, les compagnies d'ordonnance ne se distinguèrent plus de la cavalerie légère que par la seule cuirasse, la richesse de leurs habits et les prérogatives attachées à leur qualité de gendarmes. Sous ce prince, ces compagnies prirent le nom de *garde du roy* : c'était l'*escadron royal*,

à la tête duquel il combattait de préférence. Il en avait donné le commandement général au Dauphin, qui, devenu Louis XIII, n'en resta pas moins le chef. Louis XIV, après la paix des Pyrénées, réduisit ses gendarmes d'ordonnance aux quatre plus anciennes compagnies ; mais, plus tard, il en porta le nombre jusqu'à seize : un prince de la famille royale était toujours capitaine général de cette troupe.

Des raisons d'économie qui furent suggérées à Louis XVI par son ministre de la guerre lui firent réformer, en 1778, toutes les compagnies d'ordonnance, ainsi que celles des mousquetaires noirs et gris et des chevau-légers, c'est-à-dire ce qu'on appelait la *maison rouge du roi*.

Vingt-huit ans plus tard, Napoléon reconstituait les *gendarmes d'ordonnance*, par ordre du 24 septembre 1806, daté du palais de Saint-Cloud. Les nouveaux gendarmes avaient le droit d'être incorporés dans le corps, en versant à leur arrivée une somme de dix-huit cents francs chacun pour l'équipement et le cheval. Il fallait en outre que chaque gendarme prouvât qu'il recevrait annuellement de sa famille une pension de six cents francs, ce qui, joint à la solde, le mettait dans le cas de pourvoir à tous ses besoins et de vivre honorablement. L'uniforme fut ainsi indiqué :

Habit vert, de la même coupe que celui des chasseurs à cheval de la Garde ; contre-épaulettes et aiguillettes en argent ; gilet rouge à la hussarde, tressé en argent ; pantalon vert galonné d'argent sur les coutures, avec hongroises sur le devant ; giberne en argent, portant un aigle doré.

Shako noir garni d'un galon et portant au centre un aigle ; visière garnie d'un bord d'argent, gourmettes et cordonnet en argent, ainsi que le pompon surmonté d'un panache blanc.

*Équipement du cheval* : A la hussarde, avec schabraque de drap vert entourée d'un galon d'argent. Portemanteau vert, rond, les deux bouts garnis d'un galon d'argent.

*Armement* : Une carabine, une paire de pistolets et un sabre de chasseur à lame demi-courbée.

La distinction des officiers consistait dans la largeur des galons, l'épaulette du grade et l'aiguillette en torsade.

Un second ordre de l'Empereur, en date du 28 octobre 1806, régla la composition des compagnies des gendarmes d'ordonnance sur le même nombre d'hommes que celles des chasseurs à cheval de la Garde.

Les gendarmes durent faire la route à leurs frais jusqu'à Mayence, où ils devaient être orga-

nisés. Les deux premières compagnies à cheval le furent effectivement dans cette place, le 5 novembre 1806.

Le 18 novembre, il y avait trois compagnies à cheval formées.

La deuxième compagnie partit de Mayence le 5 janvier 1807, pour se rendre à Berlin.

La quatrième compagnie à cheval fut organisée le 5 janvier 1807, on commença à former la cinquième le 1<sup>er</sup> juin ; la sixième compagnie ne figura jamais que sur le papier.

Le 26 décembre 1806, on avait essayé de former à Mayence la première compagnie à pied : ce fut du reste la seule.

D'après ces dispositions, furent nommés pour composer l'état-major du corps, ainsi que pour remplir les emplois de capitaine en premier (c'est-à-dire *capitaine commandant*) et de capitaine en second ; de lieutenants en premier et de lieutenants en second, savoir :

#### État-major.

Le général de division *Kellermann* (G. D. ✱), colonel général <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Fils du maréchal Kellermann, duc de Valmy. Il ne prit jamais de fait le commandement de ce corps.

Le comte de *Montmorency-Laval* ✕, général de brigade,  
commandant provisoire du corps <sup>1</sup>.

Comte d'*Arberg*, }  
Duc de *Choiseul*, } chefs d'escadron <sup>2</sup>.  
*De Montullé*, capitaine-adjutant-major.  
*Marthion*, lieut.-quartier-maitre-trésorier.  
*D'Albuquerque*, }  
*Manhès*, } adjudants-majors.  
*De Saint-Pern*, } lieutenants en 2<sup>d</sup>, porte-  
*De Vieffville*, } étendard.  
*Fournier de Pesquay*, chirurgien-major.

**Premier escadron. — Première compagnie.**

. . . . ., capitaine-commandant.  
*Carion-Nisas* (O. ✕), capitaine en second.

**Deuxième compagnie.**

Comte d'*Arberg*, capitaine-commandant.  
. . . . ., capitaine en second.

**Deuxième escadron. — Troisième compagnie.**

Duc de *Choiseul*, capitaine-commandant.  
*De Sourdis*, capitaine en second.

<sup>1</sup> Était gouverneur du château de Compiègne, en 1806. Il fut, seul, commandant supérieur des gendarmes d'ordonnance, bien que sa position réelle dans ce corps ne fût que celle de capitaine commandant la première compagnie du premier escadron. Après le licenciement des gendarmes, M. de Montmorency reprit ses fonctions de gouverneur de château, et mourut peu de temps après, le 28 décembre 1809.

<sup>2</sup> Ne comptaient tous deux que comme capitaines-commandants.

Quatrième compagnie <sup>1</sup>.

Prince de Monaco, capitaine-commandant.

Murat de Sisrière, capitaine en second.

## Lieutenants en premier.

Charbonnière (Antoine) ✕.	Avogado de Quinto.
De Brias (Alexandre).	Desparts.
De Juigné.	De Savoie-Carignan.
De Montbreton de Norvins ✕.	De Forbin.

## Lieutenants en second.

Dabos de Binanville.	D'Espinchal (Henri).
De Juigné (Jacques).	Naucase de Montravel.
D'Espinchal (Hippolyte) ✕.	De Salmes.
La Bédoyère (Charles).	Prince de Salm-Salm.

Quelques jours après que l'ordre de l'Empereur, du 25 septembre 1806, qui créait un corps de gendarmes d'ordonnance, eut été rendu, le ministre de la guerre Clarke avait écrit à Napoléon, pour lui soumettre une série de questions auxquelles *il suppliait humblement Sa Majesté de daigner répondre*, afin de pouvoir donner aux jeunes gens qui venaient se faire inscrire pour entrer dans ce nouveau corps tous les renseignements désirables. Napoléon répon-

<sup>1</sup> Cette 4<sup>e</sup> compagnie ne passa le Rhin que le 21 mai 1807, et fut incorporée, par ordre du maréchal Bessières, dans les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> du corps, le 1<sup>er</sup> juillet suivant.

dit à toutes ces questions, de sa main et en marge. Voici ces questions et les réponses de l'Empereur.

- « 1<sup>o</sup> Quelle sera la durée de l'engagement que les volontaires contracteront? . . . . LA CAMPAGNE.
- « 2<sup>o</sup> Seront-ils libres à la fin de la campagne? . . . . OUI.
- « 3<sup>o</sup> Recevront-ils une solde du gouvernement? . . . . OUI, MAIS SIMPLE.
- « 4<sup>o</sup> Ceux qui désireraient continuer la carrière militaire après le licenciement du corps, s'il y a lieu, pourront-ils espérer d'être placés comme officiers dans l'armée? . . . . OUI, S'ILS LE MÉRITENT.
- « 5<sup>o</sup> Ceux qui désirent seulement prouver leur dévouement à Sa Majesté en faisant la campagne, pourront-ils, si le corps était conservé, se retirer à la fin de la campagne? . . . ON VERRA.
- « 6<sup>o</sup> Doit-on exiger pour les *gendarmes à pied* la pension de 600 francs, comme pour ceux à cheval? . . . . NON.
- « 7<sup>o</sup> Quelle sera la couleur de l'habit et du pantalon des *gendarmes à cheval* et à pied? . DÉTAILS QUE LACUÉE RÉGLERA.
- « 8<sup>o</sup> Les chevaux à courte queue seront-ils admis?—On fait observer qu'il est impossible de



se procurer à l'instant des chevaux à tous crins, c'est-à-dire à longue queue, parce qu'il faudrait les faire venir des pays d'herbages, et qu'ils seraient nécessairement hors d'état de faire la campagne. . . . . TOUT SERA BON.

« 9° Quand les nouveaux engagés pourront-ils se mettre en route? . . . . . DE SUITE.

« 10° Leur donnera-t-on une feuille de route ou un simple passe-port? . . . . . UN PASSE-PORT.

« 11° A leur arrivée à Mayence, auront-ils étape et logement pour eux et leurs chevaux? . OUI. »

Le 24 septembre 1806, étant à Saint-Cloud, Napoléon écrivit au ministre de la guerre :

« M. Dejean, mon ministre de l'intérieur  
 « (M. de Champagny) vous aura communiqué la  
 « circulaire qu'il a écrite aux préfets pour com-  
 « poser deux corps d'ordonnances, l'un à pied,  
 « l'autre à cheval. Envoyez des instructions au  
 « maréchal Kellermann, et si vous êtes instruit  
 « qu'effectivement un assez grand nombre d'in-  
 « dividus se rendent des départements à Mayence  
 « pour former ces deux corps, vous aurez soin  
 « d'y envoyer deux bons majors, l'un d'infante-  
 « rie, l'autre de cavalerie, pour les organiser.

« Sur ce, etc. »

Maintenant voici le texte de la circulaire écrite aux préfets :

A M\*\*\*, PRÉFET DU DÉPARTEMENT D...

*Note sur les conditions à remplir par les jeunes gens qui voudraient faire partie de la gendarmerie d'ordonnance de Sa Majesté l'Empereur et Roi.*

« Ce corps sera divisé en deux détachements, l'un à pied, l'autre à cheval.

« Ceux qui désireront servir dans les *Ordonnances à cheval* devront s'équiper à leurs frais, se procurer un cheval, et être assurés, par eux-mêmes ou par leurs parents, d'une pension annuelle de six cents francs au moins.

« Leur uniforme sera le surtout de chasseur, tout vert, sans passe-poil ni couleur ; gilet écarlate, tressé en argent ; pantalon à la hongroise, aussi tressé ; shako et boutons ronds et blancs ; le sabre de chasseur ; le cheval, pour la taille et son équipement, sera comme celui des chasseurs à cheval. On fournira, des magasins de Mayence, des carabines et des pistolets, du moment de l'incorporation dans les compagnies.

« Ceux qui désireront servir dans les *Ordonnances à pied* devront s'équiper eux-mêmes. Il

leur sera donné un armement du moment de l'incorporation dans les compagnies.

« Leur uniforme sera vert, comme celui de la cavalerie, avec un chapeau et des guêtres. Le gilet et le pantalon seront aussi comme ceux de la cavalerie.

« Les uns et les autres doivent avoir plus de dix-huit ans, et moins de quarante; ils feront la route à leurs frais jusqu'à Mayence, où ils s'adresseront à M. le maréchal Kellermann. »

Le 2 octobre 1806, le ministre de la guerre adressa, sous forme d'*instruction*, aux intendants, sous-intendants et inspecteurs aux revues, une circulaire dans laquelle il était dit, en parlant des gendarmes d'ordonnance :

« Ces compagnies, quoique organisées comme celles des chasseurs à cheval de la Garde, ne devront recevoir la solde et les masses que sur le pied fixé pour les chasseurs à cheval de la ligne. »

Le 50 novembre 1806, Napoléon, alors à Posen, adressa la lettre suivante au major général de l'armée (le maréchal Berthier) :

« Mon cousin, écrivez au maréchal Kellermann que mon intention est qu'il n'y ait pas de commandant en second dans les compagnies de gendarmes d'ordonnance, et que la

« seconde compagnie doit être commandée par  
« M. d'Arberg. »

Un nouvel ordre du ministre de la guerre, du 21 janvier 1807, concernant les compagnies de gendarmes d'ordonnance, disait :

« La solde des compagnies à cheval doit être la même que celle des *chasseurs à cheval de la ligne*, à moins d'ordres contraires, donnés directement par Sa Majesté l'Empereur au maréchal Kellermann. »

Le 26 du même mois, ce dernier écrivait au ministre de la guerre :

« L'ardeur des gendarmes d'ordonnance s'est  
« bien ralentie. Il n'en vient plus un seul à  
« Mayence ; je ne sais si c'est la faute des pré-  
« fets. Les derniers sont arrivés sans être ni  
« montés ni équipés ; il y a apparence qu'ils  
« auront dépensé en route l'argent de leur ha-  
« billement. Votre Excellence voudra bien en  
« prévenir les préfets, etc. <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> On voit, par cette lettre, combien l'illustre maréchal Kellermann, que l'Empereur avait chargé spécialement de l'organisation de ses gendarmes d'ordonnance, avait à cœur de bien remplir le mandat confié à son zèle et à son expérience ; mais ce n'est pas tout, et il nous faut bien le dire, ces jeunes officiers, sans qu'ils s'en doutassent, étaient l'objet d'une surveillance active de la part de la police militaire, dont les agents secrets adressaient chaque semaine, et directement, au ministre de la guerre un bulletin qui l'instruisait des moindres faits et

Napoléon, étant à Varsovie, écrivit le 28 janvier 1807 au major général :

« Mon cousin, vous donnerez l'ordre au géné-

gestes de MM. les gendarmes. Nous sommes loin d'approuver ce système de police inquisitoriale qui s'était établi sous l'Empire, par les conseils de Fouché ; Napoléon lui-même n'attachait aucune importance à ces bulletins, et ne faisait qu'en rire lorsque son ministre croyait devoir les lui soumettre. Quoi qu'il en soit, nous avons eu quelques-uns de ces rapports sous les yeux, et si nous les avons transcrits ici, ce n'a été que dans l'intention de donner à ceux de MM. les gendarmes d'ordonnance qui existent encore une idée de la manière dont la surveillance était exercée à leur égard.

Dans un de ces bulletins intitulés : *Police militaire secrète*, adressé de Mayence au ministre Clarke, en date du 27 janvier 1807, bulletin qui fut bien certainement mis sous les yeux de Napoléon quelques jours avant la bataille d'Eylau, puisque nous voyons écrit de sa main, à la marge, ce seul mot : *Ab-surde!* il est dit :

« MM. de Montullé, Henri et Hippolyte d'Espinchal, Desparts, Naucase et d'Albuquerque affectent constamment une espèce de mépris pour tout ce qui n'a pas servi dans l'armée de Condé.

« M. de Montullé porte sur la lame de son sabre les lettres C. M., et ces mots gravés : *L'un des six*. Il a sous sa chemise un médaillon d'argent sur lequel se trouve écrit, d'un côté, *Napoléon, empereur des Français*, et de l'autre côté, le nom de ces six messieurs ; puis : *Union jurée à Paris devant Amélie de Bourdeilles*. On dit que cette dame est la femme de Desparts. Ces messieurs prétendent se servir de l'influence du grand maréchal du palais pour proposer à l'Empereur de lever un corps uniquement composé d'anciens émigrés.

« Le sieur de Montullé n'a rien ; les frères Henri et Hippo-

« ral Clarke, aussitôt que *mes deux* compagnies  
 « d'ordonnance seront arrivées à Stettin, qu'il  
 « les dirige sur Colberg, pour le blocus. »

« lyte d'Espinchal n'ont, entre eux, que quelques milliers de  
 « livres de rente, etc. »

Dans un autre de ces bulletins, daté du mois de juillet suivant, l'agent rédacteur dit au ministre, en parlant de la comptabilité du corps des gendarmes d'ordonnance :

« On y voit figurer des frais énormes de médicaments, des  
 « frais de poste, de voyages et d'enterrements ; de traitements  
 « de conducteurs, de valets d'écurie, d'infirmiers, de charre-  
 « tiers, etc. ; d'honoraires pour leçons aux trompettes : ainsi,  
 « monseigneur, on a payé le 1<sup>er</sup> juillet au trompette-major de  
 « l'artillerie de la Garde, pour leçons données aux trompettes  
 « du corps, 90 francs. — J'y ai encore remarqué des renou-  
 « vellements continuels d'équipement, et d'indemnités de mé-  
 « decins à Marienwerder ; il y a des sommes énormes pour  
 « salaire de tailleurs. — Bref, cette comptabilité est des plus  
 « irrégulières, et l'inspecteur aux revues de la Garde semble  
 « fermer les yeux sur ces abus que Votre Excellence ne saurait  
 « tolérer plus longtemps ! »

Enfin, dans un dernier bulletin, daté du 10 juillet 1807, le serupuleux agent s'écrie :

« Monseigneur, Votre Excellence croira-t-elle que les gen-  
 « darmes d'ordonnance ont offert aux Russes un repas qui  
 « leur a coûté 58 fr. 25 c. ! »

La carte à payer de ce diner n'était cependant pas chère, si c'était effectivement un repas de corps ! Quoi qu'il en soit, nous sommes parfaitement de l'avis de l'Empereur, relativement à l'opinion qu'il formula en marge du premier de ces bulletins, et nous dirons, pour en finir avec ces turpitudes, que si MM. les gendarmes d'ordonnance savaient mal donner à diner à nos alliés, ils avaient au moins le secret de bien battre ceux qui ne l'étaient pas.

Le 19 février, le général Teulié, sous les ordres duquel étaient placés les gendarmes d'ordonnance, adressa au major général de l'armée le rapport suivant :

« M. le maréchal, le 18, à la pointe du jour, « je fis fouiller le village de Langkarel, où l'ennemi avait une reconnaissance de cavalerie ; « le piquet d'avant-garde de MM. les gendarmes « d'ordonnance de Sa Majesté chargea vigoureusement et tua quelques hommes qui cherchaient à se sauver à la faveur du bois. » (Suit le détail de la prise du fort de Neugarten.)

« J'ai surtout à me louer des gendarmes d'ordonnance : c'est un très-beau corps qui fait « merveilles ; M. de Montmorency, qui le commande, donne l'exemple du zèle et du dévouement. MM. les gendarmes sont restés vingt-sept heures à cheval : un corps plus aguerri « n'en aurait certes pas fait davantage. »

Voici maintenant ce qu'on lisait dans le n° 66 du journal intitulé : *Le vrai Hollandais*, à la date du 5 mars 1807 :

« On reçoit chaque jour de nouveaux détails « sur le combat brillant qui a eu lieu sous Neugarten. Les deux premières compagnies de gendarmes d'ordonnance de Sa Majesté l'Empereur « s'y sont particulièrement distinguées. On cite « surtout un jeune officier, M. Hippolyte d'Espin-

« chal, dont le détachement s'est emparé d'une  
« caisse militaire prussienne ; les gendarmes,  
« d'un commun accord, l'ont abandonnée à leurs  
« camarades les fusiliers de la Garde, satisfaits  
« d'avoir obtenu leur estime et leur amitié. On  
« ne peut se faire une idée juste de l'enthousiasme  
« qui anime ce beau corps : il a chargé l'ennemi  
« aux cris de *vive l'Empereur!* et de *vive l'Impératrice!*  
« portant ainsi au milieu du feu le souvenir de l'auguste  
« protection que ses souverains lui ont accordée, et  
« répondant à leurs bienfaits par les preuves du courage  
« le plus audacieux. »

*Rapport du comte de Montmorency, commandant l'escadron des gendarmes d'ordonnance, au général Teulié, daté de Degow, le 8 mars 1807.*

« Mon général, je dois vous rendre un compte exact de l'affaire qui a eu lieu hier, 17 de ce mois, entre les gendarmes d'ordonnance que j'ai l'honneur de commander et la cavalerie ennemie.

« Nous formions l'avant-garde de votre division au sortir de Corlin. Après deux heures de marche, la cavalerie ennemie, composée de cuirassiers, de dragons de la reine et de hussards



de Rodolphe, forte de deux cents chevaux, se montra tout à coup sur les hauteurs qui dominent la route de Colberg. Le cri des gendarmes à la vue de l'ennemi fut si universel, qu'il me fut impossible de prévoir si je resterais maître d'arrêter leur impétuosité en cas d'attaque ; je ne devais pas, d'après vos ordres, m'éloigner de la colonne. L'impatience des gendarmes était à son comble ; elle était suffisamment excitée par la mort de M. Alexandre d'Ablons, leur camarade, tué dans la reconnaissance du 4, deux heures après celle que j'avais faite le même jour, accompagné de mon capitaine en second, de l'adjutant de l'escadron et de mon gendarme de planton, et où nous avons essuyé une vive fusillade : ajoutez à ce motif le désir constamment exprimé et si naturel de prendre rang dans l'armée par une action brillante.

« L'ennemi fit mine de tenir ; alors les cris de *vive l'Empereur!... chargeons!...* se firent entendre dans les rangs, et, par un mouvement spontané, officiers et gendarmes s'élançant à toute bride et le sabre à la main sur l'escadron ennemi ; les Prussiens fuient, et, pendant une lieue, sont poursuivis avec la même ardeur, en charge individuelle. Plusieurs morts, blessés et prisonniers, restèrent sur la route.

« Arrivés à la hauteur de Zernin, les gendar-

mes sont, par mon ordre, reformés en escadron et mis en bataille sur un petit plateau, à deux cents pas des maisons du village ; à peine installés, un feu de carabine et de mousquet des mieux nourris part tout à coup des haies et des maisons ; une compagnie de chasseurs ennemis était embusquée dans le village.

« Les gendarmes essuient froidement cette décharge, qui pouvait être si meurtrière pour eux ; un seul, M. de Stappers, de planton auprès de moi, est blessé à mes côtés d'une balle qui lui traverse le bras droit et le met hors de combat ; le cheval de mon capitaine en second, Carion-Nisas, est frappé d'une balle ; celui de M. d'Albuquerque, officier-adjutant, venait d'être blessé au commencement de l'affaire ; deux autres chevaux sont tués : l'un sous M. de Charette, maréchal des logis de la 2<sup>e</sup> compagnie ; l'autre sous M. Papillon, gendarme de la 1<sup>re</sup> compagnie.

« A la faveur de cette fusillade, qui recommençait avec plus de vivacité, et à l'aide de cinquante cuirassiers, troupe fraîche cachée dans le village, la cavalerie ennemie se rallie, se forme et sonne la charge. Voyant le double danger de cette position, je crie de nouveau : *Vive l'Empereur !... Chargeons !...* A ce cri, répété par mon capitaine en second à la tête de la 1<sup>re</sup> compa-

gnie, et par M. de Montbreton à la tête de la 2<sup>e</sup>, ma troupe entière s'élança à toute course sur l'infanterie et la cavalerie.

« Les deux troupes ennemies, frappées de terreur à ce choc imprévu, jettent leurs armes et fuient vers Colberg : l'infanterie sur la gauche au milieu de marais impraticables, la cavalerie sur la droite ; celle-ci attira seule l'impétuosité des gendarmes, qui étaient dans la proportion d'un contre trois ; ils chargèrent impétueusement cette cavalerie et la poursuivirent jusqu'à une demi-lieue de Colberg. Trente prisonniers et une douzaine de morts et de blessés furent le fruit de cette seconde charge ; les prisonniers faits dans la première charge s'étaient échappés sur la route.

« J'ai à regretter un seul gendarme, M. Grard, tué lâchement sous le canon de la ville par un prisonnier, qui ramassa sa carabine et la lui déchargea dans les reins par derrière. J'ai à me louer de tous les gendarmes et de leurs officiers ; ils ont mérité l'honneur de leur création, et je suis fier d'avoir été placé à leur tête.

« Notre retour vers l'infanterie s'est effectué avec le plus grand sang-froid et au pas. J'ai rappelé les jeunes gens qui étaient encore en avant, c'est-à-dire ceux qui montaient les chevaux les plus vigoureux, et j'ai repris le chemin qui me ramenait vers la colonne.

« Revenu à la hauteur de Zernin, l'ennemi marcha plus en avant ; là, je fus joint par une vingtaine d'intrépides voltigeurs italiens ; je remis de nouveau mes gendarmes en bataille, les voltigeurs se mirent sur leur flanc gauche, et aussitôt que l'ennemi fut à portée, ceux-ci firent un feu très-vif auquel l'ennemi riposta par quelques coups de carabine. Le cheval de M. Carion-Nisas reçut une seconde balle à cette décharge ; M. Lamarre, gendarme de la 2<sup>e</sup> compagnie, eut une balle dans ses habits ; et M. d'Humières, de la même compagnie, en eut une aussi dans ses fontes. L'escadron s'ébranla pour la charge ; l'ennemi l'évita par une fuite précipitée.

« L'arrivée de la colonne suivit de près cette troisième affaire ; et vous avez pu, mon général, voir par vous-même les résultats de cette journée.

« Outre les officiers et gendarmes que j'ai nommés, je dois encore rendre justice à l'intrépidité de M. de Bryes, second lieutenant de la 1<sup>re</sup> compagnie ; de M. d'Espinchal, second lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie ; de MM. Jules et Abel de Saint-Mars, frères, l'un maréchal des logis, l'autre brigadier ; de MM. Alphonse de Vergennes, Vignères, Mauroy, Lanoy, Bonvallot, de la 1<sup>re</sup> compagnie : ce dernier a sauvé la vie au maréchal des logis des braves dragons qui étaient

avec nous ; MM. de Corday, de Bottu, de Beaux, Léon d'Ablons, frère du gendarme tué le 4, en reconnaissance ; de Navailles, de la 2<sup>e</sup> compagnie, se sont également distingués : ce dernier a perdu son cheval dans une fondrière, et n'en a pas moins continué la poursuite sur un cheval de prise.

« M. de Salecey, nommé officier dans la 4<sup>e</sup> compagnie, a constamment chargé avec la 2<sup>e</sup>, où il était précédemment maréchal des logis.

« Je reproche avec vous, mon général, trop d'impétuosité aux gendarmes ; mais combien le désir de recevoir leur baptême militaire, et de mériter de plus en plus, ainsi que moi, vos suffrages et votre bienveillance, ne rend-il pas excusable l'excès de notre ardeur !

« Agréez, etc.

« L. DE MONTMORENCY. »

*Extrait du MONITEUR du 8 mars 1807.* — « Le  
« général Teulié, avec la division italienne, les  
« fusiliers de la Garde et le 1<sup>er</sup> escadron des gen-  
« darmes d'ordonnance, a eu quelques affaires  
« avec la garnison de Colberg. Le 8 mars, à  
« Zernin, les gendarmes d'ordonnance, com-  
« mandés par M. de Montmorency, ont culbuté  
« l'infanterie et la cavalerie que l'ennemi leur a  
« opposées. L'impétuosité de leur charge a mérité

« des éloges et fait fuir l'ennemi. M. de Montmorency se loue de M. Carion-Nisas, dont le cheval a été deux fois blessé ; de M. d'Albuquerque, officier-adjutant ; de M. de Charette, et en général de tous les officiers, sous-officiers et gendarmes de son corps, lequel, essayé par ces petits combats, va bientôt être appelé à figurer dans des affaires plus importantes et sur un plus grand théâtre. »

Le général Teulié écrivit au major général, en date d'Iram-sous-Colberg, le 20 mars 1807 :

« La gendarmerie d'ordonnance de Sa Majesté s'est portée rapidement de Neckin à Selnow, avec une compagnie du 19<sup>e</sup> : cet appareil a imposé à l'ennemi. M. Micolon, de ce corps, a été blessé à la tête.

« J'ai à me louer particulièrement de M. d'Arberg, chambellan de Sa Majesté et capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie de gendarmes. »

*Ordre de l'Empereur, du 28 mars 1807.*

« Les gendarmes d'ordonnance seront sous les ordres du maréchal Bessières, et resteront jusqu'à nouvel ordre à Marienwerder.

« NAPOLÉON. »

D'après cet ordre, les gendarmes d'ordonnance

arrivèrent le 30 mars 1807 à Marienwerder, situé à cinq quarts de lieue de la résidence impériale de Finckenstein ; là, le corps put se reposer des fatigues qu'il avait éprouvées durant cette courte campagne, et recevoir les nouveaux détachements qu'il attendait de Mayence.

Dix jours après, Napoléon, accompagné du prince Murat et d'un brillant état-major, vint passer la revue des gendarmes. En arrivant sur le front des deux escadrons, il adressa quelques paroles affectueuses à M. de Montmorency ; puis ensuite il dit à la troupe, d'une voix forte :

— Gendarmes d'ordonnance ! soyez les bienvenus ; vous avez bien commencé, j'espère que vous continuerez toujours de même, et que vous vous rendrez dignes du corps auquel vous appartenez !

Après avoir passé dans les rangs et fait exécuter quelques évolutions, il ordonna le défilé au galop, puis partit, suivi d'un officier et de vingt-cinq gendarmes d'ordonnance, pour aller visiter un camp retranché sur les bords de la Vistule. A dater de ce moment et pendant tout le cours de la campagne, le corps des gendarmes continua de faire le service d'escorte auprès de Sa Majesté.

Deux jours après cette revue, Napoléon, ayant proposé au maréchal Kellermann de placer son fils à la tête de ses gendarmes d'ordonnance,

nomma provisoirement le général Kellermann colonel du corps. Le maréchal écrivit à l'Empereur, le 6 avril 1807, une lettre dans laquelle il le remerciait de cette faveur, en lui disant, entre autres choses :

« J'espère que mon fils pourra être à la tête de ce corps à l'ouverture de la campagne ; il s'y dispose ; sa blessure va bien. »

Puis, au bas de cette lettre, était le *post-scriptum* suivant :

« Comme j'ai eu l'honneur de le dire déjà à Votre Majesté, le corps des *gendarmes à pied* ne se complétera jamais. »

Un ordre de l'Empereur, daté de son camp de Finckenstein, le 12 avril 1807, disait encore :

« Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies de gendarmes d'ordonnance (ces deux seules) sont assimilées, pour la solde, les masses, la comptabilité et l'administration, aux régiments de chasseurs à cheval de notre Garde impériale ; la masse dite de première mise exceptée <sup>1</sup>. »

Le 16, MM. de Guerra, Hippolyte d'Espinchal, Norvins de Montbreton, Pitat, Charbonnière et Montmorency, tous les six appartenant au corps

<sup>1</sup> A cette époque, l'effectif de ces deux compagnies n'était, en totalité, que de 14 officiers, 187 sous-officiers et gendarmes, et 228 chevaux.



des gendarmes d'ordonnance, reçurent la décoration de la Légion d'honneur.

Le 17, le major général adressa à l'Empereur, toujours à Finckenstein, la note suivante :

« La 5<sup>e</sup> compagnie des gendarmes d'ordonnance, forte de soixante et seize hommes et de quatre-vingts chevaux, partie de Mayence le 5 avril, doit arriver le 27 avril à Berlin.

« J'ai l'honneur de proposer à Sa Majesté de la faire diriger sur Marienwerder, pour rejoindre les deux autres compagnies. »

Napoléon écrivit de sa main en marge de cette note :

« La laisser séjourner à Berlin jusqu'à nouvel ordre. »

Le 1<sup>er</sup> mai, l'Empereur, accompagné de l'ambassadeur persan et suivi de sa maison militaire, passa dans la plaine de Finckenstein une grande revue de toute la Garde impériale ; ayant mis pied à terre, et arrivé aux gendarmes, il s'arrêta et leur dit :

— Messieurs, vous allez avoir bientôt de nouveaux camarades ; j'espère qu'ils feront aussi bien que vous.

Puis, apercevant M. Carion-Nisas :

— Par quel hasard ici ? lui demanda-t-il ; vous avez donc abandonné la plume pour l'épée ?

— Oui, sire, répondit celui-ci ; je préfère les

effets aux paroles, quand il s'agit de servir Votre Majesté.

— Très-bien ! fit Napoléon avec un geste qui avait quelque chose d'affectueux ; j'en conserverai le souvenir.

Et il continua sa course. Plus loin, arrivé devant un des gendarmes qui avaient été décorés quinze jours auparavant, il s'arrêta, le regarda un instant, et lui demanda de ce ton bref qui lui était habituel :

— Votre nom, monsieur ?

— De Guerra, sire.

— De quel département êtes-vous ?

— De l'Aveyron, sire.

— A merveille ! reprit Napoléon en posant la main sur la décoration de ce gendarme ; j'en fais mon compliment à ce département et à vous !

Après la revue, Napoléon fit exécuter de grandes manœuvres, que le maréchal Bessières commanda ; et, le même jour, les gendarmes d'ordonnance, avant de retourner dans leurs quartiers, assistèrent à un banquet que leur offrirent les chasseurs de la Garde, tandis que M. de Montmorency dina, lui, à la table de l'Empereur.

Le 5 août 1807, le maréchal Kellerman écrivit de Mayence à Napoléon, alors de retour à Saint-Cloud :

« Chargé par Votre Majesté de l'organisation

« des gendarmes d'ordonnance, mon dévouement à l'exécution de ses ordres m'a fait désirer que ce corps prît l'étendue et la consistance que j'avais lieu d'espérer. S'il ne doit plus exister, je prie Votre Majesté de me permettre de lui proposer de l'utiliser, en l'attachant à la personne de Sa Majesté le roi de Westphalie. Ce corps est généralement bien composé; cependant s'il s'y trouvait quelques sujets qui ne méritassent pas d'y rester, on les réformerait. Comme il a l'ordre de rentrer en France, si ce projet convenait à Votre Majesté, en l'arrêtant dans sa marche à Cassel, où se trouve en ce moment Sa Majesté le roi de Westphalie, elle le ferait organiser comme elle le jugerait à propos. »

Napoléon écrivit de sa main à la marge de cette lettre :

« L'arrêter à Cassel. Ce corps ne doit pas venir en France. Je n'ai point donné cet ordre-là. »

#### DÉCRET IMPÉRIAL.

« Napoléon, etc.; — sur la proposition de notre ministre de la guerre, ordonnons et décrétons ce qui suit :

« Sont nommés dans les régiments de troupes à cheval ci-après désignés, les officiers, sous-offi-

ciers, brigadiers et gendarmes d'ordonnance, dont les noms suivent; savoir :

*Brias*, lieutenant en premier, lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

*Diétrich*, brigadier, sous-lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

*Serville*, brigadier, sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Carignan*, capitaine, capitaine dans le 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Dabos*, lieutenant en second, lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Lachapelle*, brigadier, sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Stappers*, brigadier, sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*D'Albignac*, lieutenant en second, lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Mauroy*, brigadier, sous-lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Crével*, brigadier, sous-lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Guinto*, lieutenant, capitaine dans le 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Lanoy*, brigadier, sous-lieutenant dans le 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Kauffer*, brigadier, sous-lieutenant dans le 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Juigné*, lieutenant en premier, lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

*Garteboie*, brigadier, sous-lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

- Vinzelles*, brigadier, sous-lieutenant dans le 10<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Charette*, lieutenant en second, lieutenant dans le 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Fléchins*, brigadier, sous-lieutenant dans le 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Royer-Lametz*, lieutenant en second, lieutenant dans le 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Bottu*, brigadier, sous-lieutenant dans le 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Guern*, maréchal des logis, lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de dragons.
- Coupigny*, brigadier, sous-lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de dragons.
- Lachaine*, maréchal des logis, lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Fayan*, brigadier, sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Menou*, maréchal des logis, lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Grissoni*, brigadier, sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Montmalle*, maréchal des logis, lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Rouillé*, brigadier, sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Queslin*, maréchal des logis, lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Massa*, brigadier, sous-lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Lamarve*, maréchal des logis, lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Montigny*, brigadier, sous-lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de dragons.

- Sarcus*, brigadier, sous-lieutenant dans le 7<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Saint-Mars*, sous-adjutant-major, lieutenant dans le 8<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Marion-Gaja*, brigadier, sous-lieutenant dans le 8<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Dumanoir*, maréchal des logis, lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Dubarail*, brigadier, sous-lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Courchand*, maréchal des logis, lieutenant dans le 10<sup>e</sup> régiment de dragons.
- D'Ablons*, brigadier, sous-lieutenant dans le 10<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Thomassin*, maréchal des logis, lieutenant dans le 11<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Burgrave*, brigadier, sous-lieutenant dans le 11<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Carpentin*, maréchal des logis, lieutenant dans le 12<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Barn*, brigadier, sous-lieutenant dans le 12<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Broissia*, brigadier, sous-lieutenant dans le 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Cantalut*, maréchal des logis, lieutenant dans le 14<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Darcelin*, brigadier, sous-lieutenant dans le 14<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Bolangier*, brigadier, sous-lieutenant dans le 15<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Degarcq*, maréchal des logis chef, lieutenant dans le 16<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Scarampy*, brigadier, sous-lieutenant dans le 16<sup>e</sup> régiment de dragons.

- Marson*, brigadier, sous-lieutenant dans le 17<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Philipès*, brigadier, sous-lieutenant dans le 18<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Morel*, brigadier, sous-lieutenant dans le 19<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Dangin*, maréchal des logis, lieutenant dans le 20<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Duperron*, brigadier, sous-lieutenant dans le 20<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Domergue*, maréchal des logis, lieutenant dans le 21<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Gémasse*, brigadier, sous-lieutenant dans le 21<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Nihon*, brigadier, sous-lieutenant dans le 22<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Constantin*, brigadier, sous-lieutenant dans le 25<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Forbin*, lieutenant en premier, capitaine dans le 24<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Dumesnil*, brigadier, sous-lieutenant dans le 24<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Beille*, brigadier, sous-lieutenant dans le 25<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Nadal*, brigadier, sous-lieutenant dans le 26<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Montcloux*, maréchal des logis, lieutenant dans le 27<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Magonet*, brigadier, sous-lieutenant dans le 27<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Maussion*, gendarme, sous-lieutenant dans le 28<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Bellissens*, gendarme, sous-lieutenant dans le 29<sup>e</sup> régiment de dragons.

- Manesse*, gendarme, sous-lieutenant dans le 50<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Serviez*, lieutenant en second, lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.
- Leprince*, gendarme, sous-lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.
- Montullé*, capitaine à la suite, capitaine dans le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Naucase*, lieutenant en second, lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Brouville*, gendarme, sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Viriot*, gendarme, sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Barrat*, gendarme, sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Drouet*, gendarme, sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Bonneval*, gendarme, sous-lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- D'Espinchal* (Henri), lieutenant en second, lieutenant dans le 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Gibert-Chaumont*, gendarme, sous-lieutenant dans le 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- D'Humières*, gendarme, sous-lieutenant dans le 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Saluces*, lieutenant en second, lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Corday*, gendarme, sous-lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Saint-Pern*, lieutenant en premier, capitaine dans le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Papillon*, gendarme, sous-lieutenant dans le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs.



- La Bédoyère* (Charles), lieutenant en second, lieutenant dans le 11<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Bélin*, gendarme, sous-lieutenant dans le 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Manès*, sous-adjutant-major, lieutenant dans le 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- La Case*, gendarme, sous-lieutenant dans le 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- De Beaux*, gendarme, sous-lieutenant dans le 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- D'Albuquerque*, adjudant-major, capitaine dans le 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Debreuil*, gendarme, sous-lieutenant dans le 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Pavaut*, porte-étendard, lieutenant dans le 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Lespinasse*, gendarme, sous-lieutenant dans le 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Delanay*, gendarme, sous-lieutenant dans le 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Dudeffant*, gendarme, sous-lieutenant dans le 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Vergennes*, maréchal des logis, lieutenant dans le 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Morand*, gendarme, sous-lieutenant dans le 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Vienne*, maréchal des logis, lieutenant dans le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Chaveau*, gendarme, sous-lieutenant dans le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Madier*, gendarme, sous-lieutenant dans le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Pagès*, fourrier, lieutenant dans le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

- Rosières*, gendarme, sous-lieutenant dans le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Chabant*, gendarme, sous-lieutenant dans le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Montigny*, gendarme, sous-lieutenant dans le 26<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Desparts*, lieutenant en premier, capitaine dans le 1<sup>er</sup> régiment de hussards.
- Montmort*, gendarme, sous-lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de hussards.
- Saint-Mars* (Abel), maréchal des logis, lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Bocca*, gendarme, sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Bardel*, gendarme, sous-lieutenant dans le 3<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Sanzelle*, gendarme, sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> régiment de hussards.
- D'Espinchal* (Hippolyte), lieutenant en second, lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Dericq*, gendarme, sous-lieutenant dans le 5<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Siau*, maréchal des logis, lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Baumont*, gendarme, sous-lieutenant dans le 6<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Lecomte*, gendarme, sous-lieutenant dans le 7<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Gaja*, gendarme, sous-lieutenant dans le 8<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Crozet*, maréchal des logis, lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Navailles*, gendarme, sous-lieutenant dans le 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

*Marion*, maréchal des logis, lieutenant dans le 10<sup>e</sup> régiment de hussards.

« Ces officiers seront pourvus des premiers emplois vacants dans les corps auxquels ils sont attachés. »

## II

Le ministre de la guerre adressa à l'Empereur le rapport suivant <sup>1</sup> :

« Sire,

« Son Altesse le prince vice-connétable <sup>2</sup> m'a invité à prendre les ordres de Votre Majesté relatifs au corps des gendarmes d'ordonnance.

« Cent dix-huit officiers, sous-officiers et gendarmes ont été placés comme officiers dans les troupes à cheval. L'effectif de ce corps est de deux cent soixante et onze officiers, sous-officiers et gendarmes, répartis en cinq compagnies.

« Je prie Sa Majesté de me faire connaître si elle veut que ce corps soit maintenu, ou si son

<sup>1</sup> Ce rapport n'est pas daté non plus ; mais, à en juger par le contenu, il a dû précéder le décret placé immédiatement auparavant.

<sup>2</sup> Le maréchal Berthier.

intention est que tous les individus qui en font encore partie soient placés dans la ligne.

« Dans le premier cas, j'ai l'honneur de lui faire observer que les deux premières compagnies seulement ont été assimilées pour la solde et les masses aux chasseurs à cheval de la Garde, par décret du 12 avril 1807, et qu'à l'époque où ce décret a été rendu les autres compagnies n'étaient point encore arrivées à l'armée.

« Peut-être Votre Majesté jugera-t-elle convenable que les officiers, sous-officiers et gendarmes des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> compagnies aient droit à la solde et aux masses des chasseurs à cheval de la Garde, à compter du jour où ils sont partis de Mayence pour se rendre à l'armée.

« D'un autre côté, ne doit-on pas considérer les dépenses des gendarmes d'ordonnance comme faisant partie de celles de la Garde, du jour de leur assimilation à celles des chasseurs à cheval, de sorte qu'au moment de la rentrée de ce corps en France, ces dépenses seraient soldées sur les mêmes fonds, et par le payeur de la Garde ?

« Dans le cas où Votre Majesté déciderait que les officiers, sous-officiers et gendarmes d'ordonnance doivent être tous placés dans la ligne, ce placement n'aurait-il lieu que successivement, et au fur et à mesure des propositions que les vacances d'emploi me mettraient à même de sou-

mettre à Votre Majesté? ou bien devrais-je, dès à présent, présenter un état de répartition entre les différents corps de troupes à cheval? »

A la marge de ce rapport est écrit de la main du baron Fain : *Sans décision de Sa Majesté.*

Alors, le 25 octobre 1807, Napoléon rendit un décret daté du palais de Fontainebleau, où il était dit :

« ART. 1<sup>er</sup>. Les compagnies des gendarmes d'ordonnance de notre Garde sont dissoutes ; mais, voulant leur donner une preuve de la satisfaction que nous éprouvons de leurs services, nous admettons dans les chasseurs, grenadiers et dragons à cheval de notre Garde, les simples gendarmes qui ont fait la dernière campagne.

« ART. 2. Il nous sera présenté, par notre ministre de la guerre, un état nominatif des sous-officiers et brigadiers de ces compagnies, notre intention étant de les employer, selon leurs services et leur capacité, dans les régiments de l'armée, ou de leur donner d'autres marques de notre satisfaction.

« ART. 3. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret. »

*RÉCAPITULATION nominative, d'après les contrôles du corps, des officiers et gendarmes d'ordonnance morts de maladie ou accidentellement, tués, blessés ou faits prisonniers pendant la campagne de 1807.*

- Gérard*, gendarme, tué à Colberg, 20 mars.  
*Kervyn de Volkartzbeck*, idem, noyé, 27 juillet.  
*Desfourneaux*, idem, mort de la petite vérole, 22 avril.  
*De Frétat*, idem, tué à Colberg, 20 mars.  
*Grard*, idem, tué à Colberg, 8 mars.  
*Pauver*, idem, tué en duel, 24 juin.  
*De Bois*, idem, tué à Colberg, 20 mars.  
*De Brevedent d'Ablons*, idem, tué à Colberg, 4 mars.  
*De Berckheim*, idem, mort dans l'intérieur, 31 octobre.  
*Desforges*, brigadier, mort de maladie, 5 août.  
*Papillon*, gendarme, tué à Colberg, 20 mars.  
*Pagès*, idem, blessé et fait prisonnier, 20 mars.  
*Forget*, idem, blessé et fait prisonnier, 20 mars.  
*De Stappers*, brigadier, blessé, 8 mars.  
*Imbert de la Platière*, maréchal des logis, blessé et fait prisonnier, 20 mars.  
*Vattier*, gendarme, blessé et fait prisonnier, 20 mars.  
*De Rivoceet*, gendarme, blessé et fait prisonnier, 20 mars.

*RÉCAPITULATION générale et numérique des officiers  
et gendarmes d'ordonnance morts accidentellement ou  
de maladie, tués, blessés ou faits prisonniers.*

	Morts accidentelle- ment ou de maladie.	Tués.	Blessés ou faits prisonniers.
1 <sup>re</sup> compagnie.	{ Officiers, " "	" "	" "
	{ Gendarmes, 2	5	5
2 <sup>e</sup> compagnie.	{ Officiers, " "	" "	" "
	{ Gendarmes, 5	5	5
3 <sup>e</sup> compagnie.	{ Officiers, " "	" "	" "
	{ Gendarmes, " "	" "	" "
4 <sup>e</sup> compagnie.	{ Officiers, " "	" "	" "
	{ Gendarmes, " "	" "	" "
TOTAL.	5	6	6

ACTIONS D'ÉCLAT.

« *Royer-Lametz* (Antoine), reçu gendarme dans la 1<sup>re</sup> compagnie le 8 novembre 1806, maréchal des logis dans la 2<sup>e</sup> compagnie le 24 décembre 1806. A fait deux prisonniers à la prise du fort de Neugarten, en avant de Colberg, le 18 février 1807; — est entré le premier dans la ville de Treptow, le 20 février, après avoir fait prisonnier le commandant de la cavalerie; — blessé au siège de Colberg dans une charge. — Ces actions d'éclat l'ont fait nommer lieutenant en second le 15 juillet 1817.

« *D'Espinchal* (Hippolyte), né en 1777; ancien officier au service de l'Autriche<sup>1</sup>, lieutenant dans les gendarmes d'ordonnance; a obtenu la croix de la Légion d'honneur le 16 avril 1807, pour une action d'éclat faite à Neugarten, en Poméranie. Il est entré le troisième dans la forteresse avec les fusiliers de la Garde, auxquels il portait l'ordre d'enlever le fort. »

Lors de leur création, les gendarmes d'ordonnance de l'Empereur inspirèrent une grande jalousie à quelques chefs de corps de la Garde impériale, sortis des rangs plébéiens, qui crurent deviner les intentions futures de Napoléon dans le choix qu'il avait fait du général Montmorency-Laval comme commandant supérieur de ce corps. Le premier échec qui fut porté aux gendarmes d'ordonnance, dès que l'armée eut commencé ses opérations en Prusse, fut le retrait des domestiques

<sup>1</sup> Capitaine et officier de la Légion d'honneur en 1809; cet officier a commandé les chasseurs royaux de Henri IV, dans le midi, en 1815, et depuis a été décoré de plusieurs ordres étrangers.

Son frère cadet, le comte d'Espinchal (Louis-Henri), né en 1775, avait servi de 1789 à 1798 dans les armées étrangères; il fit partie, du 31 octobre 1806 au 15 juillet 1807, des gendarmes d'ordonnance. Placé comme lieutenant au 7<sup>e</sup> chasseurs, en 1807, il était major des chasseurs des Ardennes en 1821, et passa aux chasseurs de la Garde royale en 1820. Il avait été décoré en 1809.



que chacun d'eux avait amenés avec lui. Il en résulta que ce corps, composé tout entier de jeunes hommes braves et intrépides sans doute, mais habitués à ce qu'on appelle le confortable de la vie, fut assez mal tenu, parce qu'autre chose est de marcher droit à l'ennemi, ou d'être le palefrenier de son cheval, surtout quand on n'en a pas l'habitude. Ceux que la création des gendarmes avait le plus offusqués revinrent à la charge auprès de l'Empereur, pour lui faire comprendre tous les inconvénients qui devaient résulter de cette nouvelle création, et finirent par l'emporter : les gendarmes, comme nous l'avons dit plus haut, furent donc licenciés après la campagne, et la plupart d'entre eux nommés officiers dans des régiments de cavalerie de ligne : plusieurs méritèrent un avancement rapide. C'est par suite de cette dissémination que quelques-uns furent envoyés à Turin, dans le 7<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, dont le major Berlioz avait le commandement. Parmi les officiers de ce régiment sortis des gendarmes d'ordonnance, il en était un qui avait servi dans sa jeunesse à l'armée de Condé; mais il était revenu de toutes les rêveries de l'émigration. Il aimait à parler de ses anciens camarades, et, entre autres, du comte Maurice Castelnau d'Albignac, qui avait été page de Louis XVI, et qui devint en peu de temps géné-

ral, au service du roi de Westphalie, Jérôme, frère de l'Empereur, qui le nomma son ministre de la guerre. Le comte d'Albignac était un homme d'esprit, très-capable et doué par-dessus tout d'une gaieté intarissable. L'officier du 7<sup>e</sup> de cuirassiers raconta de lui un trait où son caractère se reconnaissait parfaitement :

« Quand les gendarmes furent arrivés en Prusse, dit-il, M. d'Albignac, qui était pour ainsi dire à tu et à toi avec son commandant le général de Montmorency, s'approche un jour de lui, et lui demande directement quelque chose dont il avait besoin pour son équipement ; mais M. de Montmorency, prenant la demande au sérieux, lui répond aussitôt :

« — Mon cher d'Albignac, à Paris, chez madame de Luynes, ou partout ailleurs, nous pouvions causer familièrement comme de bons camarades ; mais ici ce n'est plus la même chose. Il faut que vous sachiez ce que c'est que la hiérarchie militaire : vous avez besoin d'une bride et d'une sous-ventrière, dites-vous ? c'est très-bien : mais vous me demandez cela, à moi, votre colonel ! ce n'est pas dans l'ordre. Il faut vous adresser à votre maréchal des logis, qui fera son rapport au lieutenant, qui le transmettra au capitaine ; le capitaine en référera au chef d'escadron, qui viendra ensuite prendre mes ordres, puisque je suis votre

chef à tous. Comprenez-vous bien cela, mon cher ami ?

« — Oui, mon colonel.

« Quelque temps après, M. d'Albignac ayant été blessé dans une escarmouche, M. de Montmorency va le voir, et lui demande comment il se trouve. Bien qu'il souffrit beaucoup, M. d'Albignac trouva plaisant de faire voir à son chef combien il était pénétré des hauts enseignements qu'il avait daigné lui donner sur la hiérarchie militaire, et au lieu de répondre directement à sa question, il lui dit :

« — Mon général, donnez vos ordres au chef d'escadron, qui les transmettra à mon capitaine, qui en fera part à son lieutenant, qui m'enverra mon maréchal des logis, auquel je répondrai que ça va mieux.

« M. de Montmorency, qui au fond était un brave homme, ne put se fâcher de la gaieté que M. d'Albignac conservait même au milieu de ses souffrances, et pardonna facilement à son subordonné cette innocente mystification. »

Cette anecdote, nous dit-on, fut racontée dans les temps, et arriva aux oreilles de l'Empereur, qui en rit beaucoup, en disant :

— Je reconnais bien là la vieille noblesse française : esprit et gaieté ; ce seront toujours les hommes de Fontenoy !

## LIVRE QUINZIÈME.

---

ANNÉE 1815.

---

### CHAPITRE PREMIER.

LA GARDE IMPÉRIALE SOUS LA RESTAURATION.

Après les grandes guerres étrangères, il est difficile à un gouvernement, quelque fort et quelque bien établi qu'il soit, d'éviter la guerre civile : Rome en est l'exemple.

En effet, comment se débarrasser de soldats jeunes, fiers et ambitieux ? Les généraux et les officiers de la Garde impériale, habitués à la vie des camps, à une existence nomade et dépensière,

allaient-ils pouvoir se soumettre à l'oisiveté et aux privations que la paix allait leur imposer? S'assoupliraient-ils au retranchement d'une partie de leur traitement? Ces considérations furent un des grands embarras de la Restauration, et ces embarras s'augmentèrent chaque jour par l'arrivée des prisonniers de guerre qui revenaient des pontons anglais, des places de l'Elbe, de l'Oder, d'Espagne, de Russie et d'Italie. En vain les maréchaux, les généraux, les états-majors de la Garde impériale avaient, dans de nombreuses adresses, protesté de leur dévouement aux Bourbons; en déliant la Garde de ses serments à Napoléon, on n'avait pas effacé son attachement à son ancien chef. Excepté la plupart des maréchaux et les quelques généraux qui avaient abandonné l'Empereur, tous les officiers et soldats de la Garde l'avaient accompagné des plus vifs regrets dans son exil de l'île d'Elbe. Les Bourbons ne se recommandaient pas par leurs exploits; ils ne rapportaient que leur nom et leur titre de princes, et pas un souvenir. La légitimité était une pauvre recommandation auprès de guerriers qui avaient appris à n'estimer que le talent, le dévouement et le courage des champs de bataille; qui s'identifiaient avec les intérêts de la révolution et les nouvelles existences que Napoléon leur avait créées. Loin de sympathiser avec la Res-

tauration, la Garde impériale n'avait pour elle que de la répugnance, et l'avait prouvé, notamment à Fontainebleau, dans tous ses cantonnements, et sur le passage de l'Empereur lorsqu'il s'était rendu à l'île d'Elbe. Elle avait refusé de prendre la cocarde blanche, et dans plusieurs villes elle avait forcé les habitants à la quitter. A l'entrée de Louis XVIII dans Paris, les grenadiers de la Garde impériale se laissèrent pour ainsi dire traîner à sa suite, et à la première revue qu'il passa, la Garde resta muette. Les gardes d'honneur et les dragons seuls, travaillés par les maréchaux et provoqués par leurs commandants, crièrent : *Vive le roi!* Pendant longtemps les autres troupes refusèrent de proférer ce cri; il arriva même, à des revues passées par le duc de Berri, qu'elles crièrent : *Vive l'Empereur!* Dans les casernes de la Garde, ce cri était commun.

Le maréchal Marmont était conquis par la vieille Garde, indignée de sa défection. Elle se regardait comme trahie et ne se tenait pas pour vaincue. La présence dans Paris des coalisés, caressés, traités en amis par les princes qu'ils avaient ramenés, remplissait leurs âmes d'humiliation et de haine. Les soldats et les officiers cherchaient querelle aux militaires étrangers : il y avait tous les jours des duels. Des grenadiers autrichiens ayant paru avec des rameaux de ver-

de dure à leurs bonnets ; la Garde impériale prit cette sorte de parure pour un signe de défi, elle insulta ces soldats et les provoqua au combat. Leur général, Schwartzenberg, écrivit au général Dupont, alors ministre de la guerre, et celui-ci fit imprimer dans les journaux un article qui disait que « ces rameaux, loin d'être une marque de triomphe, n'étaient qu'un simple signe de ralliement prescrit de temps immémorial par les règlements militaires de chacune de leurs nations, en paix comme en guerre. »

Dans de telles dispositions, il fallait licencier la Garde impériale ou la conquérir. La licencier, on l'aurait bien voulu, on ne l'osait pas. Pour s'aplanir le chemin de la France et du trône, les Bourbons avaient flatté cette vieille Garde, ils l'avaient caressée, lui avaient prodigué les éloges et les promesses ; mais la charte ne lui avait-elle pas garanti ses grades, ses honneurs, ses dotations ? A Compiègne, Louis XVIII avait dit aux maréchaux qu'il voulait toujours s'appuyer sur la vieille Garde ; une autre fois, dinant avec eux, il avait porté à cette héroïque phalange un toast. On ne pouvait pas reculer. La reconquérir n'était pas chose facile, bien qu'il n'y eût pas impossibilité ; mais un aussi grand résultat ne pouvait être acheté par trop de ménagements et par trop de sacrifices. Loin de là, le gouvernement royal con-

serva la Garde impériale , en même temps qu'il fit tout pour se l'aliéner.

La première , la plus grande faute de la Restauration , fut sans contredit la suppression des couleurs nationales, que Louis XVIII lui-même, en 1790 , avait solennellement arborées. En les proscrivant , ces couleurs , comme un signe de rébellion , on flétrissait tout ce qui , pendant vingt-cinq ans, avait porté cette cocarde illustrée par tant de victoires , et servi sous ce drapeau tricolore promené en triomphe par toute l'Europe. Pour la Garde impériale, que pouvait être le drapeau blanc ? Un chiffon. Des régiments brûlèrent leur étendard au lieu de le rendre ; pour ne pas s'en séparer, les invalides en avalèrent les cendres. Un grand nombre portaient la cocarde tricolore au fond de leurs shakos , ou sous la cocarde blanche. Dans plusieurs corps de la vieille Garde , on conserva secrètement les aigles : elles étaient devenues l'objet d'un culte sacré.

Pour effacer jusqu'au moindre souvenir des actions glorieuses qui avaient immortalisé la Garde impériale pendant dix ans, on remplaça les dénominations de leurs chefs par celles de l'ancien régime , qui n'avaient plus de rapport avec son organisation. Les généraux de brigade s'appelèrent *maréchaux de camp*, et les généraux



de division *lieutenants généraux*. Les temps étaient bien loin où, avant le combat, on invoquait le Dieu des batailles. On introduisit brusquement des aumôniers dans les corps, avec le rang de premier capitaine. On obligea le soldat catholique à aller à la messe ; enfin on paya les conversions de protestants.

Les emplois de colonels généraux des différentes armes furent donnés par le roi aux princes de sa famille, et les titulaires dépossédés reçurent pour fiche de consolation le titre de premiers inspecteurs généraux sous les ordres des princes.

Dans l'origine, la vieille Garde impériale avait repris son service au palais des Tuileries ; elle n'y resta pas huit jours ; on la renvoya même de Paris <sup>1</sup>, parce que son attitude paraissait trop fière, et qu'on craignait, avec raison, qu'elle ne cherchât sans cesse dispute aux étrangers. On vit même, la veille et l'avant-veille de son départ de la capitale, des factionnaires suisses refuser, en plein jour, l'entrée des Tuileries à des gren-

<sup>1</sup> Les grenadiers furent envoyés à Metz, avec le régiment de fusiliers qu'on y incorpora ;

Les chasseurs à pied, à Nancy ;

Les lanciers rouges, à Bourges ;

Les grenadiers à cheval, à Blois ;

Les dragons, à Tours ;

Et les chasseurs à cheval, à Saumur.

diers de la vieille Garde, qui n'avaient d'autre intention que de traverser le jardin.

Cependant un grand nombre d'officiers de la Garde, même en activité, étaient restés à Paris, par la nécessité de défendre leurs intérêts et de conserver leur existence, que menaçaient les royalistes, appelés *ultras*. Le gouvernement, qui accueillait si généreusement les émigrés et les chouans, repoussait sans pitié ces officiers. Il annula tous les congés, et ordonna à ceux qui étaient dans la capitale de se rendre à leurs corps, sous peine de n'être pas compris dans la nouvelle organisation de l'armée. Il fut prescrit aux officiers en non-activité de se retirer dans leurs foyers pour y attendre une destination.

Les prisonniers de guerre, revenus depuis peu, étaient stupéfaits de ce qui s'était passé en France en leur absence. Ils n'étaient pas non plus pénétrés d'enthousiasme pour les Bourbons, et cela se conçoit : le gouvernement royal, au lieu d'user de ménagements envers des hommes aigris par une longue détention, et qui n'avaient pas eu le temps de s'accoutumer aux changements survenus dans leur patrie, lança contre eux une sorte de manifeste foudroyant : « Des ordres sé-  
« vères ont dû prévenir tout acte et tout propos  
« coupables envers la dignité royale, » y était-il dit. « Quiconque, dans un moment de licence,

« laisserait échapper des clameurs injurieuses et  
« surtout ce cri odieux de *vive l'Empereur!* qui  
« rappelle un ordre de choses si heureusement  
« renversé, est criminel et doit être soumis sur-  
« le-champ à la sévérité de la police militaire; il  
« serait même livré à un conseil de guerre si ces  
« clameurs offensantes avaient un caractère de  
« provocation à la révolte. Il est, en outre,  
« prescrit aux inspecteurs généraux de n'ad-  
« mettre dans la formation nouvelle des régi-  
« ments aucun officier dont les principes se-  
« raient en opposition avec l'opinion universelle,  
« et qui ne donnerait aucun gage de cet ardent  
« dévouement que tout véritable soldat français  
« a toujours professé pour ses rois légitimes <sup>1</sup>. »

Pendant ce temps, des centaines d'officiers de la vieille Garde languissaient dans la pénurie et le besoin : on les dépouillait de leur traitement, on leur ravissait la récompense de leurs héroïques travaux, on leur ôtait jusqu'au pain gagné au prix de leur sang; on dévouait leurs nobles cicatrices à la misère et à l'humiliation, pour honorer et payer des services obscurs, ignorés ou même fictifs. Que le roi eût récompensé le dé-

<sup>1</sup> Ordre du jour du ministre de la guerre Dupont, le même qui avait signé la capitulation de Baylen, en Espagne, au mois de juillet 1808.

vouement d'hommes restés jusqu'aux derniers instants fidèles à ses adversités, l'armée et la nation l'auraient compris ; mais prodiguer les faveurs à tout ce qui avait été ou se disait ennemi de la révolution , déshériter la Garde impériale de sa gloire passée , introduire dans ses rangs des hommes qu'elle avait combattus jadis , associer à ses triomphes ceux qu'elle avait vaincus , lui enlever la garde du trône , donner à des troupes étrangères une marque de confiance qu'on refusait à des soldats français : voilà ce qui soulevait tous les esprits et indignait profondément toutes les âmes. Et que répondait-on, quand on se plaignait de cette prédilection pour les émigrés ? « Que si on leur distribuait des grades, c'était *ad honores* ; et que le temps de leur retraite venu, si on leur accordait des pensions , ce n'était que pour leur donner du pain. » Mais bientôt après, on leur conféra de l'activité et des commandements. Excepté les maréchaux Berthier et Marmont, on ne vit figurer dans la maison militaire du roi que d'anciens nobles : c'étaient les compagnons-nés des Bourbons, leurs vrais amis, les seuls et réels soutiens du trône. Au palais des Tuileries on recommençait Versailles. Il n'y eut pas une seule femme de maréchal, une des duchesses de l'Empire, qui fût trouvée bonne pour être placée auprès de la duchesse d'An-

goulême. Maris et femmes, quand ils allaient au *château* <sup>1</sup>, étaient exposés aux sarcasmes et aux impertinences des courtisans, qui les traitaient de *parvenus* et de *gens sans naissance*. Enfin, les écrivains royalistes, avoués par la cour, ne cessaient d'outrager Napoléon. Suivant eux, il était devenu fou : « il était, à l'île d'Elbe, un objet de pitié et de dérision ; tous les militaires qui l'y avaient suivi l'abandonnaient et revenaient en France se ranger sous le drapeau sans tache des Bourbons. »

La Garde impériale se montra peut-être plus révoltée de ces lâches et mensongères diatribes, que des injustices et des avanies auxquelles elle était condamnée. Sa gloire était devenue nationale ; la nation ressentit donc vivement l'injure qui était faite à ses anciens défenseurs.

Sous l'Empire, tous les ordres de chevalerie avaient été supprimés ; il n'existait que la décoration de la Légion d'honneur, maintenue par la Charte de 1814. Cette distinction avait été la récompense des belles actions et plus particulièrement des services militaires ; mais institué par Napoléon, cet ordre n'était pour les Bourbons qu'une œuvre d'usurpation : nul doute que

<sup>1</sup> L'ancienne qualification de *château*, pour désigner la résidence royale, avait succédé à celle de *palais*.

s'ils n'avaient pas craint de révolter l'armée tout entière, ils l'eussent abolie. On se borna à miner l'institution pour la ruiner : on rétablit tous les anciens ordres ; on éleva contre elle l'ordre royal de Saint-Louis, pour lequel, à la cour, on professait une haute préférence. Pour obtenir cet ordre, il fallait être catholique ; on exhuma l'ordre du Mérite militaire pour les officiers qui ne l'étaient pas. On accola à la Légion d'honneur l'ordre du Lis, créé par le comte d'Artois ; on l'imposa à l'armée et aux fonctionnaires. Les particuliers qui n'en étaient pas gratifiés en obtenaient le brevet pour cinq francs ; il finit bientôt par être offert gratis sans trouver de preneurs, et tomba du mépris dans le ridicule. On forma le projet de ne plus faire de la Légion d'honneur qu'un ordre civil, pour laisser à l'ordre de Saint-Louis tous les honneurs militaires. L'armée en frémit ; la cour recula. *Le Moniteur* publia son désaveu.

Pour calmer le mécontentement général, le roi rendit l'ordonnance du 19 juillet. Dans le préambule, il se justifiait de l'imputation d'avoir vu *avec indifférence* l'institution de la Légion d'honneur ; et, comme preuve de l'intérêt qu'il lui portait, il l'approuvait et la confirmait ; il en faisait son ouvrage ; il s'en déclarait, pour lui et ses successeurs, chef, souverain et grand maître ; il en maintenait les honneurs et les prérogatives

honorifiques, ainsi que les traitements. Toutefois, ces émoluments furent réduits de moitié; et à l'effigie de Napoléon on substitua celle de Henri IV!... Enfin, et comme pour couronner l'œuvre de déconsidération, le roi nomma un archevêque (l'abbé de Pradt) grand chancelier de la Légion d'honneur. Dès ce moment, on prodigua la décoration aux émigrés, aux Vendéens et aux chouans; on ne l'épargna pas non plus aux classes civiles: on la donnait à tout venant, sans examen, sans concours. Dans leurs voyages, les princes la distribuaient à pleines mains; on en fit commerce, on la vendit, et à bon compte. Après les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram et de la Moskowa, on n'avait pas vu d'aussi nombreuses promotions qu'en contient *le Moniteur* dans le cours de 1814; le nombre des croix données dans l'espace des six derniers mois de cette année s'éleva à plus de dix mille.

A la chambre des députés, Dumolard réclama avec énergie en faveur de la Légion d'honneur, qu'il représenta comme une institution nationale, la seule de cette nature en France; il s'éleva contre la réduction des dotations, et proposa de demander au roi de faire présenter une loi pour mettre les légionnaires à même d'être payés intégralement de leurs traitements. La proposi-

tion ne fut pas même prise en considération.

La maison d'éducation d'Écouen, pour les filles des membres de la Légion d'honneur, fut réunie à la maison de Saint-Denis, afin de restituer le château au prince de Condé. Les succursales établies rue Barbette, à Paris, et aux Loges, pour l'éducation des orphelines, furent supprimées : le nombre des élèves fut réduit de douze cents à quatre cents. Cette ordonnance excita de vives clameurs, surtout parmi les officiers de la Garde devenus veufs, et aussi parmi les veuves de tous les militaires de la Garde. On pétitionna à la chambre contre ces dispositions, et, nous devons le dire, la cour alla au-devant de cette démarche : une ordonnance conserva les établissements de la rue Barbette et des Loges.

Il existait trois écoles militaires : Saint-Cyr, Saint-Germain et la Flèche. Une ordonnance supprima ces deux dernières institutions et maintint seulement l'École royale militaire, créée par l'édit du mois de janvier 1751 ; elle fut placée dans les bâtiments de l'École militaire. La réduction du territoire français et de l'armée pouvait motiver ces dispositions ; mais il était dit dans le préambule de l'ordonnance : « Désirant  
« récompenser les services des officiers généraux  
« et supérieurs de nos armées, et faire jouir la  
« noblesse de notre royaume des avantages qui



« lui ont été accordés par l'édit de notre aïeul ,  
« du mois de janvier 1751 , etc. » Un privilège  
pour l'ancienne noblesse ! L'obligation de prou-  
ver au moins quatre degrés , suivant l'édit  
de 1751 ! Ici, la violation de la Charte était pal-  
pable. Des pétitions arrivèrent en masse à la  
chambre des députés ; elles furent prises en con-  
sidération , et le gouvernement royal fut encore  
forcé de reculer.

Plus de mille soldats invalides, blessés ou mu-  
tilés sous le drapeau de la Garde impériale, fu-  
rent sans pitié renvoyés de l'hôtel : quinze cents  
autres furent, avec des pensions d'une modicité  
dérisoire, expulsés de cet établissement consacré  
par l'État reconnaissant à ces martyrs des ba-  
tailles.

Loin de calmer les esprits et de gagner le cœur  
des militaires dans les départements, les voyages  
des princes augmentaient l'irritation. Le duc de  
Berri les traitait avec une dureté et un mépris  
incroyables. Il en résulta des scènes scanda-  
leuses : Louis XVIII fut obligé de rappeler son  
neveu.

La Garde impériale, réduite d'abord à vingt  
mille hommes au plus et tombée ensuite jusqu'à  
dix mille, était loin de son complet, même sur  
le pied de paix. L'excédant des officiers de la  
ligne était considérable : à la fin de 1814, il avait

été délivré cent six mille congés aux soldats. On rappela les absents, qui ne se pressaient pas de revenir; ou s'ils rentraient aux corps, ce n'était qu'avec une extrême répugnance : plusieurs régiments, le 15 août, fêtèrent dans leurs casernes la Saint-Napoléon.

Les Bourbons n'avaient donc point d'armée. Ils s'inquiétaient peu que le pays fût respecté au dehors, pourvu qu'ils régnassent au dedans. Loin de craindre l'étranger, c'était lui qu'en cas de besoin ils regardaient comme leur point d'appui. L'Angleterre avait en Belgique une armée anglo-hanovrienne-hollandaise d'environ cinquante mille hommes, sous le commandement nominal du prince d'Orange, mais commandée réellement par Wellington, ambassadeur en France; il donnait ses ordres de son *quartier général de Paris*, et les transmettait par le télégraphe! La France concourait à l'entretien de cette armée!

La Restauration s'était engagée dans une mauvaise voie; elle s'y enfonça de plus en plus. Une ordonnance mit à la demi-solde tous les officiers généraux et officiers de tous grades de l'ex-Garde qui n'étaient pas employés. Le mécontentement fut à son comble. Les militaires à la demi-solde formèrent des coalitions, surtout à Paris. Ils se plaignirent. Importuné de leurs plaintes et inquiet de leur attitude, le gouvernement voulut

les éloigner. Un ordre du ministre défendit à tout officier général, supérieur ou autre, ayant fait partie de l'ex-Garde impériale et jouissant d'un traitement militaire à quelque titre que ce fût, de séjourner à Paris sans autorisation, à moins qu'il n'y fût employé. On contesta au ministre le pouvoir de faire cette défense. Ces militaires prétendirent qu'étant sans emploi, ils avaient le droit de se choisir un domicile; et ils n'obéirent pas. On ne leur paya plus leur demi-solde. Ils aimèrent mieux supporter cette privation que de se soumettre à un ordre qu'ils regardaient comme arbitraire, et de laisser le champ libre aux manœuvres contre-révolutionnaires. Il y en eut qui donnèrent leur démission, entre autres le général Flahaut, auquel il avait été enjoint, par le ministre de la guerre, de se rendre à Périgueux pour y attendre les ordres du roi.

Une autre ordonnance prescrivit aux militaires de tous grades qui avaient pris du service à l'étranger, sans autorisation, de rentrer en France avant le 15 janvier 1815, sous peine de perdre leur qualité de Français, et d'être punis conformément au code pénal s'ils portaient les armes contre la France. Dans la situation de l'Europe, cette mesure ne pouvait s'appliquer qu'au royaume de Naples, dont le roi, Murat, était en collision avec les Bourbons de France, et à qui des mili-

taires sans emploi offraient leur épée. Le général Excelmans, entre autres, lui avait écrit ; sa lettre fut interceptée. Le ministre Dupont, après en avoir parlé au roi, mit le général Excelmans au traitement de demi-activité et lui ordonna d'aller jouir de ce traitement à Bar-le-Duc, lieu de sa naissance. Le général demanda un délai pour rester auprès de sa femme, sur le point d'accoucher, en faisant observer en outre que son domicile réel était à Paris. Le ministre persista, et déclara qu'à défaut d'obéissance, il encourrait les peines prononcées par les lois, et qu'à son arrivée à Bar, il trouverait de nouveaux ordres. Le général n'obéit pas. Le ministre décida qu'il serait arrêté et conduit à Soissons pour y rester sous la surveillance de la gendarmerie jusqu'à ce qu'il fût mis en jugement. La force armée se présenta chez le général, celui-ci s'évada, et se rendit ensuite à Lille devant le conseil de guerre convoqué pour le juger. Il était accusé de correspondance avec les ennemis de l'État et de désobéissance. Le premier chef, fondé sur sa lettre au roi de Naples, parut ridicule ; le second présentait la question de savoir si un officier en non-activité, mais à demi-solde, était obligé d'obéir à un caprice du ministre de la guerre. Excelmans fut acquitté. Cet événement si simple, et qui dans d'autres temps eût à peine été remarqué,

devint une affaire capitale et fournit à l'opinion publique l'occasion de venger l'armée des injustices et des outrages de la cour. Aussi, lorsque quelques mois plus tard apparut tout à coup sur les côtes de la Provence celui dont le nom rappelait à la Garde impériale des destinées si différentes, tous s'émurent-ils à sa voix. Après tant de dédains et d'humiliations, elle entrevoyait une nouvelle carrière de gloire et de fortune. Là, surtout, fut l'espoir de Napoléon : cet espoir ne fut pas déçu.

## CHAPITRE II.

### LA VIEILLE GARDE PREND LA QUALIFICATION DE CORPS ROYAL DE FRANCE.

**TOUS LES RÉGIMENTS DE LA JEUNE GARDE, INFANTERIE ET CAVALERIE,  
AINSI QUE L'ARTILLERIE DE LA VIEILLE ET DE LA JEUNE  
GARDE, INCORPORÉS DANS LA TROUPE DE LIGNE.**

**Ordonnance royale qui licencie l'armée tout entière.**

Au milieu des germes nombreux de mécontentement que le gouvernement royal avait fait naître dans l'armée, presque tous les officiers de la Garde, réformés ou en demi-solde, avaient conservé des rapports intimes avec leurs anciens régiments. A Paris, ils visitaient les casernes, rappelaient aux soldats l'aigle, le drapeau tricolore et les épithètes familières de Napoléon. Déjà

avaient paru des symboles qui annonçaient un prochain événement : on désignait l'Empereur sous le nom du *Père la Violette* ou de *Jean de l'Épée*; et de vieux soldats répétaient « que bientôt il reparaitrait, pour chasser à coups de fourche ces émigrés qui avaient insulté leur vieille gloire. » Des affiliations mystérieuses dominaient les troupes; la nouvelle en venait de tous les points de la France : évidemment un complot se préparait. Quelle en était la pensée? quel en serait le but? Il y avait dans l'armée ce frémissement précurseur des révolutions; jamais peut-être plus de fraternité n'avait existé entre les officiers et les soldats. Le maréchal Soult, alors ministre de la guerre <sup>1</sup>, signalait cet esprit; la fermentation était plus grande encore dans la Garde, qu'on avait éloignée de Paris, comme nous l'avons dit précédemment; elle envoyait dans la capitale des officiers et des sous-officiers déguisés, qui annonçaient hautement le retour prochain de Napoléon. Si on gardait la cocarde tricolore au fond de son shako, l'aigle impériale était également conservée dans la giberne; le drapeau blanc, qui pourtant avait conquis à la France son ancienne position en Europe, le drapeau de Fontenoy, disons-nous, était un sujet de

<sup>1</sup> Le maréchal Soult avait succédé au général Dupont.

risée. L'armée formait donc comme un corps à part de citoyens, et ce fut à cette époque que les généraux Lefèvre-Desnouettes, Lallemand et Drouet d'Erlon conçurent, les premiers, le plan d'une révolution militaire contre la maison de Bourbon.

Ce complot, peut-être, se rattachait moins à Napoléon qu'au parti patriote alors dirigé par Fouché; mais il est certain que le général Lallemand agissait par l'impulsion d'une main inconnue qui n'était pas celle de l'Empereur. Cette conspiration était dans la tête de Fouché; il rêvait, nous le répétons, une manifestation militaire qui entraînerait l'armée à prendre le drapeau tricolore; une fois le mouvement accompli, on verrait au profit de qui on le dirigerait. Tout était possible: garder Louis XVIII avec des conditions; s'entendre avec Bernadotte, Eugène Beauharnais, ou même avec le duc d'Orléans, aujourd'hui Sa Majesté Louis-Philippe, semblait assurer à l'armée un parti puissant, qui avait son origine dans la primitive *fraternisation* guerrière de Jemmapes et de Valmy; le maréchal Jourdan, dit-on, était mêlé à toutes ces négociations, et peut-être le général Drouet, dont le nom originaire se liait aux événements de 1792, n'était-il pas sans quelque engagement positif. Avant tout, il fallait remplacer le plus tôt possi-



ble l'ordre de choses existant. Le général Lallemand, le plus avancé dans les idées de Fouché, avait une femme spirituelle, active comme une créole et liée avec toutes les femmes du parti bonapartiste, mesdames Junot, Maret, etc. ; il ne fut pas difficile de mettre dans ce parti des généraux qui portaient dans leur cœur les patriotiques idées de 89. L'exécution de ce plan devait être confiée à la Garde, qui, en marchant sur Paris, fraterniserait avec les régiments de ligne qu'elle rencontrerait sur son chemin, en déguisant, sous le prétexte d'une révolution ministérielle, ce mouvement prétorien. Il s'agissait seulement, disait-on, de renverser les ministres du roi et de reprendre les couleurs nationales. D'un autre côté, de plus sinistres projets étaient conçus par les jacobins, qui ne s'en cachaient pas : ceux qui avaient justifié le régicide pouvaient tout oser.

Les choses étaient ainsi dès le commencement de l'année 1815, lorsque tout à coup, le 5 mars au matin, une dépêche télégraphique, transmise par le préfet de Toulon aux autorités de Lyon, annonça le débarquement de Napoléon au golfe Juan. Une seconde dépêche plus détaillée, émanée du maréchal Masséna, gouverneur de Toulon, disait : « Bonaparte est débarqué à la tête  
« de mille à onze cents hommes, ramassis de

« toutes armes, troupe déjà débandée. Il se  
« dirige vers les montagnes du Dauphiné. » Le  
maréchal ajoutait : « Toutes les mesures sont  
« prises, et je me fais fort d'arrêter Bonaparte  
« avec les troupes qui sont dans mon gouverne-  
« ment (la 8<sup>e</sup> division militaire), à moins qu'il  
« ne se jette dans les Alpes piémontaises, parce  
« qu'alors on doit respecter les frontières de Sa  
« Majesté Sarde. »

Cette nouvelle jeta d'abord une indicible confusion parmi les hommes du gouvernement royal. Chacun avait son projet en tête, chacun avait la manie de prendre le *Corse*, l'*échappé de l'île d'Elbe*, et ce délire était partagé par la cour. Le roi, les princes et les ministres croyaient qu'il n'y avait qu'à opposer quelques régiments, ou même de la garde nationale pour étouffer ce *dévorateur du genre humain*. Les hommes graves et expérimentés connaissaient seuls le péril de la situation ; ils savaient d'avance que le contact de quelque troupe que ce fût avec leur vieil Empereur serait mortel pour la maison de Bourbon. Les princes durent donner l'exemple du courage et de l'activité dans cette crise imminente : aussi le comte d'Artois reçut-il l'ordre de partir pour Lyon ; on lui adjoignit le duc d'Orléans, afin d'imprimer à la résistance un caractère plus national. Le maréchal Macdonald, qui

devait spécialement parler à l'armée, accompagna les deux princes. Le maréchal Mortier reçut un commandement pour le nord de la France, où étaient cantonnés, sous la qualification de *corps royaux de France*, la majeure partie des anciens régiments de la vieille Garde impériale, entre autres les grenadiers et les chasseurs à pied, les chasseurs à cheval, etc. Berthier et Marmont demeurèrent capitaines, l'un, de la compagnie Wagram, et l'autre de la compagnie Raguse (gardes du corps). Ney, Augereau et la plupart des maréchaux eurent chacun leur mission. Mais, avant de passer outre, nous devons dire ce qu'était devenue, après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, cette vieille Garde impériale, cet épouvantail incessant du gouvernement royal.

D'abord, le *corps royal des grenadiers à pied de France*, organisé à Fontainebleau le 1<sup>er</sup> juillet 1814, avait été formé des trois régiments ci-après, savoir :

Des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de grenadiers à pied de la vieille Garde, et du régiment des fusiliers-grenadiers de la jeune Garde.

Ensuite, leur solde avait été réduite ainsi :

80 c. aux grenadiers de l'ancien 1<sup>er</sup> régiment, au lieu de 1 fr. 13 c.

65 c. aux grenadiers du 2<sup>e</sup> id., au lieu de 80 c.

55 c. aux anciens fusiliers-grenadiers, au lieu de 60 c.

Puis, dans les compagnies, chaque soldat avait été classé selon sa catégorie, c'est-à-dire qu'il y eut des grenadiers de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classe.

Maintenant, voici l'état nominatif des officiers dont ce corps d'élite avait été composé primitivement :

État-major <sup>1</sup>.

Le lieutenant général comte *Friant*, colonel commandant.

Le lieutenant général comte *Roguet*, colonel en second.

Le maréchal de camp baron *Petit*, major.

Le maréchal de camp baron *Christiani*, major à la suite.

<sup>1</sup> Après l'organisation des grenadiers de France, treize officiers furent envoyés à Metz par le ministre de la guerre, et placés à la suite du corps en attendant que des emplois vissent à vaquer dans le cadre par suite de changements, de démission ou de retraite. Voici les noms et qualités de ces officiers :

Le baron *de Tromelin*, maréchal de camp.

*De Lorry*, chef de bataillon.

Capitaines.

*Maignen*.

Le comte *de Vesins*.

Le vicomte *de la Bourdonnaye*.

*Durand d'Aunay*.

Le comte *de Montluc*.

Le comte *de Clinchamp*.  
*D'Hericy*.

Lieutenants en premier.

*Levasseur*. — *Demarne*. — *Dechippe*. — *De Blair*.

Ces treize officiers restèrent à Metz le 25 mars 1815, jour du

Le baron *Golzio*,  
 Le baron *Martenot de Cordoue*,  
 Le baron *Belcourt*,  
*Lafargue*,  
*Guillemain*,

} chefs de  
bataillon.

*Villemeureux*, capitaine quartier-maitre trésorier.  
*Bourgeois*, lieutenant en 1<sup>er</sup>, quartier-maitre adjudant.  
*Dingremont*, capitaine d'habillement.

*Christiani (J.)*,  
*Cretal*,  
*Faré*,  
*Foucher*,  
*Pernon*,

} capitaines  
adjudants-majors.

*Torti*, lieutenant en premier, porte-drapeau.  
*Colas*, chirurgien-major.  
*Süe (Jean-Joseph)*, chirurgien aide-major.

Capitaines.

<i>Amat.</i>	<i>Boisseau.</i>	<i>Chaillou.</i>
<i>Baurin.</i>	<i>Boulon.</i>	<i>Cretté.</i>
<i>Bellanger.</i>	<i>Bourdin.</i>	<i>Delcuze.</i>

départ du dernier bataillon des grenadiers de France pour Paris ; Napoléon était alors aux Tuileries.

Au mois d'avril suivant, les grenadiers et les chasseurs à pied de la vieille Garde, ayant été rétablis en vertu du décret dont nous donnons la teneur au chapitre IV, les hommes qui avaient fait partie des anciens 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments les reformèrent, et les anciens fusiliers-grenadiers de la jeune Garde devinrent le 3<sup>e</sup> régiment de grenadiers à pied de la vieille Garde. Cette nouvelle organisation eut lieu à la caserne de Courbevoie.

<i>Dessirier.</i>	<i>Lavoine.</i>	<i>Poulmant.</i>
<i>Dumont.</i>	<i>Levesque.</i>	<i>Tarayre.</i>
<i>Egret.</i>	<i>Marvie.</i>	<i>Thiery.</i>
<i>Goussin.</i>	<i>Montagnières.</i>	<i>Thomas.</i>
<i>Grobert.</i>	<i>Morlaix.</i>	<i>Vandé.</i>
<i>Hilaire.</i>	<i>Paris.</i>	<i>Yung.</i>
<i>Lambert.</i>	<i>Phylidor.</i>	. . . . .

## Lieutenants en premier.

<i>Baton.</i>	<i>Harlet (Germain).</i>	<i>Renard.</i>
<i>Bedelle.</i>	<i>Houarne.</i>	<i>René.</i>
<i>Berthet.</i>	<i>Lac.</i>	<i>Roux.</i>
<i>Borne.</i>	<i>Lebeau.</i>	<i>Saint-Cricq.</i>
<i>Carmier.</i>	<i>Maupas.</i>	<i>Sarranton.</i>
<i>Courcenet.</i>	<i>Ottenin.</i>	<i>Sénot.</i>
<i>Deis.</i>	<i>Picq.</i>	<i>Soulaïrol.</i>
<i>Denis.</i>	<i>Poignez.</i>	<i>Susini.</i>
<i>Faré (Henri).</i>	<i>Paul Lacoste.</i>	<i>Tourines.</i>
<i>Groyard.</i>	<i>Preugnault.</i>	<i>Vermondans.</i>

## Lieutenants en second.

<i>Agron.</i>	<i>Fréret.</i>	<i>Mauriac.</i>
<i>Bernelle.</i>	<i>Godard.</i>	<i>Oudiette.</i>
<i>Brébot.</i>	<i>Guessard.</i>	<i>Pierson.</i>
<i>Bugros.</i>	<i>Hansénius.</i>	<i>Questel.</i>
<i>Carton.</i>	<i>Harlet (Romain).</i>	<i>Raverat.</i>
<i>Chapelle.</i>	<i>Hecht.</i>	<i>Reignier.</i>
<i>Delaunay.</i>	<i>Lapomarède.</i>	<i>Richard.</i>
<i>Deliège.</i>	<i>Lecomte.</i>	<i>Rigodin.</i>
<i>Fargues.</i>	<i>Lefrançois.</i>	<i>Rolland.</i>
<i>Fay.</i>	<i>Manceau.</i>	<i>Sugier.</i>

Les anciens chasseurs à pied de la vieille Garde, sous le titre de *corps royal des chasseurs à pied de France*, avaient été organisés de la même façon que les grenadiers. L'état-major de ce régiment était ainsi composé :

Le comte *Curial*, pair de France, lieut. général, colonel.

Le comte *Michel*, lieutenant général, colonel à la suite.

*Pelet*, maréchal de camp, major.

Le baron *Poret de Morvan*, mar. de camp, major à la suite.

*De Scépaux*, id., id.

*Chaillou*, capitaine quartier-maître des chasseurs.

*Cousin*, id. des voltigeurs.

Le régiment des anciens grenadiers à cheval avait pris le titre de *corps royal des cuirassiers de France*, et par conséquent avait changé d'arme. Le comte *GUYOT*, lieutenant général, avait été nommé *colonel* de ce régiment, et le maréchal de camp baron *JANIM* (J.-B.), *major*.

Il en avait été de même pour l'ancien régiment des chasseurs à cheval de la vieille Garde : il avait pris la qualification de *corps royal des chasseurs à cheval de France* ; le comte *LEFÈVRE-DESNOUETTES*, lieutenant général, avait été nommé *colonel*, et le baron *LYON*, maréchal de camp, *major*. Les dragons : *corps royal des dragons de France*. Le comte *ORNANO*, lieutenant général, *colonel* ; le maréchal de camp baron *LETORT*,

*major*. Les lanciers : *corps royal des chevaux-légers de France*. Colonel, le lieutenant général comte COLBERT; le maréchal de camp DUBOIS, *major*. Quant à l'artillerie de la Garde (vieille et jeune), on l'avait entièrement versée dans les régiments d'artillerie de ligne de l'armée. On procéda de même à l'égard des anciens régiments d'infanterie de la jeune Garde : tous ceux qui en faisaient partie furent incorporés dans la ligne.

L'infanterie *royale* eut un commandant en chef : le maréchal OUDINOT, duc de Reggio, qui eut pour chef d'état-major le baron GRASSOT, maréchal de camp. La cavalerie *royale* eut aussi un commandant en chef : le maréchal NEY, prince de la Moskowa, dont le chef d'état-major était le maréchal de camp comte DE SÉGUR <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces six corps royaux, formés des anciens régiments de la vieille Garde, avaient conservé leur uniforme; seulement les *armes de France* avaient été substituées aux aigles couronnées dans la plaque du bonnet et de la giberne, et une fleur de lis sur les boutons.

Plus tard, au commencement de 1815, on éleva au grade supérieur les marques distinctives, c'est-à-dire les épaulettes des chefs de bataillon et des capitaines seulement. Les chefs de bataillon et les capitaines adjudants-majors avaient, de plus, une aiguillette à droite.

Au retour de Napoléon à Paris, le 20 mars, les grenadiers et chasseurs enlevèrent l'ovale des trois fleurs de lis de leurs plaques de bonnets et de gibernes; et, en attendant les nouvelles aigles, ils remplirent ce vide par une cocarde trico-



Voilà ce qu'était devenue cette Garde impériale si belle, si héroïque ! dont l'effectif s'élevait encore au commencement d'avril 1814 au chiffre de soixante et quinze mille hommes et plus, et qui tout à coup s'était trouvée réduite à moins de douze mille.

Quoi qu'il en soit, et selon l'aveugle croyance de la cour, au fur et à mesure que Napoléon approchait, tout dépendait encore de la fidélité des troupes royales ; mais déjà l'armée de Grenoble, comme nous le dirons au chapitre suivant, avait passé à Napoléon ; à Lyon, même exemple : Ney avait défectionné en Bourgogne. Restait l'armée de réserve confiée au duc de Berri et réunie à Essonnes ; or, il n'était pas difficile de voir, à l'aspect des régiments dont elle était composée, qu'elle était travaillée par l'esprit bonapartiste, comme on disait alors. Des menaces étaient jetées, par les soldats, aux officiers ; en vain multipliait-on les éloges, les promesses, il était trop tard : tout s'épanouissait aux rayons napoléoniens.

Le 19 mars au matin, les nouvelles les plus sinistres parvinrent de tous côtés aux Tuileries :

lore. Les vieux soldats s'appelaient entre eux, en plaisantant, les *cyclopes*. Cet état de choses, comme on doit le penser, ne dura que quelques jours.

« *Buonaparte*, arrivé au Fossart (d'après la dépêche du sous-préfet), devait coucher le soir même à Fontainebleau. » C'en était fait, aucune troupe n'était restée fidèle, et Napoléon pouvait, d'un moment à l'autre, entrer à Paris. Dans cette crise, le désordre se mit dans tous les esprits aux Tuileries ; on ne s'entendait plus. Enfin, il n'y eut plus à hésiter : le soir, les Bourbons durent quitter la capitale ; Louis XVIII l'annonça au dîner à ses intimes, et à minuit le palais des Tuileries était abandonné par eux.

Le roi se réfugia d'abord à Lille, où il établit le siège de son gouvernement. Là, cette fameuse ordonnance, en date du 25 mars 1815, qui licenciait l'armée en masse<sup>1</sup>, fut signée par lui. Nous donnons ici cette pièce, parce que, cinq mois plus tard, le même texte servit à formuler une ordonnance de licenciement non moins historique : celle de l'armée de la Loire<sup>2</sup>, en même temps qu'elle organisait les régiments en légions départementales.

<sup>1</sup> Y compris les *corps royaux*, c'est-à-dire l'ancienne vieille Garde impériale, que le roi avait admise à faire partie de sa *maison militaire* quelques jours auparavant.

<sup>2</sup> Il n'y eut rien de changé dans le *considérant* de cette seconde ordonnance du 5 août 1815, si ce n'est le préambule, où il était dit : « Les régiments faisant partie de l'armée française ayant été précédemment licenciés par notre ordonnance royale du 25 mars, mandons et ordonnons, etc. »

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France  
« et de Navarre,

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« La trahison de presque tous les corps de  
« l'armée destinée à défendre la patrie rendant  
« indispensable le changement entier des me-  
« sures que nous avons cru devoir prendre; et  
« voulant prévenir les nouveaux malheurs dont  
« nos peuples sont menacés par la présence de  
« Napoléon Buonaparte sur le territoire fran-  
« çais;

« Considérant que la conscription a été abolie  
« par l'article 12 de notre charte constitution-  
« nelle et que le recrutement de l'armée de terre  
« et de mer n'a pu être encore déterminé par  
« une loi;

« Vu l'article 14 de ladite charte qui met à  
« notre disposition toutes les forces de terre et  
« de mer;

« Considérant, enfin, qu'à tous les pouvoirs  
« dont nous investissent, dans les temps ordi-  
« naires, notre titre royal et la charte constitu-  
« tionnelle, viennent se réunir, dans une crise si  
« périlleuse, tous ceux que le danger, la con-  
« fiance, la volonté de la nation et le vœu exprimé  
« par ses représentants nous imposent le devoir  
« d'exercer;

« A ces causes, nous avons ordonné et ordon-  
« nons ce qui suit :

« ART. 1<sup>er</sup>. Il est défendu à tout Français ,  
« soit qu'il ait fait précédemment partie de nos  
« troupes, soit qu'il n'ait point servi, d'obéir à  
« aucune prétendue loi de conscription, de re-  
« crutement, ou à tout autre ordre illégal quel-  
« conque qui émanerait de Napoléon Buonaparte,  
« de tous corps ou autorités politiques, civiles et  
« militaires qu'il pourrait appeler ou établir ou  
« qui lui auraient obéi depuis le 1<sup>er</sup> mars 1815,  
« ou obéiraient à l'avenir.

« ART. 2. Il est pareillement défendu à tous  
« gouverneurs et officiers généraux commandant  
« dans nos divisions militaires et dans les départ-  
« tements de notre royaume, aux officiers de  
« notre gendarmerie, à tous préfets, sous-pré-  
« fets, maires, etc., etc., d'exécuter ou de faire  
« exécuter aucune des prétendues lois de con-  
« scription ou de recrutement, ou ordres illégaux  
« mentionnés dans l'article précédent.

« ART. 3. Tout Français que l'on voudrait  
« contraindre à s'enrôler sous les drapeaux de  
« Napoléon Buonaparte est autorisé, par nous,  
« à s'y soustraire, même à main armée.

« ART. 4. Tout gouverneur ou officier géné-  
« ral commandant dans nos divisions militaires  
« ou dans les départements du royaume ; tout

« commandant de nos places , forteresses ou  
« postes de guerre ; tout amiral , vice-amiral ou  
« autre officier de notre marine royale , qui , au  
« mépris du serment qu'il nous a prêté , aurait  
« adhéré au parti de Napoléon Buonaparte , sera  
« destitué , privé de toute sorte d'activité ou pen-  
« sion de retraite pour l'avenir , à moins qu'après  
« avoir eu connaissance de notre présente or-  
« donnance , il ne rentre à l'instant dans son de-  
« voir envers nous .

« ART. 5. Nous licencions , par la présente  
« ordonnance , tous officiers et soldats des corps  
« de terre et de mer , qui , entraînés par des chefs  
« qui nous ont trahi , auraient participé à la ré-  
« volte et passé momentanément sous le com-  
« mandement de Napoléon Buonaparte , ou de  
« ses adhérents , et nous ordonnons à cesdits offi-  
« ciers et soldats de se rendre sur-le-champ dans  
« leurs foyers .

« ART. 6. Nos ministres de la guerre et de  
« l'intérieur sont chargés , chacun en ce qui le  
« concerne , de l'exécution de la présente ordon-  
« nance .

« Donné à Lille , le vingt-troisième jour du  
« mois de mars de l'an de grâce mil huit cent  
« quinze et de notre règne le *vingtième* .

« Signé : LOUIS. »

Mais le roi était-il en sûreté à Lille? Des émissaires envoyés de Paris s'étaient répandus dans les casernes; les soldats murmuraient haut. Louis XVIII ne pouvait donc rester dans une place exposée à une rébellion militaire. L'aigle, en effet, avait volé de clocher en clocher, comme l'avait annoncé Napoléon dans sa proclamation datée du golfe Juan <sup>1</sup>. Le maréchal Mortier vint lui annoncer tristement la situation des choses: quelques heures encore et il ne répondait de rien. Les Bourbons quittèrent donc Lille, et allèrent à Gand; ce fut là que le roi fixa sa résidence. Dès lors, il y eut deux gouvernements: l'un à Paris, l'autre à Gand; et, dès ce moment, les droits d'une dynastie antique, mais usée, furent opposés au génie actif de l'homme supérieur qui tenait pour la seconde fois, dans sa main puissante, les destinées et l'avenir de la France.

<sup>1</sup> Voir au chapitre suivant.

### CHAPITRE III.

#### I

#### RETOUR DE NAPOLÉON ET DE LA GARDE, DE L'ÎLE D'ELBE A PARIS.

Maintenant, avant d'entreprendre le récit du retour en France de l'Empereur et de sa Garde, au mois de mars 1815, expédition aventureuse, mais qui devint pour l'un comme pour l'autre une sorte de triomphe, il nous faut jeter un regard rétrospectif sur les événements que nous avons racontés dans le chapitre précédent, et signaler les causes principales qui déterminèrent Napoléon à risquer cette merveilleuse entreprise.

A l'île d'Elbe, il semblait, comme nous l'avons dit, s'être exclusivement renfermé dans la vie

privée. L'ardeur que naguère il avait apportée à la conquête de l'Europe, puis enfin à la défense et à la conservation intacte du territoire français, tel qu'il en avait lui-même fixé les limites, il l'appliquait à la culture et à l'amélioration de sa nouvelle résidence, lorsque des émissaires venus à Porto-Ferrajo, au mois de janvier 1815, firent naître chez lui l'idée d'un retour possible. L'ennui commençait à le gagner sur cette terre stérile, et bien qu'il se posât, vis-à-vis de ses intimes, comme un homme dont le temps était fini, il ne s'informait pas moins journallement des moindres événements qui se passaient à Paris, tout en ayant l'air de ne s'occuper que d'orner son petit palais et de contenter cette poignée de braves qui l'avaient volontairement suivi dans son exil. Enfin, cette sorte d'indifférence parut telle aux yeux mêmes des puissances étrangères, que le général Koller, commissaire autrichien, fut rappelé par son gouvernement, qui jugea que la présence de cet officier n'était plus nécessaire à l'île d'Elbe.

Mais chez l'Empereur, l'idée de ce retour datait de loin. A Fontainebleau, il avait baissé la tête devant l'orage, en attendant de meilleurs jours; et s'il précipita l'exécution de ce dessein, c'est qu'il reçut, au mois de février, deux sortes d'avis : l'un par la voie de Paris, l'autre par celle



de Vienne. De Paris, on lui écrivait de hâter son arrivée, s'il ne voulait pas voir éclater un mouvement qui, lui absent, ne se ferait peut-être pas à son profit; de Vienne, on lui mandait qu'il serait possible qu'on l'enlevât de l'île d'Elbe pour le transporter à Sainte-Hélène. Il n'hésita plus.

Le 26 février 1815, à une heure après midi, les troupes reçurent l'ordre de se tenir prêtes; on ne leur dit pas autre chose: officiers et soldats ignoraient le but de leur destination; s'il y avait de la joie, il y avait aussi de l'inquiétude... Mais laissons encore parler le lieutenant-colonel Laborde, à qui nous avons déjà emprunté la *Relation du voyage de la Garde, de Fontainebleau à l'île d'Elbe, en 1814*; le récit de cet officier supérieur est trop exact et trop intéressant pour que nul autre puisse lui être préféré :

« Le 1<sup>er</sup> janvier 1815 est sans cesse présent à ma pensée, dit-il; j'avais eu ce jour-là l'honneur de dîner à la table de l'Empereur, qui tout à coup, sortant un journal de sa poche (c'était, je crois, le *Journal des Débats*), se prit à dire :

« — Tenez, messieurs, lisez!... Je suis fou, à ce que l'on prétend à Paris.

« Les préparatifs de notre départ furent faits avec tant de mystère, que ce ne fut que le 26 février suivant, jour de notre embarquement, que, vers les onze heures du matin, étant à la pro-

menade sur le port avec l'intendant civil de l'île, le baron Galeazini, je reçus l'invitation de me rendre chez le général Cambronne : celui-ci m'envoya prendre immédiatement les ordres du général Drouot.

« — Major, me dit ce dernier, les travailleurs occupés au jardin de MM. les officiers continueront leur ouvrage jusqu'à trois heures ; alors les travaux seront suspendus ; la troupe mangera la soupe à quatre heures ; elle sera réunie après, avec armes et bagages, et s'embarquera à cinq heures. MM. les officiers n'emporteront qu'un portemanteau...

« A ces mots, je restai un moment comme interdit, et je me permis de demander au général Drouot :

« — Où allons-nous donc, mon général?... Puis-je emmener ma femme avec moi ?

« — Je ne puis rien vous dire, me répondit-il. Allez faire exécuter l'ordre que je vous donne.

« A cinq heures du soir, une partie de la troupe s'embarqua : trois cents hommes et l'état-major du bataillon montèrent sur le brick de guerre *l'Inconstant* ; l'autre partie fut distribuée sur plusieurs bâtiments de transport. L'Empereur, après avoir dîné avec Madame mère et sa sœur, la princesse Pauline, leur fit ses adieux

et monta lui-même, à huit heures du soir, à bord de *l'Inconstant*, avec les généraux Bertrand, Drouot et Cambronne; l'adjudant-commandant Lebel; Pons (de l'Hérault), administrateur des mines de Rio; le docteur Fourreau de Beauregard, son médecin; Gatte, pharmacien en chef; Peyrusse, trésorier de la couronne; Boinod, inspecteur aux revues; Baillon et Deschamps, fourriers du palais. Aussitôt on mit à la voile, sans que personne se doutât où on allait, lorsqu'une circonstance assez singulière nous fit découvrir le mot de l'énigme.

« Le 28 février, vers les huit heures du matin, le lieutenant de vaisseau Taillade, officier très-distingué, qui avait commandé le brick *l'Inconstant* pendant le temps de notre séjour à l'île d'Elbe, mais qui avait été remplacé par le capitaine de frégate Chautard, arrivé depuis peu du continent, s'aperçut, connaissant parfaitement ces parages, que le commandant du brick mettait le cap sur un point opposé à la côte de France, et dit tout haut aux officiers qui étaient sur le pont :

« — Messieurs, nous allons en Espagne ou en Afrique !

« Ce propos fut aussitôt rapporté par le colonel Mallet à l'Empereur, qui fit appeler sur-le-champ M. Taillade.

« — Où sommes-nous ? demanda-t-il à cet officier.

« — Sire, répondit celui-ci, nous avons le cap sur l'Afrique.

« — Ce n'est point par là que je veux aller, dit Napoléon en souriant. Je vous fais capitaine de frégate ; prenez le commandement du brick <sup>1</sup> et conduisez-moi sur les côtes de France.

« — Sire, répondit Taillade, Votre Majesté y sera demain à midi.

« Effectivement le vent, qui le 27 soufflait à peine, et ne nous avait même pas permis d'arriver à la hauteur de l'île de Capraya, vint à souffler tout à coup *grand largue* et permit en peu d'heures à notre jeune commandant d'apercevoir Antibes, qu'il nous signala. Le 1<sup>er</sup> mars, à trois heures, nous débarquions au golfe Juan, entre Cannes et Antibes.

« La seule rencontre que nous fîmes en mer fut celle d'un brick français, *le Zéphyr*, commandé par le lieutenant de vaisseau Andrieux, qui faisait souvent le voyage de Toulon à Livourne. Le capitaine du brick *l'Inconstant*, l'ayant reconnu, prévint l'Empereur, qui ordonna que tous les hommes entassés sur le pont se couchas-

<sup>1</sup> Le capitaine Chautard, auquel le commandement du brick avait été retiré, fut nommé capitaine de vaisseau.

sent à plat ventre. Alors Taillade, ayant pris son porte-voix, donna le bonjour au commandant Andrieux, en lui criant :

« — Où allez-vous, commandant ?

« — A Livourne !... Et vous ?

« — A Gènes.

« — Comment se porte le grand homme ?

« — Très-bien, répondit Taillade.

« Et les deux bricks, filant assez près l'un de l'autre, s'éloignèrent avec rapidité.

« Avant d'arriver au point de débarquement, Napoléon ordonna au capitaine Lamourette, commandant la 1<sup>re</sup> compagnie de chasseurs, de s'embarquer dans un canot avec trente hommes et un tambour pour aller s'emparer d'un retranchement construit par ses ordres, longtemps auparavant, pour défendre l'entrée de la baie, et qu'il supposait gardé par la garnison d'Antibes. Cet officier, n'ayant trouvé personne sur son chemin, et animé du désir de faire des partisans à l'Empereur, pensa qu'il n'avait qu'à se présenter pour s'emparer de la place ; mais la sentinelle avancée lui cria :

« — Qui vive ?

« — Garde impériale ! répondit Lamourette.

« La troupe prit les armes et laissa entrer le détachement ; mais l'officier qui commandait le poste, voyant que cette troupe portait la cocarde

tricolore, crut devoir faire lever le pont-levis, et le détachement se trouva prisonnier ; néanmoins, on eut beaucoup de peine à décider cette poignée de braves à mettre bas les armes. Ce malheureux détachement fut conduit de brigade en brigade à Toulon et jeté dans les casemates du fort Lamalgue : les officiers allaient être traduits devant un conseil de guerre, et probablement condamnés à mort, lorsque les autorités de Toulon, ayant appris l'arrivée de Napoléon à Paris, les firent mettre en liberté.

Ce ne fut seulement que quelques heures avant le débarquement que plusieurs officiers furent mandés dans la chambre occupée par l'Empereur, pour y copier deux proclamations, la première adressée à l'armée, la seconde au peuple français ; je les transcris ici :

*Proclamation à l'armée.*

« Au golfe Juan, le 4<sup>er</sup> mars 1815.

« Soldats, nous n'avons pas été vaincus...  
« Deux hommes sortis de nos rangs ont trahi  
« leur pays, leur prince, leur bienfaiteur.  
« Ceux que nous avons vus pendant vingt-  
« cinq ans parcourir l'Europe pour nous susciter  
« des ennemis, ceux qui ont passé leur vie à

« combattre contre nous dans les rangs des ar-  
« mées étrangères , en maudissant notre belle  
« France, prétendraient-ils enchaîner nos aigles,  
« eux qui n'ont jamais pu en soutenir les re-  
« gards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du  
« fruit de nos glorieux travaux , qu'ils s'empa-  
« rent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils ca-  
« lomnient notre gloire? Si leur règne durait  
« plus longtemps, tout serait perdu, même le  
« souvenir de ce que nous avons fait.

« Soldats, dans mon exil, j'ai entendu votre  
« voix. Je suis arrivé à travers tous les obstacles  
« et tous les périls. Votre général, appelé au  
« trône par le choix du peuple, élevé sur vos pa-  
« vois, vous est rendu; venez le joindre! Arra-  
« chez les couleurs que la nation a proscrites, et  
« qui pendant vingt-cinq ans servirent de ral-  
« liement à tous les ennemis de la France, pour  
« arborer cette glorieuse cocarde tricolore: vous  
« la portiez dans nos grandes journées.

« Nous devons oublier que nous avons été les  
« maîtres des nations; mais nous ne devons pas  
« souffrir qu'aucune d'elles se mêle de nos af-  
« faires. Qui prétendrait être maître chez nous?  
« Qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles  
« que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à  
« Eylau, à Friedland, à Tudela, à Eckmühl, à  
« Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Mos-

« kowa , à Lutzen , à Wurtzen et à Montmirail !  
« Cette poignée de Français, aujourd'hui si arro-  
« gants , retourneront d'où ils viennent , et là ,  
« s'ils le veulent , ils régneront comme ils pré-  
« tendent avoir régné depuis dix-neuf ans.

« Soldats ! venez vous ranger sous les drapeaux  
« de votre chef ; son existence ne se compose  
« que de la vôtre , ses droits ne sont que ceux du  
« peuple et les vôtres. Son intérêt , son honneur ,  
« sa gloire , ne sont autres que votre intérêt , votre  
« honneur et votre gloire. La victoire marchera  
« au pas de charge ; l'aigle , avec les couleurs na-  
« tionales , volera de clocher en clocher jusqu'aux  
« tours de Notre-Dame ; alors vous pourrez mon-  
« trer avec honneur vos cicatrices , alors vous  
« pourrez vous vanter de ce que vous avez fait ,  
« vous serez les libérateurs de la patrie ; dans votre  
« vieillesse , entourés et considérés de vos conci-  
« toyens , ils vous entendront avec respect ra-  
« conter vos hauts faits ; vous pourrez dire avec  
« orgueil : Et moi aussi , je faisais partie de cette  
« grande armée qui est entrée deux fois dans les  
« murs de Vienne , dans ceux de Rome , de Ber-  
« lin , de Madrid , de Moscou ; qui a délivré  
« Paris de la souillure que la trahison et la pré-  
« sence de l'ennemi y avaient empreinte. Hon-  
« neur à ces braves soldats , la gloire de la patrie !  
« et honte éternelle aux Français criminels , dans



« quelque rang que la fortune les ait fait naître,  
« qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étran-  
« ger pour déchirer le sein de la patrie !

« NAPOLÉON. »

« La proclamation au peuple français était  
ainsi conçue :

« La défection du duc de Castiglione livra  
« Lyon sans défense à nos ennemis. L'armée  
« dont je lui avais confié le commandement était,  
« par le nombre de ses bataillons, la bravoure et  
« le patriotisme des troupes qui la composaient,  
« à même de battre le corps autrichien qui lui  
« était opposé, et d'arriver sur le flanc gauche  
« de l'armée ennemie qui marchait sur Paris.

« Les victoires de Champ-Aubert, de Mont-  
« mirail, de Château-Thierry, de Vauchamps,  
« de Marmans, de Montereau, de Craonne, de  
« Reims, d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier ;  
« l'insurrection des braves paysans de la Lor-  
« raine, de la Champagne, de l'Alsace, de la  
« Franche-Comté et de la Bourgogne, et la po-  
« sition que j'avais prise sur les derrières de l'ar-  
« mée ennemie, en la séparant de ses magasins,  
« l'avaient placée dans une situation désespérée.  
« Les Français ne furent jamais sur le point  
« d'être plus puissants, et l'élite de l'armée en-  
« nemie était perdue sans ressource ; elle eût

« trouvé son tombeau dans ces vastes contrées  
« qu'elle avait si impitoyablement saccagées,  
« lorsque la trahison du duc de Raguse livra la  
« capitale et désorganisa l'armée.

« La conduite inattendue de ces deux géné-  
« raux , qui trahirent à la fois leur patrie , leur  
« prince et leur bienfaiteur, changea le destin de  
« la guerre. Dans ces nouvelles et grandes cir-  
« constances , mon cœur fut déchiré , mais mon  
« âme était inébranlable. Je ne consultai que  
« l'intérêt de la patrie ; je m'exilai sur un rocher  
« au milieu des mers : ma vie vous était et de-  
« vait encore vous être utile. Je ne permis pas  
« que le grand nombre de citoyens qui voulaient  
« m'accompagner partageassent mon sort ; je  
« crus leur présence utile à la France, et je n'em-  
« menai avec moi qu'une poignée de braves né-  
« cessaires à ma garde.

« Élevé au trône par votre choix , tout ce qui  
« a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-  
« cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de  
« nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui  
« ne peuvent être garantis que par un gouver-  
« nement national et par une dynastie née dans  
« ces nouvelles circonstances. Un prince qui ré-  
« gnerait sur vous , qui serait assis sur mon  
« trône par la force des mêmes armées qui ont  
« ravagé notre territoire, chercherait en vain à

« s'étayer du principe du droit féodal ; il ne  
« pourrait assurer l'honneur et les droits que  
« d'un petit nombre d'individus , ennemis du  
« peuple qui depuis vingt-cinq ans les a con-  
« damnés dans toutes nos assemblées nationales.  
« Votre tranquillité intérieure et votre considé-  
« ration extérieure seraient perdues à jamais.  
« Français ! dans mon exil j'ai entendu vos plain-  
« tes et vos vœux : vous réclamiez un gouverne-  
« ment de votre choix , qui seul est légitime ;  
« vous accusiez mon long sommeil , vous me re-  
« prochiez de sacrifier à mon repos les grands  
« intérêts de la patrie.

« Eh bien ! j'ai traversé les mers , au milieu  
« des périls. J'arrive parmi vous pour repren-  
« dre mes droits, qui sont les vôtres ; tout ce que  
« des individus ont fait , écrit ou dit , depuis la  
« prise de Paris , je l'ignorerai toujours ; cela  
« n'influera en rien sur le souvenir que je con-  
« serve des services importants qu'ils ont rendus ;  
« car il est des événements d'une telle nature ,  
« qu'ils sont au-dessus de l'organisation hu-  
« maine.

« Français ! il n'est aucune nation , quelque  
« petite qu'elle soit, qui n'ait le droit de se sous-  
« traire au déshonneur d'obéir à un souverain  
« imposé par un ennemi momentanément vic-  
« torieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris et

« renversa le trône éphémère de Henri VI , il  
« reconnut tenir son trône de la vaillance de ses  
« braves, et non du prince régent d'Angleterre.

« C'est à vous seuls et aux braves de l'armée  
« que je fais et ferai toujours gloire de devoir tout.

« NAPOLEON. »

« Enfin, arrivés à l'entrée du golfe, nous fûmes quelque temps occupés à voir les efforts que faisait la petite flottille pour se grouper autour de nous. A peine fut-elle réunie, que l'Empereur ordonna au capitaine Loubers, commandant la 1<sup>re</sup> compagnie de grenadiers, d'annoncer, avec le porte-voix, la reprise de la cocarde tricolore. L'enthousiasme que les troupes montrèrent dans cet instant fut extrême; mais lorsque Napoléon, continuant de s'adresser au capitaine Loubers, qui tenait toujours le porte-voix, lui dit : « Faites savoir à tous les officiers, sous-officiers et soldats qui faisaient partie du détachement des différents corps de troupe de la Garde, au départ de Fontainebleau, que je les nomme chevaliers de la Légion d'honneur, et que j'accorde un grade d'avancement dans cet ordre à ceux qui en étaient déjà revêtus <sup>1</sup>, » les vivats et les trépignements de joie furent universels.

<sup>1</sup> Cette promotion ne reçut son exécution qu'après 1850.

Néanmoins cette promotion ne fut pas très-nombreuse, attendu que les trois quarts des sous-officiers et soldats de l'infanterie, de la marine, de l'artillerie et des Polonais de la Garde avaient obtenu la croix sur le champ d'honneur.

« Cette promotion annoncée, le débarquement fut exécuté le 1<sup>er</sup> mars, à trois heures de l'après-midi. J'arrivai à terre avec la première embarcation, où se trouvait le général Drouot. Un poste de douaniers, placé tout près de nous dans une baraque de bois, prit la cocarde tricolore dès qu'il nous eut reconnus.

« Aussitôt, le bivac de l'Empereur fut établi dans un champ d'oliviers, situé entre la plage appelée golfe Juan et la grande route de Toulon à Nice, à peu de distance de Cannes et de la place d'Antibes. Les troupes étant débarquées, M. Sarry, lieutenant de vaisseau, reçut l'ordre de faire voile pour la Corse avec toute la flottille. Ce mouvement fut exécuté avec tant de rapidité, qu'un jeune officier, appartenant à une famille elboise, qui s'était endormi dans un coin du brick, ne se réveilla que lorsque le bâtiment était déjà à plusieurs milles en mer.

« Quelques heures après le débarquement, le chirurgien-major Émery, de la Garde, qui avait sa famille à Grenoble, reçut l'ordre de l'Empereur de partir pour cette ville, à l'effet d'y trouver le

jeune Dumoulin, qui était venu visiter l'Empereur à l'île d'Elbe quelques mois avant notre départ; il devait, en outre, s'entendre avec lui pour faire imprimer les deux proclamations datées du golfe Juan, puis les répandre avec profusion, tant dans la place de Grenoble que dans les environs : ce qui eut lieu par le zèle de ces deux courageux citoyens.

« Les troupes une fois établies autour du bivac de l'Empereur, le général Cambronne fut envoyé à Cannes, avec un fort détachement, pour se procurer le plus de chevaux possible (en les payant, bien entendu), et en même temps pour intercepter la route et ne laisser passer aucun courrier. A cet effet, il défendit au maître de la poste aux chevaux, chez lequel il s'établit, de livrer aucun cheval aux voyageurs, sans avoir préalablement reçu son autorisation. Quelques heures après, un courrier du prince de Monaco survint, en annonçant au maître de poste l'arrivée de son gracieux maître, qui avait besoin d'un bon nombre de chevaux pour continuer sa route; mais le général Cambronne ne se montra pas très-aimable pour le prince, car il lui refusa net ce qu'il sollicitait. Ce ne fut que longtemps après que Napoléon, sur les instantes prières que lui fit le prince de Monaco, permit à ce dernier de continuer son chemin.

« L'Empereur envoya le capitaine corse Casabianca auprès du commandant de la place d'Antibes, le colonel Cunéo, également Corse, pour tâcher de délivrer le détachement qu'il retenait prisonnier ; mais ce dernier fut inexorable et retint même le capitaine Casabianca prisonnier comme les autres. Ce brave officier, désespéré de ne pouvoir partager les dangers de ses camarades, chercha à se sauver en escaladant les remparts. Relevé le lendemain dans un des fossés, où il était resté broyé après sa chute, il fut transporté à l'hôpital d'Antibes, où il eut le bonheur de se rétablir. M. Vauthier, commissaire des guerres, fut envoyé à son tour ; il lui fut enjoint de ne pas approcher de la forteresse. Enfin, je fus le dernier expédié auprès du commandant de la place d'Antibes ; mais le factionnaire de l'avancée m'ayant crié dès qu'il m'eut aperçu : « Re-tirez-vous, M. l'officier ; sinon je fais feu sur vous ! » je rebroussai chemin, et rendis compte au général Drouot de ce qui s'était passé.

« Nous quittâmes le bivac vers les onze heures du soir. L'Empereur se mit en route à la tête de notre petite armée, se dirigeant sur Grasse, où nous arrivâmes le 2 mars, à onze heures du matin. La colonne fit une halte, et prit position sur un mamelon, à la sortie de la ville ; ce fut là que Napoléon déjeuna. Pendant

qu'il prenait ce léger repas, il reçut quelques personnes marquantes de Grasse, entre autres un ancien officier décoré, conduit par sa femme, parce qu'il avait perdu la vue. L'Empereur lui fit l'accueil le plus bienveillant. Ce digne soldat, tout ému, lui ayant demandé sa main à baiser, Napoléon l'embrassa sans plus de cérémonie.

« Le déjeuner terminé, les troupes, auxquelles les habitants s'étaient empressés de fournir en abondance des vivres et du vin, prirent un peu de repos; puis nous nous mîmes en route, après avoir laissé nos pièces d'artillerie à Grasse, ne pouvant, faute de chevaux, les emmener avec nous à travers les chemins difficiles que nous avions à parcourir. En effet, nous eûmes une journée bien pénible en traversant le Col de Provence. Obligés de marcher par des sentiers bordés de précipices, où un homme seul pouvait à peine passer, il est certain que cinquante hommes réunis sur ce point auraient pu nous arrêter longtemps. Notre colonne, qui n'était que de mille à onze cents hommes, tenait l'espace qu'auraient pu occuper vingt mille hommes. Nous marchâmes toute la journée dans la neige et sur la glace. L'Empereur fut obligé de descendre plusieurs fois de cheval et d'aller à pied; plusieurs fois il faillit tomber.

« A la nuit close, nous arrivâmes dans une



assez belle ferme isolée, près du village de Cernon, ayant fait environ douze lieues dans cette journée. L'Empereur logea dans la maison; nous primes place sur des bottes de paille. Napoléon n'eut pas d'autre lit, mais il y dormit mieux peut-être que s'il eût été aux Tuileries. Il n'avait conservé auprès de lui qu'une cinquantaine d'hommes de sa Garde tout au plus, le reste de la colonne s'étant tellement disséminé, qu'on ne put la réunir le lendemain, 5 mars, que vers midi, heure à laquelle nous nous remîmes en route pour Castellane. Là, nous commençâmes à trouver des moyens de transport, et dès lors la colonne marcha par journées d'étape, se dirigeant à marches forcées sur Grenoble.

« Le 5, au soir, l'Empereur coucha à Barême; le 4, à Digne. Le 5, le général Cambronne, avec une avant-garde de quarante hommes, s'empara du pont et de la forteresse de Sisteron; le même jour, Napoléon coucha à Gap, et l'avant-garde à la Mure.

« Aucun événement remarquable n'eut lieu en traversant cet espace de pays; les habitants nous accueillèrent très-bien, mais sans se prononcer ni pour ni contre nous. Durant ce long trajet, nous ne fîmes que deux recrues, un gendarme et un soldat d'infanterie. Nous quittâmes, après quelques jours de marche bien pénible, ce pays

de montagnes, et nous commençâmes à découvrir le beau pays au delà de la Mure, qui avoisine celui de Vizille, sur la route de Grenoble.

« L'Empereur, informé que des troupes étaient parties de cette dernière ville avec mission de s'opposer à son passage au pont de la Mure, prit des dispositions de défense, et forma de sa petite armée trois colonnes. La première, composée de trois compagnies de chasseurs à pied, des lanciers polonais montés et non montés, et d'une douzaine de marins de la Garde : c'était l'avant-garde, commandée par le général Cambronne, ayant sous ses ordres le colonel Mallet.

« La seconde colonne, commandée par le capitaine Loubers, des grenadiers, fut composée de trois compagnies de grenadiers, de la compagnie d'artillerie, et d'environ trente officiers sans troupe, conduits par le major corse Pacconi ; avec elle marcha l'Empereur, son état-major, et ce qu'on appelait *le trésor*, porté sur deux mulets.

« La troisième colonne, formée par le bataillon corse, sous les ordres du commandant Guasco, formait l'arrière-garde. Moi-même, aux approches de la Mure, je reçus l'ordre du général Cambronne de prendre les devants avec soixante chasseurs à pied commandés par le lieutenant Jeanmaire, et quelques lanciers polonais, pour

établir le logement de nos troupes. Il paraît que nous étions attendus, puisque je trouvai à la mairie tout le conseil municipal réuni. J'en fus parfaitement accueilli, et je m'occupais avec ces messieurs de préparer les logements, lorsqu'un adjudant du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne arriva pour faire, lui aussi, le logement d'un bataillon de ce corps et d'une compagnie du 5<sup>e</sup> régiment de sapeurs du génie. Voyant que cet officier portait la cocarde blanche, je pensai bien qu'il ne venait point dans l'intention de se joindre à nous. Je l'abordai, néanmoins, en lui disant :

« — A la cocarde que vous portez, monsieur, je vois que vous êtes ici dans un autre but que le mien ; cependant, répondez-moi avec la franchise qui doit nous caractériser : sommes-nous amis ou ennemis ?

« Il me répondit, en me tendant la main :

« — De vieux compagnons d'armes seront toujours d'accord.

« — Alors, ajoutai-je, faisons le logement de concert.

« Il fit semblant d'y souscrire ; mais, profitant d'un instant où j'étais occupé, il s'esquiva, sans doute pour aller rendre compte à son chef de ce qui se passait, et ne revint plus. Cette troupe prit position à une portée de fusil de la ville de

la Mure, et envoya une forte avant-garde dans les premières maisons du côté de Grenoble.

« Instruit de la disparition de l'adjudant du 5<sup>e</sup> de ligne, je n'étais pas tranquille dans l'hôtel de la mairie; je craignais d'y être surpris d'un moment à l'autre, et je venais d'envoyer l'ordre au lieutenant Jeanmaire de rester sous les armes et de faire bonne garde avec son petit détachement, lorsque le général Cambronne arriva avec la première colonne, et monta lui-même à la mairie.

« Lui ayant rendu compte de ce qui s'était passé, et lui-même apercevant un factionnaire de la troupe que je lui avais signalée, placé aux premières maisons d'une rue donnant sur la route de Grenoble, il fit établir, à une portée de pistolet, un poste des nôtres, commandé par un officier, et envoya tout de suite le capitaine Raoul, de l'artillerie, accompagné d'un maréchal des logis de mameluks, auprès de l'officier commandant le poste du 5<sup>e</sup>, pour l'engager à pactiser avec nous; celui-ci ne voulut pas y consentir. Le général y alla lui-même: on lui répondit qu'il y avait défense de communiquer avec nous.

« Alors Cambronne ordonna que la troupe prit position sur l'emplacement même où elle se trouvait, c'est-à-dire devant la mairie, et fit ses dispositions pour éviter toute surprise. Cette opération terminée, nous entrâmes dans une auberge

située presque en face de la mairie, où j'avais commandé un dîner pour douze personnes. A peine étions-nous à table, qu'un paysan, qui avait été envoyé par le général Cambronne pour connaître les mouvements de la troupe qui nous était opposée, entra et vint annoncer que cette colonne s'ébranlait et semblait disposée, en passant derrière la Mure, à se porter sur le pont par lequel nous étions arrivés, pour le faire sauter et nous couper par là toute communication avec l'Empereur. Il n'en fallut pas davantage pour nous faire partir à l'instant même, et aller nous établir sur le pont, que nous gardâmes militairement toute la nuit. Le 5<sup>e</sup> se replia sur Grenoble.

« Le général Cambronne ayant fait connaître à l'Empereur ce qui se passait, Sa Majesté arriva avec deux colonnes sur le point où nous avions pris position, et se mit elle-même à la tête des troupes qui marchaient en avant. Le colonel Mallet prit le commandement des trois compagnies de chasseurs formant tête de colonne, et les lanciers polonais, commandés par le colonel Germanowski, prirent la droite, à côté de la route; les officiers sans troupes, commandés par le major Paecconi, prirent la gauche, et nous marchâmes droit sur le bataillon du 5<sup>e</sup> de ligne.

« La compagnie de voltigeurs du 5<sup>e</sup> était en bataille à la sortie du village. L'Empereur or-

donna au colonel Mallet de faire mettre l'arme sous le bras gauche, la baïonnette au bout du canon. Cet officier lui ayant fait observer respectueusement qu'il pourrait y avoir du danger à faire un pareil mouvement devant une troupe dont les intentions étaient suspectes, et dont la première décharge pourrait être funeste, Napoléon lui répondit avec vivacité :

« — Mallet, faites ce que je vous dis.

« Arrivé à la portée du pistolet, Napoléon s'écria d'une voix forte et accentuée :

« — Soldats! voilà votre Empereur; que celui d'entre vous qui voudra le tuer fasse feu sur lui!

« Et en disant ces mots, il fit encore quelques pas et effaça sa poitrine.

« Un jeune officier, parent et aide de camp du général Marchand, commandant à Grenoble, qui était venu avec mission de son général de s'opposer à notre passage, dit à son tour à haute voix :

« — Le voilà... Feu! soldats!

« Aussitôt un cri unanime de *vive l'Empereur!* fut la réponse du bataillon.

« Déjà les lanciers polonais étaient arrivés dans le village et se trouvaient pêle-mêle avec les soldats du bataillon du 5<sup>e</sup> et la compagnie du 5<sup>e</sup> régiment de sapeurs du génie, et tous criaient à l'envi : *Vive l'Empereur!*

« La Garde et les soldats s'embrassèrent ; ces derniers arrachèrent à l'instant même la cocarde blanche qu'ils avaient à leurs shakos , et prirent avec enthousiasme la cocarde tricolore ; puis , cette troupe ayant été formée en bataille , Napoléon lui parla en ces termes :

« — Soldats ! je viens à vous avec une poignée de braves , parce que je compte sur le peuple et sur vous. Le trône des Bourbons est illégitime , puisqu'il n'a pas été élevé par la nation et qu'il est contraire aux intérêts de notre pays. Vos pères sont menacés du retour des dîmes , des privilèges , des droits féodaux et de tous les abus dont nos succès les avaient délivrés. N'est-il pas vrai , citoyens ? ajouta-t-il en s'adressant à un rassemblement qui s'était formé autour de la troupe.

« — Oui , répondirent quelques-uns.

« A peine venions-nous de fraterniser avec le 5<sup>e</sup> , que M. Dumoulin arriva à franc étrier , ayant à son chapeau la cocarde tricolore , et , se précipitant de son cheval à la rencontre de l'Empereur :

« — Sire , lui dit-il avec la plus grande émotion , je viens vous offrir cent mille francs et mon bras , et vous assurer de la fidélité de vos bons Grenoblois.

« Napoléon parut satisfait , et lui répondit en souriant :

« — Remontez à cheval, nous causerons en marchant. J'accepte vos services.

« Le soir même de notre arrivée à Grenoble, ce jeune homme fut nommé officier d'ordonnance de l'Empereur, qui lui remit lui-même la croix de la Légion d'honneur.

« Immédiatement après, les troupes se mirent en marche. Les chasseurs à pied furent mis à l'avant-garde, et moi-même, avec les fourriers et un peloton de lanciers polonais, je pris les devants pour aller préparer le logement à Grenoble. Nous dépassâmes Vizille sans rencontrer aucune troupe (il était environ quatre heures du soir), lorsqu'un jeune sous-lieutenant de grenadiers du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne vint à moi et me dit :

« — Major, savez-vous si l'Empereur est encore loin ?

« — Non, lui répondis-je, il est à une demi-lieue d'ici, tout au plus.

« — Mon colonel, que vous allez rencontrer dans vingt minutes, reprit le jeune officier, l'attend à la tête de son régiment.

« En effet, je trouvai l'infortuné Labédoyère à la tête de son beau régiment. Il s'approcha de moi et me demanda si l'Empereur allait bientôt arriver ; je lui répondis qu'il ne tarderait pas à le voir. On ne saurait peindre la joie que mani-



féta cet officier en apprenant cette nouvelle. J'allais continuer ma route, lorsque Napoléon, escorté de son état-major et des lanciers polonais, me dépassa; je le retrouvai un peu plus tard dans le faubourg de Grenoble. Je me rendis, sans perdre un instant, à la porte : je la trouvai fermée, bien qu'il ne fût que six heures du soir. J'insistai pour qu'on nous l'ouvrit, afin d'aller établir le logement de la colonne; le capitaine Raoul, de l'artillerie, faisait les mêmes efforts, ainsi que le major du 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, qui se trouvait seul de son régiment hors de la place, et qui disait au colonel du 5<sup>e</sup>, qui avait les clefs en son pouvoir :

« — Ouvrez, mon cher; l'Empereur est là depuis longtemps.

« Mais ce colonel répliqua :

« — Je ne le puis; j'ai donné ma parole d'honneur au préfet (Fourrier) et au général (Marchand) que je ne livrerais pas l'entrée de la place aux troupes qui sont avec l'*usurpateur*.

« Tout ce que je dis moi-même au colonel du 5<sup>e</sup> fut inutile; ce ne fut que vers les huit heures, et au moment où on l'informa que les habitants du faubourg arrivaient avec des poutres énormes pour enfoncer les portes, que cet officier se décida enfin à ouvrir. Au même instant, les troupes qui occupaient les remparts crièrent : *Vive l'Empe-*

reur ! Tous les citoyens accoururent à la lueur des flambeaux , et aussitôt Napoléon entra dans Grenoble à la tête de sa petite armée. Une foule immense se précipita sur son passage : soldats et citoyens confondaient leurs cris et leurs sentiments dans l'enthousiasme qu'inspirait sa présence.

« L'état-major fut logé, ainsi que beaucoup d'officiers, dans le même hôtel, et la colonne dans les rues adjacentes. Nous reçûmes l'ordre de faire les honneurs, au nom de l'Empereur, aux officiers qui se présenteraient pendant la nuit. Ce fut là que, vers les dix heures du soir, je vis arriver un adjudant-major du régiment d'artillerie à cheval commandé par le colonel Duchant, qui venait nous annoncer la prochaine arrivée de ce corps.

« Le lendemain, 8 mars, Napoléon passa la revue de la garnison de Grenoble, qui se composait du 5<sup>e</sup> régiment de sapeurs du génie, du 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à pied, de deux bataillons du 5<sup>e</sup> de ligne, du 11<sup>e</sup> régiment de ligne, du 7<sup>e</sup> régiment de ligne et du magnifique 4<sup>e</sup> régiment de hussards. Cette revue fut faite au milieu de la population de Grenoble et des environs, et aux cris mille fois répétés de : *A bas les Bourbons ! vive l'Empereur !*

« Plusieurs décorations furent distribuées, et

immédiatement après les troupes furent dirigées à marches forcées sur Lyon. Avant de quitter Grenoble, Napoléon adressa aux habitants la proclamation suivante :

« Citoyens ! lorsque, dans mon exil, j'appris  
« tous les malheurs qui pesaient sur la nation,  
« que tous les droits du peuple étaient mécon-  
« nus, et qu'il me reprochait le repos dans lequel  
« je vivais, je ne perdis pas un moment, je  
« m'embarquai sur un frêle navire et je traversai  
« les mers au milieu des vaisseaux de différentes  
« nations. Je débarquai sur le sol de la patrie,  
« et je n'eus en vue que d'arriver avec la rapidité  
« de l'aigle dans cette bonne ville de Grenoble,  
« dont le patriotisme et l'attachement à ma per-  
« sonne m'étaient particulièrement connus.

« Dauphinois ! vous avez rempli mon attente...  
« J'ai supporté, non sans déchirement de cœur,  
« mais sans abattement, les malheurs auxquels  
« j'ai été en proie il y a un an. Le spectacle que  
« m'a offert le peuple sur mon passage m'a vive-  
« ment ému. Si quelques nuages avaient pu al-  
« té rer la grande opinion que j'avais du peuple  
« français, ce que j'ai vu m'a convaincu qu'il  
« était digne de ce nom de grande nation dont  
« je le saluai il y a plus de vingt ans.

« Dauphinois ! sur le point de quitter vos con-  
« trées pour me rendre dans ma bonne ville de

« Lyon, j'ai senti le besoin de vous exprimer  
« toute l'estime que m'ont inspirée vos senti-  
« ments élevés. Mon cœur est plein des émotions  
« que vous y avez fait naître. J'en conserverai  
« toujours le souvenir. »

« Le 9 mars, l'Empereur coucha à Bourgoing, ainsi que la Garde. De Grenoble à Lyon, son voyage ne fut qu'une marche triomphale. Napoléon, fatigué, était dans une calèche avec le général Bertrand, allant toujours au pas, environné d'une foule innombrable de paysans ayant leurs maires en tête, décorés de l'écharpe tricolore. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald avaient déjà quitté Lyon. L'argent avait été prodigué aux troupes ; on voulait couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. L'Empereur riait de ces ridicules préparatifs ; il n'avait aucun doute sur les dispositions de *ses bons Lyonnais*. Il fit faire une reconnaissance par le 4<sup>e</sup> régiment de hussards, qui arriva le 10 mars, à quatre heures du soir, au faubourg de la Guillotière, où il fut accueilli aux cris de *vive l'Empereur !* A huit heures du soir, Napoléon entra dans Lyon, à la tête des troupes qui devaient lui en défendre l'approche. La ville fut spontanément illuminée ; la population ne cessa de se porter toute la nuit à l'archevêché, où Napoléon avait pris son logement, et lui donna les

marques les plus énergiques de son dévouement.

« Le 11 mars, l'Empereur passa la revue de toutes les troupes réunies à Lyon, montant à quinze ou vingt mille hommes : le général Brayer se mit à leur tête et marcha sur la capitale.

« Pendant le séjour de Napoléon à Lyon, des députations des villes environnantes accoururent pour l'assurer de la fidélité et de l'affection de leurs concitoyens. Le jour même de notre départ de Lyon, la garde nationale de la ville fit présent à la Garde d'un drapeau tricolore surmonté d'une aigle en or.

« Le 15 mars, l'Empereur arriva, à la tête d'un détachement de la Garde et du 7<sup>e</sup> régiment de ligne, à Villefranche, petite ville de quatre mille âmes, qui en renfermait dans ce moment plus de vingt mille. Il me serait impossible de décrire l'empressement, le délire même de cette fourmière d'hommes, qui, débouchant de toutes parts, semblaient sortir de terre comme par enchantement. Napoléon s'arrêta un instant à l'hôtel de ville ; un grand nombre de blessés lui furent présentés, et plusieurs reçurent la décoration. Il entra le même jour, mais fort tard, à Mâcon, toujours escorté par le peuple des cantons voisins. Quant à nous, nous étions à Tournus dans la matinée du 14. Là, l'Empereur donna des éloges aux habitants pour leur belle conduite

en 1814 : il en fit autant à l'égard des habitants de Chalon, ville où il coucha le même soir.

« Le 15, l'Empereur était à Autun, avec sa Garde, et le 16, à Avallon ; il déjeuna le 17 à Vermanton et vint coucher le même jour à Auxerre. C'est là que je vis arriver, à onze heures du soir, le colonel Morin, de l'artillerie de la Garde, qui était venu à franc étrier de la Fère pour le rejoindre ; c'est là aussi que nous rejoignirent les troupes du prince de la Moskowa.

« En arrivant le 20 mars à Fontainebleau, Napoléon fut surpris agréablement de voir les Polonais en vedette à la grille du château. Ce tour de force, vraiment digne d'une telle nation, avait été exécuté par le colonel Germanowski. L'Empereur partit le même jour pour Paris, où il entra vers neuf heures du soir.

« Ainsi se termina, sans répandre une goutte de sang et sans rencontrer aucun obstacle, cette fabuleuse entreprise, qui rétablit la nation dans ses droits et dans sa gloire. »

La Garde coucha le 20 mars à Villejuif, et fit son entrée dans la capitale le 21, à onze heures du matin. Ce même jour, Napoléon passa la revue de toutes les troupes qui étaient à Paris, et après qu'elles eurent formé le carré, il leur dit :

— Soldats ! je suis venu en France avec une poignée d'hommes, parce que je comptais sur

l'amour du peuple et le souvenir de mes vieux soldats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente. Soldats ! je vous en remercie : la gloire de ce que nous venons de faire est toute au peuple et à vous ; la mienne se réduit à vous avoir connus et appréciés.

Ces paroles furent accueillies par les acclamations du peuple et de l'armée.

Mais Napoléon ménageait aux nombreux assistants une autre scène militaire. A peine avait-il achevé de parler, qu'on vit s'avancer sur la place du Carrousel le général Cambronne à la tête du *bataillon sacré* qui avait accompagné l'Empereur à l'île d'Elbe, et qui était revenu avec lui ; il portait les anciennes aigles de la Garde, les étendards étaient en lambeaux. Un roulement de tambours se fit entendre, et Napoléon, faisant un geste de la main, indiqua qu'il voulait encore parler. Le silence ayant succédé au brouhaha général, l'Empereur dit d'une voix émue, mais cependant très-distincte :

— Voilà les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur ; ils sont tous mes amis, ils étaient chers à mon cœur ! Chaque fois que je les voyais, ils me représentaient les différents régiments de l'armée ; car, dans ces six cents braves, il y a des hommes de tous les régiments. Tous me rappelaient ces grandes jour-

nées dont le souvenir est si cher ; car tous sont couverts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mémorables. En les aimant, c'est vous tous, soldats de l'armée française, que j'aimais. Ils vous rapportent ces aigles : qu'elles vous servent de ralliement ! En les donnant à la Garde, je les donne à toute l'armée. La trahison et des circonstances malheureuses les avaient couvertes d'un voile funèbre ; mais, grâce au peuple et à vous, elles reparaissent resplendissantes de leur gloire passée. Jurez-moi qu'elles se trouveront toujours partout où l'intérêt de la patrie les appellera, alors ceux qui voudraient envahir notre territoire n'en pourront soutenir le regard !

— Nous le jurons ! nous le jurons ! fut le cri qui retentit et que répétèrent toutes les voix.

Ce jour-là, ces dignes et nobles phalanges eussent suivi l'Empereur jusqu'aux limites du monde.

Quant à Napoléon, il était dans le ravissement. A aucune époque de sa vie on ne l'avait vu si radieux. Ses discours se ressentaient de l'agitation de son âme ; les mêmes paroles revenaient sans cesse sur ses lèvres : c'étaient des expressions de reconnaissance pour tous. Oui, certes, le 21 mars 1815 fut une belle journée pour lui et pour ses soldats, journée de bonheur et d'espoir où chacun forma de nobles projets, où l'avenir se



colora d'un riant azur. Mais pourquoi donc, le soir, lorsque cette foule enthousiaste se fut écou-  
lée, lorsque le palais des Tuileries retrouva enfin  
un peu de calme, pourquoi, disons-nous, Napo-  
léon, après les émotions du jour, appuyé triste-  
ment sur le balustre d'une fenêtre du palais,  
avait-il l'air si pensif, si rêveur?... C'est parce  
qu'à côté de l'extrême joie, Dieu a placé de va-  
gues pressentiments, pour rappeler à l'homme  
que tout bonheur ici-bas est éphémère; c'est que  
peut-être Dieu voulait, par une lointaine intui-  
tion, faire entrevoir à celui dont il venait encore  
de combler la fortune que la pourpre des Tui-  
leries était voisine du linceul de Sainte-Hélène!

## II

### GARDE IMPÉRIALE PROVISOIRE.

On a vu, par la *Relation du lieutenant-colonel Laborde*, que Napoléon était parti de Fontaine-  
bleau le 20 mars, c'est-à-dire la veille. Bien que  
la route fût belle et qu'il eût l'habitude de voya-  
ger avec une rapidité sans exemple, l'Empereur  
n'avait pas cru devoir entrer, de jour, dans la

capitale, parce qu'il voulait donner à son triomphe une empreinte toute civile, et qu'il était d'ailleurs assez glorieux de sa Garde. En effet, huit heures et demie sonnaient à l'horloge des Tuileries lorsque sa calèche pénétrait dans la cour, dès longtemps envahie par une foule de jeunes hommes et d'officiers à demi-soldé. Là, les transports éclatèrent avec frénésie. Peuple, officiers et soldats, réunis en groupes, enlevèrent Napoléon de sa voiture et le portèrent sur leurs bras jusqu'en haut du grand escalier des appartements intérieurs : c'était plus que du délire, c'était quelque chose qui ressemblait à l'amour des légions romaines pour Germanicus; mais si cette fois la Garde n'avait pu accompagner son Empereur, le général Drouot avait songé à former le plus tôt possible, pour la sûreté de sa personne, une *Garde impériale provisoire*. Parmi le grand nombre d'officiers de toutes armes qui avaient couru au-devant de Napoléon, soit à Grenoble, soit à Lyon, soit à Mâcon, soit à Auxerre, soit même à Fontainebleau, beaucoup d'entre eux, par des moyens incroyables, étaient arrivés aux Tuileries en même temps que lui; Drouot, disons-nous, en rassembla quelques-uns et les engagea à se réunir, à l'instant même, à leurs compagnons d'armes pour former cette Garde provisoire. L'état que nous donnons ci-

après fera connaître les noms, les grades de ces honorables officiers, ainsi que les régiments auxquels ils avaient appartenu. Nous transcrivons textuellement cet état, non pas comme une attestation de vélocité ou même de dévouement, mais bien comme un document historique, comme un véritable brevet d'honneur.

*ÉTAT NOMINATIF, par ordre alphabétique, des officiers généraux, supérieurs et autres, partis avec l'Empereur et Roi, de l'île d'Elbe, de Grenoble, de Lyon, etc., qui l'ont suivi jusqu'à Paris, et dont le plus grand nombre s'est réuni hier au soir, 20 mars 1815, sous les ordres immédiats du général Exelmans, pour servir de Garde impériale provisoire à Sa Majesté, notamment dans la nuit du 20 au 21, et régiments dans lesquels ils ont servi :*

*Adam, lieutenant. Chasseurs de Lyon.*

*Agoust, capitaine. 159<sup>e</sup>.*

*Aguellant, lieutenant. 1<sup>er</sup> artillerie à cheval.*

*Alferi, sous-lieutenant. 14<sup>e</sup> piémontais.*

*Alland, sous-lieutenant. 85<sup>e</sup> de ligne.*

*Allard, capitaine. 2<sup>e</sup> éclaireurs.*

*Amar, sous-lieutenant. Train de la Garde.*

*Amaury, lieutenant. 50<sup>e</sup> léger.*

*Ambrosi, colonel. 2<sup>e</sup> léger.*

*Andréani, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.*

*Arbauti, sous-lieutenant. 157<sup>e</sup> de ligne.*

*Arc, capitaine. État-major.*

*Ardussi, lieutenant. 57<sup>e</sup> léger.*

*Armisardi, sous-lieutenant. 26<sup>e</sup> chasseurs à cheval.*

- Arnoud*, capitaine. 25<sup>e</sup> léger.  
*Arnoux*, adjudant aux comm. des guerres.  
*Arragon*, sous-aide. 18<sup>e</sup> léger.  
*Aubri*, sous-lieutenant. 13<sup>e</sup> de ligne.  
*Augier*, sous-lieutenant. 145<sup>e</sup> de ligne.  
*Avis*, lieutenant. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Baco*, lieutenant. 16<sup>e</sup> léger.  
*Bailly*, sous-lieutenant. 7<sup>e</sup> cuirassiers.  
*Barbarin*, capitaine. 2<sup>e</sup> artillerie de marine.  
*Barbe*, sous-lieutenant. Garde nationale.  
*Barlet*, sous-lieutenant. 59<sup>e</sup> de ligne.  
*Bazin de Fontenelle*, adjudant-commandant.  
*Beaumont* (Auguste), lieutenant. 28<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Beccaria*, capitaine. 11<sup>e</sup> léger.  
*Begot*, sous-lieutenant. 25<sup>e</sup> léger.  
*Beguïnot*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Belhomme*, lieutenant. 56<sup>e</sup> de ligne.  
*Belisaire*, sous-lieutenant. 21<sup>e</sup> dragons.  
*Bellingeri*, capitaine. 22<sup>e</sup> de ligne.  
*Bellon*, lieutenant. Garde nationale.  
*Belluchi*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Belotti*, lieutenant. 2<sup>e</sup> italien.  
*Benedicenti*, sous-lieutenant. 150<sup>e</sup> de ligne.  
*Benedictine*, chef de bataillon. 2<sup>e</sup> léger.  
*Bérard*, capitaine. 1<sup>er</sup> régiment de cohorte.  
*Beraud*, lieutenant. 95<sup>e</sup> de ligne.  
*Berlin*, lieutenant.  
*Bernard*, lieutenant. 6<sup>e</sup> hussards.  
*Bernard*, capitaine. 69<sup>e</sup> régiment.  
*Bernard*, capitaine. 52<sup>e</sup>.  
*Berra*, lieutenant. 11<sup>e</sup> léger.  
*Berrier*, lieutenant. 46<sup>e</sup> dragons.  
*Bertaca*, lieutenant. 122<sup>e</sup> de ligne.  
*Bertaux*, sous-lieutenant. 60<sup>e</sup>.

- Berthier*, lieutenant. Dragons de la Garde.  
*Bertrand*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Bertrand*, capitaine. 51<sup>e</sup> léger.  
*Bertrand*, capitaine. 120<sup>e</sup>.  
*Bibolet*, lieutenant. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Billaut*, lieutenant. 82<sup>e</sup> de ligne.  
*Blain*, lieutenant. 52<sup>e</sup> de ligne.  
*Blard*, capitaine. 26<sup>e</sup> léger.  
*Bloud*, lieutenant. 27<sup>e</sup> de ligne.  
*Boidelat*, sous-lieutenant. 4<sup>e</sup> tirailleurs.  
*Boiron*, lieutenant. 18<sup>e</sup> léger.  
*Boissard*, sous-lieutenant. 101<sup>e</sup> de ligne.  
*Boisseau*, lieutenant. 155<sup>e</sup>.  
*Boivin*, général de brigade.  
*Bolaud*, sous-lieutenant.  
*Bomelot*, sous-lieutenant. 4<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Bon*, sous-lieutenant. 52<sup>e</sup> léger.  
*Bonaci*, lieutenant.  
*Bonnardel*, sous-lieutenant. 2<sup>e</sup> carabiniers.  
*Bouche*, sous-lieutenant. 45<sup>e</sup> dragons.  
*Bouchu*, lieutenant. 14<sup>e</sup> tirailleurs.  
*Bouflet*, capitaine. 1<sup>er</sup> chasseurs à cheval.  
*Boulay*, sous-lieutenant. 52<sup>e</sup> de ligne.  
*Boulay*, lieutenant. 72<sup>e</sup> de ligne.  
*Bournica*, lieutenant. Garde nationale.  
*Bourke*, lieutenant. 2<sup>e</sup> régiment du génie.  
*Bovelat*, lieutenant. 16<sup>e</sup> dragons.  
*Boyer*, capitaine. 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Breard*, capitaine. 55<sup>e</sup> léger.  
*Broglio*, sous-lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Brondel*, sous-lieutenant. 156<sup>e</sup> de ligne.  
*Brossette*, capitaine. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Brudde*, sous-lieutenant. 2<sup>e</sup>.  
*Brun*, sous-lieutenant. 6<sup>e</sup> léger.

- Buchot*, capitaine. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Bues*, chirurgien-aide-major.  
*Buisson*, lieutenant. 55<sup>e</sup> léger.  
*Bullet*, sous-lieutenant. 12<sup>e</sup> léger.  
*Burdelle*, lieutenant. 6<sup>e</sup> léger.  
*Burnode*, sous-lieutenant. 8<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Buzot*, capitaine. 6<sup>e</sup> de ligne.  
*Caire*, sous-lieutenant. 13<sup>e</sup> léger.  
*Calderai*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Camin*, sous-lieutenant. 136<sup>e</sup> de ligne.  
*Carajan*, sous-aide-major.  
*Carbara*, sous-lieutenant. 30<sup>e</sup>.  
*Casabianca*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Caseneuve*, capitaine. 9<sup>e</sup> léger.  
*Cayen*, lieutenant. 38<sup>e</sup> de ligne.  
*Chabos*, sous-lieutenant. 122<sup>e</sup> de ligne.  
*Chainet*, sous-lieutenant. 11<sup>e</sup> de ligne.  
*Chapard*, lieutenant. 84<sup>e</sup> de ligne.  
*Chapuis*, capitaine.  
*Charelle*, sous-lieutenant. 14<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Charevieux*, sous-lieutenant. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Charrat*, lieutenant. 24<sup>e</sup> de ligne.  
*Charriac*, lieutenant. 27<sup>e</sup> léger.  
*Charvet*, capitaine. 8<sup>e</sup> léger.  
*Chauchat*, lieutenant. Chasseurs lyonnais.  
*Chenel*, capitaine.  
*Chenier*, lieutenant. 5<sup>e</sup> léger.  
*Chevalier*, lieutenant. 105<sup>e</sup> de ligne.  
*Chevalier*, sous-lieutenant. 14<sup>e</sup> hussards.  
*Chevillon*, lieutenant. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Cherny*, lieutenant. 106<sup>e</sup> de ligne.  
*Chervin*, lieutenant. 72<sup>e</sup> de ligne.  
*Chevret*, lieutenant. 29<sup>e</sup> de ligne.  
*Chiabrero*, sous-lieutenant. 21<sup>e</sup> dragons.

- Choquet*, capitaine. 29<sup>e</sup> léger.  
*Cirat*, chef de bataillon. 119<sup>e</sup> de ligne.  
*Clemendoit*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> cuirassiers.  
*Clément*, lieutenant. 4<sup>e</sup> sapeurs.  
*Clérique*, sous-lieutenant. 18<sup>e</sup> léger.  
*Coger*, chef de bataillon. Artillerie.  
*Coger*, lieutenant.  
*Cognon*, sous-aide. 5<sup>e</sup> vétérans.  
*Colet*, lieutenant. 72<sup>e</sup> tirailleurs.  
*Collet*, lieutenant. Garde nationale.  
*Collin*, lieutenant. 2<sup>e</sup> léger.  
*Colombani*, chef de bataillon. 2<sup>e</sup> léger.  
*Comet*, sous-lieutenant. 24<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Compagnon*, capitaine. 141<sup>e</sup> de ligne.  
*Conge*, lieutenant. Sapeurs ioniens.  
*Cordelier*, général de division.  
*Corgnet*, capitaine. État-major.  
*Cornat*, lieutenant. 135<sup>e</sup>.  
*Corréar*, chirurgien-sous-aide. Ambulance.  
*Costa*, capitaine. 29<sup>e</sup> de ligne.  
*Cravansola*, lieutenant. 111<sup>e</sup> de ligne.  
*Crolard*, chirurgien-sous-aide. Ambulance.  
*Curty*, sous-lieutenant. 64<sup>e</sup> de ligne.  
*Daley*, capitaine. 5<sup>e</sup> de ligne.  
*Damet*, sous-lieutenant. 12<sup>e</sup> dragons.  
*Danneville*, capitaine. 53<sup>e</sup> léger.  
*Daprotis*, capitaine. Artillerie.  
*Debée*, capitaine. 55<sup>e</sup> léger.  
*Debernardi*, lieutenant. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Decaiffre*, lieutenant.  
*Dechaux*, sous-lieutenant. Garde nationale.  
*Decicy*, lieutenant. 50<sup>e</sup> régiment.  
*Defaise*, lieutenant. 16<sup>e</sup> léger.  
*Degelos*, sous-lieutenant. 50<sup>e</sup> de ligne.

- Degrange*, sous-lieutenant. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Dejoanni*, sous-lieutenant. 5<sup>e</sup> léger.  
*Delay*, capitaine. 62<sup>e</sup> léger.  
*Demontfleury*, capitaine. Lanciers polonais.  
*Denoyer*, lieutenant. 2<sup>e</sup> d'artillerie à pied.  
*Depatrich*, adjudant-sous-officier.  
*Descuve*, capitaine. 54<sup>e</sup>.  
*Desnoyer*, chirurgien-sous-aide. 50<sup>e</sup>.  
*Desportes*, chef de bataillon. 27<sup>e</sup> léger.  
*Diette*, capitaine. Compagnies franches.  
*Dizier*, sous-lieutenant. 5<sup>e</sup> chasseurs.  
*Dorret*, capitaine. 112<sup>e</sup> de ligne.  
*Doucieux*, lieutenant. 143<sup>e</sup> de ligne.  
*Drains*, élève de Saint-Cyr.  
*Dubeau*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger italien.  
*Ducrest*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> léger.  
*Ducret*, capitaine. 6<sup>e</sup> léger.  
*Dufresne*, capitaine. 17<sup>e</sup> léger.  
*Dugois*, capitaine. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Duhamel*, capitaine. 8<sup>e</sup> d'artillerie.  
*Durocher*, sous-lieutenant. 52<sup>e</sup> de ligne.  
*Duveaux*, sous-lieutenant. Garde nationale.  
*Duvernet*, capitaine. 147<sup>e</sup> de ligne.  
*Duwignat*, capitaine. 58<sup>e</sup> de ligne.  
*Escuder*, capitaine. 18<sup>e</sup> de ligne.  
*Eymard*, capitaine. Canonniers volontaires.  
*Facire*, capitaine. 12<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Falcoz*, élève de Saint-Cyr.  
*Farnier*, lieutenant. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Fauverleix*, capitaine. 12<sup>e</sup> hussards.  
*Fays*, lieutenant. 121<sup>e</sup> de ligne.  
*Fedely*, lieutenant. Garde nationale (Grenoble).  
*Feretti*, sous-lieutenant. 5<sup>e</sup> léger.  
*Ferez*, capitaine. 25<sup>e</sup> de ligne.



- Férier*, lieutenant. Garde nationale.  
*Ferret*, capitaine. 81<sup>e</sup> de ligne.  
*Finella*, sous-lieutenant. Gendarmerie.  
*Florio*, capitaine. Artillerie.  
*Fontini*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Fort*, sous-lieutenant. 6<sup>e</sup> train d'artillerie.  
*Fortini*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Fossi*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Foucherat*, capitaine. 14<sup>e</sup> léger.  
*Fouley*, lieutenant. 12<sup>e</sup> de ligne.  
*Fournier*, capitaine. 2<sup>e</sup> bataillon de pionniers.  
*Fourrechet*, sous-lieutenant. 4<sup>e</sup> jeune Garde.  
*Frangeon*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> léger.  
*Frascaroli*, capitaine. 62<sup>e</sup> de ligne.  
*Fresne*, lieutenant. Garde nationale de Lyon.  
*Froment*, lieutenant. 27<sup>e</sup> de ligne.  
*Froment*, sous-lieutenant. 42<sup>e</sup> de ligne.  
*Froujon*, capitaine. Vieille Garde.  
*Fulgeot*, capitaine. 51<sup>e</sup> léger.  
*Furabel*, lieutenant. 117<sup>e</sup> de ligne.  
*Fusine*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Gabet*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Gagnard*, capitaine. 11<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Gallay*, sous-lieutenant. 8<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Gallet*, lieutenant. Train d'artillerie italien.  
*Gamara*, lieutenant. 5<sup>e</sup> tirailleurs de la Garde.  
*Garbaglia*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Garde*, lieutenant. 14<sup>e</sup> de ligne.  
*Gatelier*, lieutenant. 17<sup>e</sup> bataillon du train.  
*Gauché*, chef de bataillon. Commandant.  
*Gauthier*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Gentil*, capitaine. 56<sup>e</sup> léger.  
*George*, lieutenant. Mameluks.  
*Germain*, capitaine. 1<sup>er</sup> éclaireurs.

- Gevin*, capitaine. 8<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Gile*, sous-lieutenant. 20<sup>e</sup> de ligne.  
*Gilone*, lieutenant. 43<sup>e</sup> de ligne.  
*Gioannini*, lieutenant. Chasseurs à cheval.  
*Girard*, lieutenant. 6<sup>e</sup> lanciers.  
*Giroux*, sous-lieutenant. 32<sup>e</sup> régiment.  
*Gobert*, chef de bataillon. Commandant.  
*Goetz (de)*, sous-lieutenant.  
*Goirand*, lieutenant. 23<sup>e</sup> léger.  
*Goultrey*, capitaine. 155<sup>e</sup>.  
*Goveau*, sous-lieutenant. 12<sup>e</sup> hussards.  
*Gramizzi*, sous-lieutenant. 153<sup>e</sup> de ligne.  
*Grapet*, capitaine. 18<sup>e</sup> de ligne.  
*Grationi*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Greve-Saint-André*, sous-lieutenant. Dragons Napoléon.  
*Grisard-Dubreuil*, capitaine. 47<sup>e</sup>.  
*Grisau*, lieutenant. 66<sup>e</sup> de ligne.  
*Gros*, sous-lieutenant. 153<sup>e</sup> de ligne.  
*Geuat de Biolet*, capitaine. 4<sup>e</sup> gardes d'honneur.  
*Grugeat*, capitaine. 5<sup>e</sup> du génie.  
*Guelfouchi*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Guillemin*, sous-lieutenant. 8<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Guillot*, capitaine. 158<sup>e</sup> de ligne.  
*Guyot*, capitaine. 59<sup>e</sup> de ligne.  
*Hautelard*, lieutenant. Garde nationale.  
*Hebert*, lieutenant. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Henry*, lieutenant. 2<sup>e</sup> du train.  
*Heurteur*, sous-lieutenant. 51<sup>e</sup> léger.  
*Hivrier*, sous-lieutenant. 8<sup>e</sup> léger.  
*Horillon*, capitaine. Aide de camp.  
*Hugau*, lieutenant. 14<sup>e</sup> léger.  
*Hugo*, sous-lieutenant. 80<sup>e</sup> de ligne.  
*Jameaux*, lieutenant. 44<sup>e</sup> de ligne.  
*Jeanin*, capitaine. Adjudant-major.

- Jeannet*, capitaine. 100<sup>e</sup> de ligne.  
*Joffroy*, sous-lieutenant. 16<sup>e</sup> de ligne.  
*Joigneux*, sous-lieutenant. 150<sup>e</sup> de ligne.  
*Jomin*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> léger.  
*Judas*, sous-lieutenant. 75<sup>e</sup>.  
*Julien*, sous-lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Julien*, lieutenant. 9<sup>e</sup> tirailleurs.  
*Jovanelli*, sous-lieutenant. 2<sup>e</sup> étranger.  
*Lacan*, sous-lieutenant. 55<sup>e</sup> léger.  
*Lacollonge*, sous-aide.  
*Lacroix*, général de brigade.  
*Lagrange*, lieutenant. 4<sup>e</sup> lanciers.  
*Lahonge*, sous-lieutenant. 12<sup>e</sup> léger.  
*Lajon*, capitaine. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Lamat*, lieutenant. 12<sup>e</sup> hussards.  
*Lambert*, sous-lieutenant. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Lardière*, capitaine. 69<sup>e</sup> de ligne.  
*Larnay*, capitaine. 18<sup>e</sup> de ligne.  
*Lapicotière*, lieutenant. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Lasalle*, lieutenant. 5<sup>e</sup> dragons.  
*Latour*, lieutenant. 25<sup>e</sup> léger.  
*Laurençon*, lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Laurent*, capitaine. Compagnie de l'Isère.  
*Lavocat*, capitaine du génie. Employé.  
*Lavocat*, sous-lieutenant.  
*Le Blanc*, sous-lieutenant. 4<sup>e</sup> hussards.  
*Lecler*, sous-lieutenant. 2<sup>e</sup> gardes d'honneur.  
*Legros*, capitaine. 2<sup>e</sup> léger.  
*Letoussi*, capitaine. 29<sup>e</sup> léger.  
*Levier*, capitaine. État-major.  
*Levier*, capitaine. Dragons (reine d'Italie).  
*Lombart*, capitaine. 26<sup>e</sup> de ligne.  
*Louche*, sous-lieutenant. 22<sup>e</sup> léger.  
*Loude*, capitaine. 12<sup>e</sup> hussards.

- Louzat*, sous-lieutenant. 5<sup>e</sup> bataillon du train.  
*Lyon*, sous-lieutenant. 56<sup>e</sup> de ligne.  
*Macon*, capitaine. 5<sup>e</sup> du génie.  
*Magnin*, sous-lieutenant. 22<sup>e</sup> léger.  
*Maisonneuve*, capitaine. Chasseurs lyonnais.  
*Maitre*, lieutenant. 1<sup>er</sup> bataillon du train.  
*Malbourget*, chef de bataillon.  
*Malherbe*, sous-lieutenant. 14<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Malterre*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Manante*, sous-lieutenant. 27<sup>e</sup> léger.  
*Manéchal*, capitaine. 15<sup>e</sup> cuirassiers.  
*Manganaro*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Marceau*, capitaine. 15<sup>e</sup> hussards.  
*Marchand*, lieutenant. Partisans.  
*Maréchal*, lieutenant. 149<sup>e</sup> de ligne.  
*Marestin*, chirurgien. 23<sup>e</sup> léger.  
*Maret*, sous-lieutenant. 42<sup>e</sup> de ligne.  
*Mariani*, sous-lieutenant. 11<sup>e</sup> léger.  
*Marillat*, lieutenant. 127<sup>e</sup> de ligne.  
*Maringo*, sous-lieutenant. 14<sup>e</sup> hussards.  
*Marin-Longin*, lieutenant. 54<sup>e</sup> de ligne.  
*Martella*, lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Martin*, sous-lieutenant. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Martin*, sous-lieutenant. 71<sup>e</sup> de ligne.  
*Mathieu*, sous-lieutenant. 121<sup>e</sup> de ligne.  
*Mathieu*, lieutenant. 22<sup>e</sup> de ligne.  
*Mauson*, sous-lieutenant. 128<sup>e</sup> de ligne.  
*Mayet*, capitaine. 44<sup>e</sup> de ligne.  
*Mayne*, capitaine. 8<sup>e</sup> léger.  
*Mazard*, lieutenant. Garde nationale.  
*Menard*, sous-lieutenant. 11<sup>e</sup> voltigeurs.  
*Mercier*, capitaine. 72<sup>e</sup> de ligne.  
*Merlini*, sous-lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Merlino*, sous-lieutenant. 68<sup>e</sup> de ligne.

- Meunier*, capitaine. 42<sup>e</sup> de ligne.  
*Meyer*, sous-lieutenant. 42<sup>e</sup> de ligne.  
*Michel*, chirurgien-aide-major. 7<sup>e</sup> d'infanterie.  
*Michel* (Antoine), aide-major. 5<sup>e</sup> régiment.  
*Micton*, lieutenant. 105<sup>e</sup> de ligne.  
*Mignard*, chef de bataillon. État-major.  
*Milot*, chef de bataillon. 25<sup>e</sup> léger.  
*Miniard*, sous-lieutenant. 12<sup>e</sup> de ligne.  
*Mollin*, lieutenant. 60<sup>e</sup> de ligne.  
*Molorat*, lieutenant. 73<sup>e</sup> de ligne.  
*Monin*, sous-lieutenant. 21<sup>e</sup> léger.  
*Montagne*, sous-lieutenant. 29<sup>e</sup> de ligne.  
*Montreuil*, lieutenant. 2<sup>e</sup> éclaireurs.  
*Moradin*, sous-lieutenant. 2<sup>e</sup> léger.  
*Moraud*, capitaine. 1<sup>er</sup> régiment de Toulon.  
*Moreau*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> tirailleurs.  
*Moreau* (Louis), sous-lieutenant. 17<sup>e</sup> de ligne.  
*Moreau-Français*, lieutenant. 10<sup>e</sup> de ligne.  
*Morel*, sous-lieutenant. 6<sup>e</sup> léger.  
*Morelle*, lieutenant. 104<sup>e</sup> de ligne.  
*Mortier*, capitaine. 67<sup>e</sup> de ligne.  
*Moschini*, capitaine. 111<sup>e</sup> de ligne.  
*Mouchat*, capitaine. 116<sup>e</sup>.  
*Murigneux*, capitaine. 44<sup>e</sup> de ligne.  
*Murigneux*, lieutenant. 41<sup>e</sup> de ligne.  
*Navette*, lieutenant. 8<sup>e</sup> léger.  
*Nègre*, lieutenant. 66<sup>e</sup> de ligne.  
*Negrone*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Neuville*, capitaine. 47<sup>e</sup> de ligne.  
*Nicolas*, sous-lieutenant. 28<sup>e</sup> dragons.  
*Niel*, sous-lieutenant. 16<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Nourry*, chef de bataillon. Capit. (vieille Garde).  
*Novello*, sous-lieutenant. 150<sup>e</sup> de ligne.  
*Oderieux*, capitaine. Garde nationale.

- Olien*, capitaine. Garde royale d'Espagne.  
*Olivet*, lieutenant. 20<sup>e</sup> de ligne.  
*Opert*, lieutenant. Garde nationale.  
*Opert*, sous-lieutenant. Garde nationale (Grenoble).  
*Pachioni*, chef de bataillon. 1<sup>5</sup><sup>e</sup> chasseurs corses.  
*Paget*, capitaine. 32<sup>e</sup> de ligne.  
*Palais*, sous-aide.  
*Paoli*, chef de bataillon. 1<sup>er</sup> léger.  
*Papelleat*, capitaine. Adjoint.  
*Pascalon*, lieutenant. 5<sup>e</sup> d'artillerie.  
*Pasque*, capitaine. 1<sup>er</sup> hussards.  
*Pautrier*, lieutenant. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Pellegrin*, chirurgien-sous-aide. Marins.  
*Peret*, capitaine. 2<sup>e</sup> du génie.  
*Perodau*, sous-lieutenant. 101<sup>e</sup> de ligne.  
*Peroux*, capitaine. 8<sup>e</sup> léger.  
*Perret*, sous-lieutenant. 7<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Perru*, capitaine. 83<sup>e</sup> de ligne.  
*Peysson*, capitaine. Vélites.  
*Philidor*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Philippe*, lieutenant. 2<sup>e</sup> gardes d'honneur.  
*Pichot* (Marius), lieutenant. Garde nationale.  
*Picini*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Picot*, capitaine. 5<sup>e</sup> chasseurs.  
*Pillot*, sous-lieutenant. 21<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Pinaud*, sous-lieutenant. 49<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Piret*, capitaine. 8<sup>e</sup> léger.  
*Pironelle*, lieutenant. 7<sup>e</sup> compagnie de pionniers.  
*Python*, lieutenant. 6<sup>e</sup> léger.  
*Plague*, lieutenant. 56<sup>e</sup> léger.  
*Plechet*, lieutenant. 17<sup>e</sup> de ligne.  
*Plovier*, capitaine.  
*Poggi*, capitaine. Adjudant à l'état-major.  
*Pompon*, lieutenant. 59<sup>e</sup> de ligne.

- Ponnout*, sous-lieutenant. 18<sup>e</sup> léger.  
*Pouchat*, chirurgien-sous-aide. Ambulance.  
*Pouchy*, capitaine. 111<sup>e</sup> de ligne.  
*Poulain*, chirurgien-major. Ambulance de la Garde.  
*Poulet*, sous-lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Poupier*, capitaine. 75<sup>e</sup>.  
*Pouza*, sous-lieutenant. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Prat*, sous-lieutenant. 45<sup>e</sup> de ligne.  
*Prevôt*, capitaine. 135<sup>e</sup> de ligne.  
*Prudon*, lieutenant. Pionniers espagnols.  
*Prux*, lieutenant. 6<sup>e</sup> lanciers.  
*Puget*, lieutenant. 1<sup>er</sup> artillerie italienne.  
*Quillot*, capitaine. 6<sup>e</sup> léger.  
*Rade*, capitaine. 55<sup>e</sup> léger.  
*Raffuli*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Rambourg*, chef de bataillon. Aide de camp.  
*Rameau*, sous-lieutenant. 64<sup>e</sup>.  
*Raphael*, chirurgien-sous-aide. 120<sup>e</sup> de ligne.  
*Ravier*, lieutenant. 149<sup>e</sup> de ligne.  
*Recalzi*, capitaine. 120<sup>e</sup> de ligne.  
*Regnier*, capitaine. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Renaud*, chef de bataillon. 76<sup>e</sup> de ligne.  
*Repentini*, chef de bataillon. 9<sup>e</sup> léger.  
*Reposeur*, capitaine. 4<sup>e</sup> de ligne.  
*Revin*, capitaine. 8<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Richard*, lieutenant. 10<sup>e</sup> de ligne.  
*Rigo*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Rigolet*, lieutenant. 12<sup>e</sup> léger.  
*Rigot*, capitaine. 59<sup>e</sup> de ligne.  
*Rissardi*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Rivière*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> léger.  
*Rocher*, capitaine. Aide de camp.  
*Rodo*, lieutenant. 50<sup>e</sup> dragons.  
*Rolland*, lieutenant. 14<sup>e</sup> léger.

- Rossé*, capitaine. 7<sup>e</sup> de ligne italien.  
*Rosset*, adjudant-sous-officier.  
*Rotoff*, capitaine. 9<sup>e</sup> lanciers.  
*Rousseau*, capitaine. Pionniers italiens.  
*Rouzaud*, chef de bataillon. 7<sup>e</sup> italien.  
*Roy*, lieutenant. 5<sup>e</sup> cheveu-légers.  
*Roy*, lieutenant. 10<sup>e</sup> de ligne.  
*Royer*, lieutenant. 58<sup>e</sup> de ligne.  
*Saliceti*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Salvini*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Salvini*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Santa*, sous-lieutenant. Pionniers espagnols.  
*Sarrasio*, capitaine. 55<sup>e</sup> de ligne.  
*Sauzion*, lieutenant. Garde nationale.  
*Savoie*, chef de bataillon. 8<sup>e</sup> léger.  
*Ségand*, lieutenant. 59<sup>e</sup> régiment.  
*Senez*, capitaine. 95<sup>e</sup> de ligne.  
*Sezanne*, capitaine. Gendarmerie.  
*Signoret*, capitaine. 18<sup>e</sup> léger.  
*Simon*, capitaine. 1<sup>er</sup> léger.  
*Simonet*, capitaine. 85<sup>e</sup> de ligne.  
*Soulerac*, capitaine. 5<sup>e</sup> dragons.  
*Spiger*, capitaine. Éclaireurs de la Garde.  
*Suchet*, capitaine. 54<sup>e</sup> léger.  
*Sylva*, capitaine. 42<sup>e</sup> de ligne.  
*Taraud*, capitaine. 11<sup>e</sup> léger.  
*Tardif*, lieutenant.  
*Targe*, capitaine. 7<sup>e</sup> de ligne italien.  
*Ternier*, sous-lieutenant. 5<sup>e</sup> de ligne.  
*Tessut*, capitaine. Aide de camp.  
*Thacussio*, chef de bataillon. 121<sup>e</sup> de ligne.  
*Toscani*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Tousala*, lieutenant. 49<sup>e</sup> de ligne.  
*Tremaux*, capitaine. 18<sup>e</sup> de ligne.



- Trepox*, lieutenant. 101<sup>e</sup> de ligne.  
*Truwant*, capitaine. 20<sup>e</sup> léger.  
*Valaires*, capitaine. Garde nationale.  
*Valence*, chirurgien-sous-aide. 97<sup>e</sup>.  
*Valinial*, lieutenant. 155<sup>e</sup> de ligne.  
*Vallat*, lieutenant. 21<sup>e</sup> léger.  
*Vantini*, capitaine. 2<sup>e</sup> de ligne.  
*Vasier*, capitaine. Artillerie à pied.  
*Vernet*, capitaine. 19<sup>e</sup> de ligne.  
*Vespa*, lieutenant. 1<sup>er</sup> voltigeurs.  
*Viab*, capitaine. 56<sup>e</sup> de ligne.  
*Vial*, capitaine. 122<sup>e</sup> de ligne.  
*Viardin*, capitaine. 122<sup>e</sup> de ligne.  
*Videau*, sous-lieutenant. 59<sup>e</sup> de ligne.  
*Viennet*, capitaine. 133<sup>e</sup> de ligne.  
*Vignasse*, sous-lieutenant. 18<sup>e</sup> léger.  
*Vignat*, lieutenant. 126<sup>e</sup> de ligne.  
*Vigne*, capitaine. 5<sup>e</sup> chasseurs à cheval.  
*Villanis*, lieutenant. 14<sup>e</sup> hussards.  
*Villaret de Joyeuse*, général de brigade.  
*Vincenti*, sous-lieutenant. 15<sup>e</sup> de ligne.  
*Viot*, lieutenant. 1<sup>er</sup> léger.  
*Virgili*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Vitaliani*, lieutenant. 1<sup>er</sup> de ligne.  
*Voisin de Clemencier*, lieutenant. Grenadiers à cheval.  
*Vranci*, lieutenant. 87<sup>e</sup> de ligne.  
*Zandrino*, lieutenant. 82<sup>e</sup> de ligne.  
*Zilli*, sous-lieutenant. 25<sup>e</sup> léger.

**Administration.**

- Aubignoc (d')*, ex-directeur gén. de police à Hambourg.  
*David*, commissaire des guerres.  
*Denayer*, chirurgien-major au génie.

*Donnadieu (P.)*, ex-secrétaire de l'état-major général.

*Dupuis*, ex-chirurgien aide-major au 48<sup>e</sup> de ligne.

*Guldenschuh*, ex-chir. sous-aide-maj. au 128<sup>e</sup> de ligne.

*Lafond*, directeur divisionnaire des hôpitaux.

*Michel*, officier de santé à l'ambulance.

*Odiot*, ex-chirurgien sous-aide.

*Schmitz*, inspecteur des vivres de la guerre.

*Viriville*, commissaire des guerres.

*Viriville fils*, commissaire des guerres adjoint.

*Le présent état certifié conforme :*

Le général aide de camp de l'Empereur,

DROUOT.

## CHAPITRE IV.

### RÉORGANISATION GÉNÉRALE DE LA GARDE.

Décrets et arrêtés y relatifs.

---

#### I

Le lendemain même de son arrivée à Paris (21 mars 1815), Napoléon rendait un décret par lequel nul étranger ne pouvait désormais être admis dans aucun des corps préposés à la garde de sa personne. Ce décret disait en outre : « La Garde impériale est, dès à présent, rétablie dans ses fonctions et prérogatives ; elle ne pourra plus être recrutée que parmi les hommes qui auront servi dans les armées françaises. »

Un second décret, du 8 avril suivant, régla la

réorganisation de la Garde de la manière ci-après :

### TITRE PREMIER.

#### COMPOSITION DES DIFFÉRENTS CORPS DE LA GARDE.

« ART. 1<sup>er</sup>. La Garde impériale sera composée ainsi qu'il suit, savoir :

##### INFANTERIE.

###### Corps des grenadiers.

- 3 Régiments de grenadiers à pied (vieille Garde).
- 6 Régiments de tirailleurs (jeune Garde).

###### Corps des chasseurs.

- 3 Régiments de chasseurs à pied (vieille Garde).
- 6 Régiments de voltigeurs (jeune Garde).

##### CAVALERIE.

- 1 Régiment de grenadiers à cheval (vieille Garde).
- 1 Régiment de dragons (id.).
- 1 Régiment de chasseurs à cheval (id.).
- 1 Régiment de chevau-légers lanciers (id.).
- 1 Compagnie de gendarmerie (id.).

##### ARTILLERIE.

- 6 Compagnies d'artillerie à pied (vieille Garde).
- 4 Compagnies d'artillerie à cheval (id.).
- 1 Compagnie d'ouvriers (id.).
- 1 Escadron du train (id.).

## GÉNIE.

- 1 Compagnie de sapeurs, comprenant une escouade de mineurs (vieille Garde).

## ÉQUIPAGES MILITAIRES.

- 1 Escadron du train.

« ART. 2. Chaque régiment d'infanterie sera de deux bataillons ; chaque bataillon, de quatre compagnies, fortes de cent cinquante hommes, officiers et sous-officiers compris.

« ART. 3. En temps de guerre, les compagnies seront portées à deux cents hommes, officiers et sous-officiers compris ; à cet effet, elles seront augmentées de :

- 1 Second lieutenant pour la vieille Garde.  
 1 Sous-lieutenant pour la jeune Garde.  
 2 Sergents. — 4 Caporaux. — 45 Soldats.

« ART. 4. Le corps des grenadiers à pied et celui des chasseurs à pied auront chacun un état-major distinct.

« La force totale de chacun des deux corps d'infanterie sera de :

111 Officiers supérieurs.

214 Officiers.

5,680 Sous-offic. et soldats de la vieille Garde.

7,529 Sous-officiers et soldats pour les six régiments de jeune Garde.

Total 11,534 Officiers, sous-officiers et soldats.

« ART. 5. Chacun des régiments de cavalerie sera de quatre escadrons, et chaque escadron de deux compagnies.

« ART. 6. En temps de guerre, les compagnies seront portées à cent cinquante hommes, officiers et sous-officiers compris ; à cet effet, elles seront augmentées de :

- 1 Lieutenant en premier.
- 2 Maréchaux des logis.
- 4 Brigadiers.
- 1 Trompette.
- 1 Maréchal ferrant.
- 41 Grenadiers, chasseurs, dragons et lanciers de 2<sup>e</sup> cl.

« L'état-major sera augmenté de :

- 4 Chefs d'escadron.
- 4 Sous-adjudants-majors.

« ART. 7. La compagnie de gendarmerie sera composée conformément au décret du 15 avril 1806. En temps de guerre, elle recevra proportionnellement la même augmentation que les compagnies de cavalerie.

« ART. 8. L'état-major de l'artillerie, les compagnies à pied, celles à cheval, et la compagnie d'ouvriers, seront composés conformément au décret précité.

« ART. 9. En temps de guerre, l'état-major de l'artillerie sera augmenté de :

- 1 Chef de bataillon, sous-directeur du parc.
- 2 Sous-gardes d'artillerie.
- 2 Conducteurs d'artillerie.

« ART. 10. Le matériel de l'artillerie sera composé de :

4 Batteries d'artillerie à cheval, attachées aux régiments de cavalerie . . . . .	24 pièces.
2 Batteries d'artillerie à pied, attachées aux deux corps d'infanterie. . . . .	16 —
4 Batteries de 12, servies également par l'artillerie de la vieille Garde et formant la réserve . . . . .	52 —
Total. . . . .	72 —

« En temps de guerre, l'artillerie de la ligne fournira les batteries ci-après, qui seront attachées à la Garde :

4 Batteries pour les deux divisions de la jeune Garde . . . . .	24 pièces.
4 Batteries pour la réserve. . . . .	52 —
4 Batteries à cheval également attachées à la réserve . . . . .	12 —
Total. . . . .	68 —

« ART. 11. L'escadron du train aura un état-major, et huit compagnies composées chacune conformément au décret du 15 avril 1806.

« ART. 12. Les compagnies de sapeurs et de

mineurs, ainsi que l'état-major du génie, seront composés conformément au décret précité.

« ART. 13. L'escadron du train des équipages militaires sera chargé de transporter les fourgons des corps de la Garde, les outils du génie, les munitions, les approvisionnements de vivres et de fourrages, les ambulances, etc. Cet escadron sera composé d'un état-major et de quatre compagnies, conformément au décret du 15 avril 1806; en temps de guerre il sera porté à six compagnies.

## ÉTAT-MAJOR.

« ART. 14. Il sera attaché à la Garde impériale un état-major composé de :

- 1 Lieutenant général faisant fonctions d'aide-major.
- 1 Major de la Garde faisant fonctions de sous-aide-maj.
- 1 Secrétaire archiviste.
- 1 Inspecteur aux revues.
- 1 Chef de bataillon adjoint.
- 4 Capitaines adjoints.
- 7 Sous-inspecteurs aux revues ou adjoints.

AMBULANCE ET HÔPITAL MILITAIRE DU GROS-CAILLOU,  
A PARIS.

- 1 Médecin en chef.
- 26 Chirurgiens de troisième classe.
- 2 Médecins ordinaires.



- 1 Chirurgien en chef.
- 4 Chirurgiens de première classe.
- 11 Chirurgiens de deuxième classe.
- 1 Pharmacien en chef.
- 1 Pharmacien de première classe.
- 6 Pharmaciens de deuxième classe.
- 9 Pharmaciens de troisième classe.

« Aux armées, les ouvriers d'administration nécessaires aux ambulances de la Garde seront fournis par l'intendance générale de l'armée, ou, si cela est jugé nécessaire, il sera pourvu au rétablissement des compagnies d'ouvriers d'administration.

« ART. 15. En campagne, les divisions composées des troupes de la Garde seront commandées soit par les colonels généraux desdits corps, soit par des lieutenants généraux appartenant à la Garde, ou enfin, et à leur défaut, par des lieutenants généraux appelés de la ligne.

« Les brigades seront commandées soit par des majors de la Garde ayant rang de maréchaux de camp, soit par des maréchaux de camp appelés de la ligne.

## TITRE II.

### SOLDE.

« ART. 16. Il n'est rien changé, quant à la solde et aux indemnités accordées aux officiers

généraux, aux officiers supérieurs, aux sous-officiers et soldats, aux dispositions du décret du 15 avril 1806.

### TITRE III.

#### RANG, PRÉROGATIVES ET RECRUTEMENT.

« ART. 17. A compter du grade de major, les officiers, sous-officiers et soldats de la Garde auront le rang immédiatement supérieur dans la ligne ; les officiers en porteront les marques distinctives. ( Voir à cet effet les dispositions prescrites dans le décret du 15 avril 1806. )

« ART. 18. Lorsque des troupes de la Garde seront détachées avec des troupes de la ligne, le commandement appartiendra de droit à l'officier de la Garde le plus ancien dans le grade le plus élevé.

« ART. 19. Les officiers de la Garde seront tenus de rendre des visites de corps aux princes de la famille impériale, aux maréchaux gouverneurs des provinces, et aux grands officiers de la couronne.

« ART. 20. Les commandants des corps ou détachements de la Garde doivent remettre les situations de leurs troupes, en hommes et en chevaux, aux commandants militaires des divi-

sions ou des places par lesquelles ils passent. Lorsque les troupes de la Garde seront en station dans une division militaire ou dans une place, elles seront assujetties, comme les autres troupes, à la police des commandants militaires.

« ART. 21. Les régiments de la vieille Garde seront chargés spécialement du service du palais.

« ART. 22. Pour être admis dans les régiments de grenadiers ou de chasseurs à pied de la *vieille Garde*, il faudra avoir douze ans de service, y compris les campagnes. Pour être admis dans la cavalerie, dans l'artillerie et dans les sapeurs du génie, il faudra avoir huit ans de service, y compris les campagnes. Pour être admis dans la *jeune Garde*, il faudra avoir quatre ans de service, y compris les campagnes.

« ART. 23. La taille nécessaire pour l'admission dans la Garde sera :

Pour les grenadiers à pied et à cheval,

l'artillerie et les sapeurs . . . . .	5	5	pieds 5	pouces.
Pour les dragons . . . . .	5	—	4	—
Pour les chasseurs à pied et à cheval .	5	—	5	—
Pour les lanciers et le train d'artill. .	5	—	2	—

« ART. 24. Les premiers régiments seront complétés par des hommes choisis dans les seconds régiments. Ces hommes seront présentés par le colonel du corps, et examinés par le commandant de la Garde.

« Les lanciers concourront à compléter les régiments de grenadiers, de chasseurs et de dragons.

« ART. 25. Les autres régiments de cavalerie de la Garde seront complétés par des hommes tirés des régiments de cavalerie de la ligne, vigoureux, distingués par leur courage et leur bonne conduite.

« ART. 26. Dans les grenadiers et les chasseurs à pied, le 2<sup>e</sup> régiment sera complété, 1<sup>o</sup> par des hommes choisis dans le 5<sup>e</sup> régiment; 2<sup>o</sup> par des soldats tirés de l'infanterie de ligne.

« ART. 27. Le 5<sup>e</sup> régiment de vieille Garde sera complété, 1<sup>o</sup> par des hommes choisis dans les régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la jeune Garde; 2<sup>o</sup> par des hommes tirés de l'infanterie de ligne.

« ART. 28. Les régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la jeune Garde, le bataillon du train des équipages militaires, seront complétés par des enrôlements volontaires, ou par des hommes appelés par le mode de recrutement qui sera adopté.

« ART. 29. Dans chacun des régiments de cavalerie de la ligne, le colonel désignera deux officiers, vingt sous-officiers et soldats pour la Garde impériale. Ces hommes seront examinés par le général commandant la division militaire,

lequel s'assurera qu'ils ont les qualités requises. Le conseil d'administration adressera à notre ministre de la guerre un contrôle nominatif faisant connaître le signalement et les services de ces hommes, leurs actions d'éclat, leur conduite, etc. Ce contrôle sera visé par le général commandant la division. Le ministre de la guerre choisira, d'après les titres des candidats, les hommes nécessaires au complément des corps de la cavalerie de la Garde.

« ART. 50. Dans chacun des régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère, le colonel désignera deux officiers, trente sous-officiers et soldats pour être placés dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de vieille Garde. Ces hommes seront examinés par le général commandant la division militaire, et divisés en deux classes.

« La première classe comprendra les hommes qui ont huit ans de service, y compris les campagnes, et la deuxième ceux qui ont quatre ans de service. Le contrôle nominatif de ces hommes sera établi comme dans l'article précédent, et adressé à notre ministre de la guerre, qui choisira sur ces listes les hommes nécessaires pour compléter les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments de grenadiers et de chasseurs à pied de la vieille Garde.

« ART. 51. Dans chacun des régiments d'artillerie à pied et à cheval de la ligne, et dans les

escadrons du train d'artillerie, les colonels désigneront deux officiers, trente sous-officiers et soldats pour la Garde ; il en sera dressé des contrôles comme dans l'article précédent.

« ART. 52. Les sapeurs du génie et les mineurs de la Garde seront choisis par notre ministre de la guerre, sur des listes formées dans les régiments du génie appartenant à la ligne. Les gendarmes seront désignés par le premier inspecteur de la gendarmerie.

« ART. 53. Au fur et à mesure que chaque régiment aura fourni à la Garde la moitié des hommes portés sur la liste, il sera procédé à la formation d'une nouvelle liste établie comme la première, et qui sera adressée au ministre de la guerre par le conseil d'administration du régiment.

« ART. 54. Les troupes de la Garde impériale seront justiciables des conseils de guerre permanents des divisions militaires où elles se trouveront.

« ART. 55. Toutes les fois qu'un militaire de la vieille Garde aura commis un délit entraînant peine de mort, ou toute autre peine infamante, il sera préalablement rayé des contrôles de la Garde, puis ensuite livré aux tribunaux qui devront prendre connaissance du délit.

« ART. 56. Les soldats qui, par leur mauvaise

conduite ou par des fautes contre la discipline, se seront rendus indignes de servir dans la vieille Garde, en seront expulsés. Nous nous réservons de prononcer sur le renvoi d'un soldat de la vieille Garde, et d'ordonner, s'il y a lieu, la suspension ou la destitution d'un sous-officier.

#### TITRE IV.

##### ADMINISTRATION, MASSE, COMPTABILITÉ.

« ART. 57. Il y aura, dans chaque corps d'infanterie, un conseil d'administration pour les trois régiments de vieille Garde, et un autre conseil d'administration pour les six régiments de jeune Garde, composés ainsi qu'il suit :

« *Vieille Garde* : un lieutenant général colonel, *président* ; le major et le plus ancien capitaine de chaque régiment.

« *Jeune Garde* : un lieutenant général colonel, *président* ; les majors des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régiments ; les plus anciens capitaines des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> régiments. En l'absence du colonel, l'un et l'autre conseil sera présidé par le colonel en second.

« ART. 58. Il y aura, dans les autres corps de la Garde, un conseil d'administration composé comme il suit :

« *Régiments de cavalerie* : le lieutenant général colonel, *président* ; le major, le premier chef d'escadron, les deux premiers capitaines.

« *Gendarmerie* : le chef d'escadron, *président* ; un capitaine, un lieutenant.

« *Artillerie* : le lieutenant général colonel, *président* ; le major, le premier chef de bataillon, le premier capitaine.

« *Train d'artillerie* : le lieutenant général colonel, *président* ; le chef d'escadron et les trois premiers capitaines.

« *Génie* : le colonel, *président* ; un capitaine, un lieutenant.

« *Train des équipages* : comme dans la ligne.

« Chaque membre du conseil d'administration sera suppléé, en cas d'absence, par un officier du même régiment et du même grade, et subsidiairement, par un officier du grade immédiatement inférieur.

« ART. 39. Les conseils d'administration de la Garde auront les mêmes attributions et les mêmes devoirs à remplir que les conseils d'administration des régiments de ligne. Le major du régiment sera personnellement chargé de la tenue des contrôles.

« ART. 40. Les formes de l'administration intérieure des corps de la Garde et celles de la comptabilité seront les mêmes que dans les régi-



ments de ligne de l'armée ; les paiements auront lieu de la même manière.

« ART. 41. Les conseils d'administration des corps de la ligne enverront directement au conseil d'administration des corps de la Garde les fonds de la masse de linge et chaussure des hommes qui passeront dans la Garde impériale. L'état de ces fonds, visé par l'inspecteur aux revues, sera adressé, par les conseils d'administration des corps de la ligne, à l'inspecteur aux revues de la Garde.

« ART. 42. Les sous-officiers et soldats de toute arme, reçus dans la vieille Garde, ont droit à une somme de *vingt francs*, laquelle est payable comme la première mise de *quarante francs* accordée à chaque homme de nouvelle levée, et doit également être versée à la masse de linge et chaussure du nouvel admis.

« ART. 43. A l'exception des deux masses mentionnées à l'article précédent, notre ministre de la guerre administrera toutes les masses de la Garde, ou les fera administrer comme il administrera ou fait administrer les masses des régiments de ligne. Les sommes dont notre ministre de la guerre devra être crédité dans le budget annuel, pour toutes les fournitures qui doivent être faites à la Garde, seront calculées d'après le tarif des masses et indemnités de première mise,

annexé au décret du 15 avril 1806 précité.

« ART. 44. Les régiments d'infanterie de la vieille Garde auront la même tenue; les musiciens, dans les deux corps de la vieille Garde, auront le même uniforme : il n'y aura qu'un seul uniforme pour les musiciens des régiments de jeune Garde.

« ART. 45. Les corps de la Garde conserveront les uniformes ordonnés avant le 1<sup>er</sup> avril 1814; l'état-major général, la cavalerie, l'artillerie et le train d'artillerie porteront seuls l'aiguillette; dans l'infanterie, les officiers généraux seuls porteront l'aiguillette.

« ART. 46. Les effets d'habillement délivrés comme première mise, la durée des effets et l'époque de leur remplacement, restent fixés comme il est dit dans le décret du 15 avril 1806.

« ART. 47. Toutes les distributions faites aux troupes de la Garde seront régularisées comme celles faites aux troupes de la ligne.

« ART. 48. Les chevaux, dans la cavalerie et le train, auront la taille et la qualité qu'on a exigées jusqu'à présent. La ration de fourrage sera la même pour les chevaux des corps de la Garde que celle des corps de la ligne. La ration d'hiver sera aussi forte que la ration d'été.

« ART. 49. L'hospice du Gros-Caillou conti-

nuera à être spécialement destiné aux militaires de la Garde.

## TITRE V.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

« ART. 50. Un appel sera fait dans tous les départements aux anciens sous-officiers et soldats de la vieille Garde qui, ayant obtenu leur congé absolu, voudraient reprendre du service dans leurs anciens régiments. Ils se présenteront au chef-lieu de leur canton, devant le maire, qui leur fera délivrer une feuille de route pour Paris, où ils seront incorporés, suivant leur ancienneté, dans les régiments de leur corps.

« ART. 51. Le même appel sera fait aux sous-officiers et soldats de l'infanterie de la jeune Garde, aux escadrons d'artillerie et des équipages militaires de la Garde. Ils seront placés dans leurs anciens corps, ou, suivant leur ancienneté, dans les régiments de vieille Garde.

« ART. 52. Les sous-officiers d'artillerie de la vieille Garde et ceux du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie qui, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1814, ont été incorporés dans l'artillerie de ligne, seront dirigés sans délai sur Versailles, pour y former l'artillerie de la Garde. Ce qui manquerait pour compléter le

corps sera désigné par notre ministre de la guerre, sur les listes que chaque régiment doit établir, conformément aux articles 29, 30 et 31 du présent décret.

« ART. 53. Les régiments de cavalerie de la Garde seront complétés par des hommes désignés par notre ministre de la guerre, sur les listes établies conformément à l'article 29 du présent décret.

« ART. 54. La compagnie des sapeurs du génie de la Garde sera formée des anciens sapeurs de la vieille Garde qui désireront reprendre du service, et des sapeurs mineurs qui seront désignés par notre ministre de la guerre, d'après les listes établies dans les régiments de ligne.

« ART. 55. La compagnie de gendarmerie de la Garde sera composée, soit des anciens gendarmes d'élite, soit des officiers, sous-officiers et soldats que proposera le premier inspecteur de la gendarmerie.

« ART. 56. Les officiers de la vieille et de la jeune Garde seront désignés parmi les officiers qui sont aujourd'hui en activité de service dans la Garde, parmi ceux qui ont été mis à la demi-solde, et parmi les officiers portés sur les listes établies dans les régiments.

« ART. 57. Les compagnies de la vieille Garde qui nous ont accompagné à l'île d'Elbe pren-

dront la tête dans les régiments de leur arme. La compagnie d'artillerie formera la tête de la première compagnie d'artillerie à pied. Les chevaux-légers seront incorporés dans le régiment de lanciers, dont ils formeront la première compagnie.

« ART. 58. L'artillerie de la Garde sera casernée dans les établissements de Paris et de Vincennes ; son école sera placée près de Paris ; le corps sera réorganisé à Versailles. Lorsque l'école sera établie , il y sera attaché le nombre nécessaire de professeurs. Le traitement des professeurs sera fixé par une décision ultérieure.

« Les sapeurs et mineurs de la Garde seront placés dans la même école que l'artillerie ; les travaux du génie et ceux de l'artillerie y seront exécutés de concert par les deux armes, sous la direction du major directeur d'artillerie qui , en temps de paix, aura le commandement de l'école d'artillerie de la Garde.

« ART. 59. Les officiers de la jeune Garde actuellement en demi-solde, et qui ne seront point rappelés pour être compris dans la nouvelle organisation, resteront à la disposition de notre ministre de la guerre , pour être placés dans les corps de la ligne avec les prérogatives auxquelles ils ont droit.

« ART. 60. Les décrets et ordonnances relatifs

à la Garde impériale rendus jusqu'à ce jour sont abrogés. »

## II

### CHASSEURS A CHEVAL DE LA JEUNE GARDE.

Un décret impérial, daté du 18 janvier 1813, avait porté à *huit* le nombre des escadrons du régiment des chasseurs à cheval de la vieille Garde. Ce même décret disait :

« Les chasseurs provenant du recrutement offert par les départements seront désignés sous la qualification de *second chasseurs*, et ne toucheront que la solde de la cavalerie de ligne. »

Un autre décret, du 6 mars suivant, porta le régiment des chasseurs à cheval de la vieille Garde à *neuf* escadrons, en arrêtant que les mameluks formeraient le *dixième*. Ce nouveau 9<sup>e</sup> escadron se recruta parmi les conscrits de 1814, qui prirent aussi le titre de *second chasseurs*.

Pendant les deux campagnes précédentes (1813 et 1814), ce nouveau régiment, jaloux sans doute de voir des régiments d'*éclaireurs* attachés aux autres régiments de cavalerie de la Garde, s'appropriait irrégulièrement le titre de

2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval de la Garde ou de hussards-éclaireurs de la jeune Garde, et on ne le désigna plus, à l'armée, que sous le titre de 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval de la jeune Garde.

A la Restauration, et lorsqu'on incorpora les chasseurs à cheval de la vieille Garde dans le corps royal des chasseurs à cheval de France, le second chasseurs fut versé, au mois de juin 1814, dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> chasseurs à cheval de la ligne, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qui entrèrent dans le corps royal des chasseurs. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, satisfait des bonnes dispositions de ces nouveaux admis, leur accorda, le 25 mai suivant, le titre de 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval de la jeune Garde. En conséquence, le 27 mai 1815, le colonel du régiment <sup>1</sup> fit paraître l'ordre du jour suivant :

« J'annonce avec plaisir au corps de cavalerie  
« de la jeune Garde que Sa Majesté, en récom-  
« pense du bon compte qui lui a été rendu des  
« dispositions des nouveaux admis dans ce régi-  
« ment, a bien voulu lui donner la dénominati-  
« on de 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval de  
« la jeune Garde. L'Empereur, par cette faveur,

<sup>1</sup> Il n'a jamais été nommé. Le général Lefèvre-Desnouettes était colonel de tous les chasseurs à cheval de la Garde.

« a voulu récompenser les braves de la jeune  
« Garde qui ont combattu , dans les dernières  
« campagnes , avec tant d'héroïsme dans ce  
« même régiment. »

L'uniforme de ce nouveau régiment était ainsi :

Shako rouge-garance avec double visière ;  
cordon vert et garance ; bonnet de police vert,  
semblable à celui des chasseurs.

Dolman vert tressé de jaune, collet vert , pa-  
rements garance ; ceinture verte et garance, fai-  
sant plusieurs fois le tour du corps.

Pantalon vert, avec une bande garance de  
chaque côté.

Hongroise rouge-garance tressée de jaune.

Pelisse comme la hongroise et fourrée de  
noir.

Veste d'écurie verte, boutons jaunes.

Capote-manteau verte à manches.

Bottes à la hussarde, éperons de fer.

Buffleteries jaunes ; sabretache de cuir noir  
tout uni.

Selle de cuir pareille à celle des lanciers de  
ligne ; bride et licou à la hussarde ; agréments de  
cuivre jaune ; schabraque garance semblable à  
celle des chasseurs , recouverte d'une peau de  
mouton noire.

*Armement.* Le même que celui des chasseurs à  
cheval de la vieille Garde.



## Uniforme des officiers.

Pelisse garance claire, tresses et galons d'or, fourrure d'astracan noir doublé de cramoisi.

Dolman vert tressé d'or, parements garance.

Pantalon garance, avec deux bandes de drap vert et un passe-poil de même couleur dans la couture.

Les officiers supérieurs, seuls, portaient des galons au lieu de bandes de chaque côté du passe-poil.

Gilet garance tressé d'or.

Ceinture avec tresse mélangée de garance et de vert, olives d'or.

Shako garance avec visière et contre-visière de cuir verni noir, une cocarde sur le haut, ganses, tresses et pompon d'or.

Cordon du shako d'or et ayant sept pieds de long, avec des glands semblables à ceux de la Garde.

Hongroise garance et galons d'or.

Capote verte avec pluche rouge pour doublure, et boutons jaunes à la hussarde.

Bonnet de police à la polonaise : un bord d'astracan noir de trois doigts de large, et le dessus du bonnet garance, avec un seul galon au-dessus de l'astracan.

Veste de manége de drap vert, avec retroussis garance et passe-poil de même couleur.

Bottes à la hussarde, éperons de cuivre jaune, ayant la branche droite.

Giberne de cuir noir verni, avec agréments d'or.

Les officiers supérieurs portaient cette giberne semblable à celle des officiers supérieurs des chasseurs à cheval de la vieille Garde.

Sabretache de cuir noir, sans agréments.

Les officiers supérieurs, seuls, portaient cette sabretache semblable à celle des officiers supérieurs de la vieille Garde.

Même harnachement et même armement que ceux des officiers de la vieille Garde.

COMPOSITION DU CORPS D'OFFICIERS DU 2<sup>e</sup> RÉGIMENT  
DE CHASSEURS A CHEVAL,

dit Chasseurs de la jeune Garde — 1815.

M. . . . , colonel.

*Merlin* (de Douai), maréchal de camp, major.

<i>Assant,</i>	} chefs d'escadron.		<i>Chavanges,</i>	} chefs d'escadr.
<i>Jacobi,</i>			<i>Cardon,</i>	

<i>Beller,</i>	} adjudants-majors.
<i>Prégu,</i>	

*Duclos*, officier payeur.

*Thomassin*, chirurg.-major. — *Garnier*, aide-major.

Escadr.	Compag.	CAPITAINES.	LIEUTENANTS.	SOUS-LIEUT.
1 <sup>r</sup>	1 <sup>e</sup>	Toulongeon.	{ Chevalier. Porcher.	Bademer. . . . . .
	3 <sup>e</sup>	Filley.	{ Candrillez. Poupon.	Giscard. Chiret.
2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	Olivier.	{ Ponchalon. . . . . .	Briot. D'Aubigny.
	6 <sup>e</sup>	. . . . .	{ Josselin. . . . . .	Blanchard. Paix.
3 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	Paté.	{ Velay. . . . . .	Jacob. Dibon.
	7 <sup>e</sup>	Fagès.	{ Bernay. . . . . .	Merquissier. Ardaillon.
4 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	Moutard.	{ Montalembert. Brion.	Jouvenot. Greniant.
	8 <sup>e</sup>	. . . . .	{ . . . . . . . . . .	Leblanc. Plantevigne.

Pendant la campagne de 1815, ce régiment ne quitta pas Chantilly ou ses environs ; puis il suivit le mouvement de retraite de l'armée sur la Loire, et fut licencié, à Bourges, le 4 décembre 1815.

### III

#### LE CHAMP DE MAI.

La vaste plaine du Champ-de-Mars avait toujours servi de théâtre aux cérémonies pompeuses

de la révolution, depuis la fédération de 1790 jusqu'à la distribution des drapeaux de 1815. Dans cet espace de vingt-cinq années, le Champ-de-Mars s'était paré successivement d'échafaudages, de tentures, de décors et de guirlandes livrés aux vents des partis politiques. Que de fois les tertres n'avaient-ils pas été remués !... Les gouvernements semblent aimer ces édifices, qui naissent le matin et croulent le soir : après tout, ils ne sont que l'image des caprices de la multitude.

On travaillait depuis un mois au Champ-de-Mars. Les charpentiers, les décorateurs, les tapisseries, avaient été mis en réquisition. On espérait tout de *l'assemblée du champ de mai*. Enfin le grand jour arriva : c'était le 1<sup>er</sup> juin 1815, par une tiède matinée de printemps. Dès le matin, le Champ-de-Mars avait été envahi par la multitude ; d'immenses constructions de bois entouraient son enceinte, où s'entassaient des milliers de spectateurs ; un autel était placé à côté du trône, élevé sur des gradins : tout cela de damas rouge, rehaussé d'or, et parsemé d'innombrables drapeaux tricolores. Sur ces gradins, les femmes de la cour et les grands dignitaires de l'Empire étaient venus s'asseoir les premiers ; dans un espace beaucoup plus resserré se trouvaient les cinq cents électeurs, députés par les

collèges électoraux, dépositaires des registres de votes, et à leur tête se faisait remarquer M. Du-bois (d'Angers), qui, dans cette solennité, devait porter la parole.

C'était une curieuse réunion que celle de ces électeurs venus de tous les départements de la France. Ce n'était pas, comme sous le Consulat ou lors de l'avènement à l'Empire, un assemblage de propriétaires paisibles et de forts contribuables ; tous ces électeurs du *champ de mai*, choisis parmi les avocats, avaient été la partie bruyante et parleuse du pays, plaie profonde chez toutes les nations. C'est ainsi qu'il arrive toujours après une révolution qui remue les existences : les véritables notables se tiennent à l'écart ; ceux qui se montrent sont généralement les esprits ambitieux et déclamateurs. On ne peut dire l'agitation qu'apportèrent ces députés à Paris : raisonneurs politiques, ils remplissaient les salons de Lucien Bonaparte, où chaque jour avaient lieu des banquets, des toasts, des chants patriotiques. La veille de l'assemblée du *champ de mai*, on fit une sorte de répétition parmi les électeurs ; on avait rédigé une adresse toute remplie de phrases retentissantes : cette première rédaction, communiquée à l'Empereur, le mit dans une vive colère. L'adresse, en effet, ne se bornait pas à être patriotique, elle était

presque insolente : elle semblait dicter des lois à la puissance souveraine. Lucien réunit, le soir, la majorité des électeurs, et leur demanda certaines modifications dans l'intérêt de la bonne harmonie des pouvoirs.

— Est-ce le temps de récriminer ? dit-il. Ne vaut-il pas mieux s'unir pour conjurer les dangers qui menacent la patrie <sup>1</sup> ?

Lucien avait raison, et cependant ce ne fut qu'avec difficulté qu'il obtint quelques changements. M. Dubois (d'Angers) récita devant ses collègues le thème qu'on avait adopté ; il le fit avec un éclat de voix indicible : on s'en félicita pour le lendemain, car les phrases vides ont besoin d'être soutenues par de larges poumons.

Tous les électeurs étaient donc rangés derrière l'archichancelier, Cambacérès, en habit princier couleur orange ; et le premier des scrutateurs, M. Champollion-Figeac, devait l'assister en additionnant le relevé des votes. La foule était nombreuse, lorsque des salves d'artillerie annoncèrent l'Empereur. Il avait sur la tête une toque noire ombragée de plumes attachées sur le devant par un gros diamant ; son manteau était de velours pourpre, doublé d'hermine blanche

<sup>1</sup> Nous avons emprunté ces détails à l'excellent et consciencieux ouvrage de M. Capefigue, intitulé : *Les Cent jours*.

et parsemé d'abeilles d'or : Napoléon était dans ses habits d'apparat. Presque tous les officiers de la Garde firent judicieusement l'observation qu'il aurait mieux fait de garder son costume ordinaire, qui était l'uniforme de l'armée, quoique cependant il ne fût pas dans l'habitude de le porter dans les cérémonies de la nature de celle-ci. Il n'avait pas non plus suivi la route indiquée par le programme. Il avait traversé, dans sa voiture de gala, entouré de tous les maréchaux, et suivi d'une nombreuse et brillante escorte, le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, le quai du Palais-Bourbon, l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars ; il était précédé de ses hérauts d'armes, de ses pages et de ses chambellans, vêtus de leur costume rouge, ruisselant de broderies. Napoléon avait l'air souffrant et soucieux. Il descendit lestement de voiture, tandis que cent tambours battaient aux champs ; et, s'avancant précipitamment, après avoir salué plusieurs fois, il s'élança vers son trône, et s'assit en jetant des regards inquiets sur cette foule innombrable, qui dut faire naître dans son imagination, si vive et si impressionnable, mille pensées diverses, lui qui ne comprenait les masses d'hommes que sur un champ de bataille ! Ses frères se placèrent à ses côtés : Lucien à sa gauche, Jérôme et Joseph à sa droite ; ils étaient

tous les trois vêtus de satin blanc, avec des toques de velours noir garnies de plumes blanches.

La cérémonie religieuse précéda toutes les opérations politiques ; la messe fut célébrée par l'archevêque de Tours, et l'on vit Napoléon, recueilli, invoquer le Dieu des batailles pour sauver son trône et la patrie dans la crise fatale qui les menaçait l'un et l'autre.

L'acte le plus solennel du *champ de mai* était sans contredit le dépouillement des votes relatifs à l'acte additionnel ; les registres avaient été apportés par les électeurs ; il fallait présenter un chiffre et le soumettre à l'Empereur et au peuple. On avait été si pressé, que le relevé n'était pas terminé : on l'improvisa, pour ainsi dire. L'archichancelier et M. Champollion-Figeac durent se hâter afin de ne pas provoquer l'impatience dans l'esprit de Napoléon qui les excitait du geste et du regard. Ce travail accompli, on proclama, comme résultat définitif, ce qui n'était véritablement qu'un chiffre hâtivement saisi ; mais en matière de constitution, quel est le gouvernement qui se gêne ? On divisa les votes en deux séries : les citoyens et l'armée ; mais un vingtième à peine de la population avait pu y prendre part. Quant à l'armée, c'était son œuvre, elle l'avait acceptée les yeux fermés : Napoléon



n'était-il pas son père, son bienfaiteur ? elle l'élevait sur le pavois ! Sur deux cent mille votants, deux mille à peu près protestèrent. En définitive, Cambacérès, avec sa figure pâle, annonça que « l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire était accepté à la presque unanimité des votants. » Un instant après, on entendit la grosse voix de M. Dubois (d'Angers), qui vint donner une leçon de patriotisme à l'Empereur : son discours déclamatoire ne fut qu'une longue suite de lieux communs, et encore ce discours avait-il été beaucoup travaillé et modifié. Le premier texte contenait de véritables insultes contre Napoléon. Les rédacteurs n'avaient-ils pas osé dire « que Bonaparte devait rapporter de l'exil le repentir de son passé ? » Il y avait des invectives contre l'Europe, des injures aux Bourbons : « Un contrat nouveau s'était formé entre la nation et l'Empereur, disait l'orateur ; les vœux des peuples, dont ils étaient les représentants, rappelaient Bonaparte sur le trône ! Que voulait la ligue des rois ? sans doute le démembrement de la France ? Voulait-on lui réserver le sort de la Pologne ou rétablir les Bourbons ?... »

« Rien n'est impossible, rien ne sera épargné, continua M. Dubois (d'Angers), pour nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie ! Tout sera tenté, tout sera exé-

cuté pour repousser un joug ignominieux ! Nous le disons aux nations , puissent leurs chefs nous entendre ! S'ils acceptent vos offres de paix, sire, le peuple français attendra de votre administration , forte , libérale et paternelle , des motifs de se consoler des sacrifices que lui a coûté la paix ; mais si l'on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation tout entière se lèvera pour la guerre ! Elle est prête , sire , à vous dégager des offres , trop modérées peut-être , que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement. Tout Français est soldat ; la victoire suivra vos aigles ; et nos ennemis, qui comptaient sur nos divisions intestines, regretteront bientôt de nous avoir provoqués ! »

A cette harangue , dont la fin avait au moins quelque chose de bon , l'Empereur fit une de ces réponses graves , solennelles , à la manière antique, et dont la postérité devra garder la mémoire. Il venait d'étendre la main sur l'Évangile pour prêter serment à la constitution, lorsque, saluant de sa toque la foule émue , et se couvrant avec dignité, il fit entendre ces belles paroles :

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout du  
« peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité,  
« sur le champ de bataille, au conseil, sur le  
« trône, la France a été l'objet unique et con-  
« stant de mes pensées et de mes actions. Comme

« ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon  
« peuple, dans l'espoir de voir réaliser la pro-  
« messe donnée de conserver à la France son  
« intégrité naturelle, son honneur et ses droits.  
« L'indignation de voir ces droits, acquis par  
« vingt-cinq années de victoires, méconnus et  
« perdus à jamais ; le cri de l'honneur flétri, et  
« les vœux de la nation, m'ont ramené vers ce  
« trône qui m'est cher parce qu'il est le palla-  
« dium de l'indépendance de la nation. En tra-  
« versant, au milieu de l'allégresse publique, les  
« diverses provinces de l'Empire pour arriver  
« dans ma capitale, j'ai dû compter sur une lon-  
« gue paix : les nations sont liées par les traités  
« conclus par leurs gouvernements, quels qu'ils  
« soient. Ma pensée se portant alors tout entière  
« sur les moyens de fonder notre liberté par une  
« constitution conforme à la volonté et à l'intérêt  
« de tous, je convoquai le *champ de mai*. Je ne  
« tardai pas à apprendre que les princes étran-  
« gers, qui ont méconnu tous les principes,  
« froissé l'opinion et les plus chers intérêts de  
« tant de peuples, voulaient encore essayer de  
« nous faire la guerre. Il a donc fallu se préparer  
« à la guerre. Toutefois, devant courir person-  
« nellement les hasards des combats, ma pre-  
« mière sollicitude a dû être de constituer sans  
« retard la nation, et le peuple a accepté l'acte

« que je lui ai présenté. Français ! lorsque nous  
« aurons repoussé ces injustes agressions, et que  
« l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux  
« droits et à l'indépendance de vingt-huit mil-  
« lions d'hommes, une loi solennelle, faite dans  
« les formes voulues par l'acte constitutionnel,  
« réunira les différentes dispositions de nos con-  
« stitutions aujourd'hui éparses. Français ! vous  
« allez retourner dans vos départements : dites  
« aux citoyens que les circonstances sont graves ;  
« qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persé-  
« vérance, nous sortirons victorieux de cette  
« lutte d'un grand peuple contre ses oppres-  
« seurs ; que les générations à venir scruteront  
« sévèrement notre conduite ; qu'une nation a  
« tout perdu quand elle a perdu l'indépendance.  
« Dites-leur que les souverains étrangers que  
« j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la  
« conservation de leur couronne, que ces souve-  
« rains, dis-je, qui, au temps de ma prospérité,  
« briguaient mon alliance et ma protection, di-  
« rigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma  
« personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie  
« qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette  
« existence contre laquelle ils se montrent si  
« acharnés ; mais dites aussi à vos concitoyens  
« que, tant que les Français me conserveront  
« les sentiments d'amour dont ils me donnent

« tant de preuves, cette rage de nos ennemis  
« sera impuissante, parce que mon honneur, ma  
« gloire et mon bonheur ne peuvent être au-  
« tres que l'honneur, la gloire et le bonheur de  
« la France ! »

Quelle différence entre le langage des électeurs et ces phrases empreintes d'un si haut caractère ! Napoléon parlait ici la langue du peuple ; autour de lui se groupait l'armée, fière de son César comme lui était fier d'elle ! Puis il distribua les aigles et les drapeaux à la garde nationale, à la Garde impériale et aux troupes de ligne.

— Soldats de la garde nationale de l'Empire ! s'écria-t-il, soldats de ma Garde, troupes de terre et de mer ! je vous confie l'aigle impériale !... Vous jurez de la défendre, au prix de votre sang, contre les ennemis de la patrie ? vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ?... Vous le jurez ?

— Nous le jurons ! fut le cri unanime qui retentit comme le tonnerre.

Dans ces sortes de cérémonies, chaque fois que Napoléon restait général, consul, empereur, il était toujours dans son élément, et rien ne pouvait égaler son geste, son regard, ses inflexions de voix, enfin sa grandeur : il laissait dans les âmes une empreinte profonde.

Le spectacle qu'offrit cette journée ne sortira

jamais du souvenir de ceux qui en furent témoins ; et bien certainement il était dans la pensée de tous que , à aucune époque de la révolution, les soldats n'avaient paru mieux disposés à défendre l'indépendance de la patrie. Napoléon lui-même quitta le Champ-de-Mars persuadé qu'il pouvait compter sur les sentiments que le peuple et surtout la Garde lui avaient montrés ; et, dès lors, il ne songea plus qu'à aller à la rencontre de l'orage qui s'amoncelait en Belgique.

## CHAPITRE V.

LA GARDE PENDANT LA CAMPAGNE DE BELGIQUE EN 1815.

---

### BATAILLE DE WATERLOO.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon n'avait trouvé en France que quatre-vingt mille soldats disponibles, tandis que les puissances étrangères comptaient huit cent mille hommes sous leurs drapeaux. Le temps et les moyens manquèrent donc à l'Empereur : il fit tout ce qu'il put, mais il est des choses au-dessus de l'humanité. Comment armer des places fortes sans matériel? Comment mettre des hommes en ligne sans leur donner les moyens d'entreprendre une campagne? L'armée était pleine de dévouement et de

zèle ; elle s'était recrutée de vieux soldats sortis des prisons d'Angleterre, des déserts de Russie : tous savaient bien qu'il s'agissait de leur cause. Ils avaient voulu leur empereur, il fallait le garder ; ils avaient désiré leurs aigles, il fallait mourir autour d'elles, en leur imprimant encore ce rayon de gloire qui avait brillé à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Wagram et à la Moskowa.

A travers ces sentiments d'enthousiasme il se mêlait quelque chose de triste : ce fanatisme qui, jadis, faisait courir au triomphe en chantant, n'existait plus dans les rangs des soldats de la Garde ; ils avaient la rage au cœur contre l'ennemi commun, mais une rage sombre qui se renfermait dans ces seuls mots : « Vaincre, s'il est possible ; mourir, si nous ne le pouvons pas. » Les chefs de corps étaient trop éclairés pour ne point voir que les ressources du pays étaient disproportionnées en raison des immenses préparatifs de l'Europe. Il n'y avait donc que peu de chances de succès ; mais au moins succomberait-on sur le champ d'honneur. Et puis, il faut le dire, la troupe n'avait qu'une faible confiance en ses nouveaux officiers ; elle croyait toujours avoir des traîtres dans ses rangs. La discipline, en se relâchant, avait porté un coup mortel à l'obéissance passive : le soldat raisonnait, discutait ; l'officier avait une certaine terreur morale sur la



suite des événements ; quelques-uns même étaient divisés d'opinions. En un mot , si l'armée qui partait pour Waterloo avait incontestablement la même bravoure que celle d'Austerlitz, elle n'avait pas le même esprit, et cela devait porter malheur à la campagne qui allait s'ouvrir.

Cependant Napoléon avait choisi, comme toujours, des lieutenants de capacité et d'énergie : les généraux Michel, Reille, Gérard, Vandamme, Mouton, étaient des officiers de premier mérite. La supériorité militaire du maréchal Soult le fit désigner pour major général de l'armée. Grand organisateur, il devait ainsi remplacer Berthier, qui n'était pas venu reprendre de service auprès de son ancien général, de son empereur : capitaine des gardes du corps de Louis XVIII, il s'était retiré en Allemagne, où une triste destinée l'attendait. Ce changement seul indiquait une modification considérable dans les rapports de l'armée avec son chef suprême. Ce qui distinguait admirablement Berthier, c'était l'obéissance passive, une activité merveilleuse à saisir et à exécuter les ordres de l'Empereur ; sans avoir jamais une pensée à lui, il était le miroir fidèle où se reflétait la pensée de Napoléon. Le maréchal Soult, tout en ayant les qualités de Berthier, n'était point alors aimé de l'armée ; on se défiait de lui, mais bien à tort : il avait loyalement servi

les Bourbons ; il servit loyalement Napoléon , dans ses fonctions de major général.

Le maréchal Ney avait demandé un commandement qu'on ne pouvait refuser à sa valeur brillante , au sacrifice qu'il avait fait d'un serment solennel : il avait donné des gages récents ; mais, tout en sacrifiant les Bourbons , il avait à peine regagné la confiance de l'Empereur. Le maréchal Grouchy recevait aussi un commandement supérieur : la vie militaire du maréchal Grouchy n'avait rien qui le plaçât au-dessus des généraux Gérard , Reille , Mouton , Lamarque , Clausel , et de tant d'autres officiers de mérite qui entouraient Napoléon. Ainsi l'Empereur, en entrant en campagne, ne possédait plus les hommes qu'il avait habituellement sous la main. Il trouvait encore des dévouements chauds, des têtes brûlantes, mais il connaissait mal leur valeur et leur spécialité. La seule capacité militaire en première ligne était le maréchal Soult : en le plaçant près de lui comme major de l'armée, Napoléon lui assignait un poste en dehors de ses habitudes et bien au-dessous de son mérite. Et puis tout s'était fait avec trop de précipitation : les soldats et les chefs n'avaient pas eu le temps de se connaître ; les régiments de la Garde avaient été formés à la hâte, on les avait recrutés de toutes les manières ; leurs rangs s'étaient augmentés d'officiers

en demi-solde, qui avaient plus de courage que d'instruction et d'expérience. Il y avait encore une Garde impériale, mais il n'y avait plus de hiérarchie. Le séjour hors de Paris, qui, aux glorieuses époques, ne faisait que fortifier l'officier dans son dévouement à la patrie, l'avait, au contraire, attiédi; le soldat de la Garde, qui avait toujours eu un instinct si profond, semblait comprendre qu'il n'avait plus, comme jadis, toute la France pour lui; la classe bourgeoise était effrayée, les classes supérieures hostiles à l'ordre de choses. Restaient les fédérés, mais ces derniers avaient excité une extrême antipathie, même chez la troupe de ligne.

Cependant, au 4<sup>er</sup> juin, l'effectif de nos forces avait été porté à quatre cent mille hommes; mais l'insurrection ranimée dans la Vendée, la garde des ports, celles des frontières du Midi et de l'Est, les garnisons des places fortes du Nord, ne laissaient pas plus de cent vingt mille hommes disponibles. Napoléon, néanmoins, se décida (selon sa coutume) à prendre l'offensive; et quelques jours avant son départ pour aller se mettre à la tête de son armée, on lut dans *le Moniteur* l'article suivant, rédigé en forme de bulletin, relatif à la Garde impériale :

« On a augmenté la vieille Garde de trois bataillons; douze autres, formés de militaires

« rentrés qui ont fait plusieurs campagnes, vien-  
« nent d'être réunis à la jeune Garde.

« La Garde impériale reçoit tous les jours de  
« nombreux renforts ; dans peu, elle sera portée  
« à quarante mille hommes. Le général Drouot  
« est nommé aide-major général de la Garde ; le  
« général Friand commande les grenadiers à  
« pied, et le général Morand les chasseurs à pied  
« de la vieille Garde. Le général Guyot com-  
« mande les grenadiers à cheval ; le général  
« Ornano, les dragons ; le général Colbert, les  
« lanciers ; et le général Lefèvre-Desnouettes,  
« les chasseurs à cheval. Le colonel Deschamps  
« commande l'artillerie légère, qui aura bientôt  
« quatre-vingts pièces de canon attelées. Les Po-  
« lonais sont commandés par le colonel Germa-  
« nowsky, qui a accompagné l'Empereur à l'île  
« d'Elbe.

« Les trois divisions d'infanterie de la jeune  
« Garde sont commandées par les généraux  
« Brayer, Meunier et Barrois.

« L'Empereur a passé en revue les différents  
« corps de la Garde impériale, les gendarmes  
« de la garde de Paris et les sapeurs-pompiers.  
« Toutes ces troupes étaient dans la plus bril-  
« lante tenue. Sa Majesté a parcouru les rangs à  
« pied, et a inspecté les régiments dans le plus  
« grand détail. La revue, commencée à une

« heure, n'a fini qu'à six heures du soir. Pendant tout le temps qu'elle a duré, les cris de *vive l'Empereur!* n'ont pas cessé de se faire entendre jusqu'à la rentrée de Sa Majesté à l'Élysée-Napoléon. »

L'armée avait été divisée en trois corps : Ney commandait la gauche, forte de quarante-huit mille hommes et de cent seize pièces de canon : Grouchy, à la droite, comptait sous ses ordres trente-huit mille hommes et cent douze bouches à feu ; enfin, au centre, l'Empereur avait réuni, avec cent trente-quatre canons, trente mille hommes, dont la vieille Garde faisait partie : c'était l'élite de ses troupes.

Toutes ces dispositions prises, Napoléon partit de Paris le 12 juin 1815 pour aller à Soissons rejoindre le quartier général, qui l'y attendait. Il visita cette place, passa en revue la garnison, et alla coucher le même soir à Laon. Le 13, il était à Avesnes. Là, il eut une conférence avec les maréchaux et les différents chefs de corps de son armée, et publia dans cette ville un ordre du jour qui indiquait les positions que chacun devait occuper le 14. Voici celles de ces dispositions qui concernaient plus spécialement la Garde :

« L'infanterie de la Garde bivaquera à un quart de lieue en avant de Beaumont, et for-

« mera trois lignes : la jeune Garde, les chas-  
« seurs et les grenadiers. »

Le 14, le quartier général impérial fut porté à Beaumont, où fut réglé l'ordre de mouvement pour le lendemain 15 juin, ainsi conçu pour ce qui était relatif à la Garde seulement :

« La jeune Garde battra la diane à quatre  
« heures et demie du matin, et se mettra en  
« marche à cinq heures ; elle suivra le mouvement  
« du sixième corps sur la route de Charleroi.

« Les chasseurs à pied de la Garde battront la  
« diane à cinq heures, et se mettront en mar-  
« che à cinq heures et demie, pour suivre le  
« mouvement de la jeune Garde.

« Les grenadiers à pied de la Garde battront  
« la diane à cinq heures et demie, et partiront  
« à six heures, pour suivre le mouvement des  
« chasseurs à pied.

« Les bagages de la Garde seront réunis à ceux  
« des troisième et sixième corps de l'armée.

« Les marins et les sapeurs du génie de la  
« Garde marcheront après le premier régiment  
« du troisième corps.

« Enfin, la cavalerie de la Garde suivra le  
« mouvement sur Charleroi, et partira à huit  
« heures <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Le total de l'effectif de la Garde présent sous les armes

Le 15 juin, l'armée franchit la frontière, passa la Sambre et prit Charleroi. Les armées coalisées, ignorant encore les mouvements de nos troupes, n'avaient pas effectué leur réunion ; le but de Napoléon était de frapper un grand coup au centre de leur ligne, et de la couper.

Le maréchal Ney devait marcher sur la position des Quatre-Bras, point où se réunissent les différentes chaussées qui conduisent à Bruxelles, afin de contenir les Anglais et de les empêcher de porter secours aux Prussiens, que l'Empereur, avec le reste de ses forces, devait attaquer ; mais le mauvais état des chemins empêcha le prince de la Moskowa d'exécuter ce mouvement dans la journée, comme il en avait reçu l'ordre.

Napoléon trouva le 16, près de Fleurus, entre Saint-Amand et Sombreffe, l'armée de Blücher, forte de cent mille hommes, rangée en bataille, et faisant face à la Sambre : l'armée française se mit en ligne devant les Prussiens, et Napoléon envoya aussitôt à Ney l'ordre de laisser seulement un détachement en observation aux Quatre-Bras, et de rabattre en toute hâte sur Bry, pour venir prendre l'ennemi à dos.

n'était que de 14,000 hommes d'infanterie et 4,000 hommes de cavalerie ; l'artillerie se composait de quatre-vingt-seize bouches à feu : en tout, y compris l'administration, 25,000 hommes à peu près.

Il attendait avec sécurité l'effet de cette mesure, qui devait assurer la destruction de l'armée prussienne, et il s'apprêtait à commencer le combat dès que le canon annoncerait l'arrivée du maréchal, deux lieues et demie seulement séparant les Quatre-Bras de Sombreffe. Le temps s'écoulait, et Ney ne paraissait pas. A quatre heures après midi, malgré le retard de son lieutenant, l'Empereur résolut d'attaquer; les moments étaient précieux : en laissant finir la journée, il risquait de ne plus trouver l'occasion de battre l'armée prussienne isolée. L'effort de nos troupes se porta donc à la gauche, vers Saint-Amand, afin d'attirer Blücher de ce côté, pour qu'il ne pût opérer sa retraite; tout était disposé pour enfoncer son centre aussitôt qu'il l'aurait dégarni. Les Prussiens se battirent avec résolution. A six heures, rien n'était encore décidé. Une dernière et vigoureuse attaque eut lieu : le village de Ligny, qui couvrait le centre de l'armée prussienne, ayant été pris, celle-ci fut culbutée et sa déroute fut complète. Mais Ney n'avait pu déboucher à temps des Quatre-Bras, et le village de Bry n'était pas occupé : cette fatalité sauva l'armée ennemie, qui fila tout entière par ce village; l'obscurité de la nuit favorisa sa retraite; elle perdit néanmoins quarante pièces de canon, et eut environ vingt mille hommes mis hors de



combat. Le désordre avait été tel parmi les Prussiens, que, le lendemain, Blücher n'avait pu rallier trente mille hommes d'entre eux.

Le retard attribué à Ney n'avait eu pour cause qu'un combat glorieux pour lui : ce maréchal, ayant apporté un peu de lenteur dans sa marche, avait trouvé les Anglais déjà établis aux Quatre-Bras, et, malgré l'opiniâtreté de ses attaques, il n'avait pu les en déloger.

Cependant le but de Napoléon était atteint : la ligne ennemie se trouvait coupée, et Blücher séparé de Wellington. Grouchy, récemment élevé à la dignité de maréchal, fut chargé de poursuivre les Prussiens, tandis que Napoléon, se rabattant sur la gauche, allait rejoindre Ney pour attaquer l'armée anglaise.

Celle-ci avait pris position en avant de la forêt de Soignes ; son nombre s'élevait à cent vingt mille hommes : Anglais, Écossais, Belges et Hanovriens. Wellington paraissait décidé à accepter la bataille ; Napoléon en fut ravi. C'était un premier succès de ses combinaisons, et un véritable coup de fortune que d'obliger les deux généraux ennemis à combattre ainsi successivement et isolément. Il envoya aussitôt à Grouchy l'ordre d'occuper le défilé de Saint-Lambert, afin que, s'il ne prenait pas une part active à la bataille, en tombant sur la gauche de l'armée anglaise, il

préservât du moins le flanc droit de la nôtre.

La pluie, qui n'avait cessé de tomber par torrents pendant la journée du 17 et dans la nuit du 17 au 18, avait tellement détrempe le terrain, qu'il était impossible d'y manœuvrer, bien que le temps se fût éclairci le 18 au matin ; il fallut attendre, pendant quelques heures, que le soleil eût rendu au sol quelque consistance.

L'Empereur avait reconnu la position de l'ennemi (en avant du village de Mont-Saint-Jean, à l'embranchement des routes de Nivelles et de Charleroi à Bruxelles) : c'était une colline en pente douce, favorable à l'artillerie, et, d'où Wellington pouvait apercevoir tous nos mouvements. Vers dix heures et demie, Napoléon ordonna l'attaque sur la droite de Mont-Saint-Jean ; mais le maréchal Ney, ayant trouvé que le terrain, coupé par un ruisseau encaissé, formait un bas-fond bourbeux où il était impossible de passer avec de l'infanterie, fit proposer à l'Empereur de remonter à la naissance du ravin, qui conduisait au centre de l'ennemi, vers la Haie-Sainte, et Napoléon y consentit. Deux raisons l'y avaient décidé : la première, c'est qu'on allait attaquer l'ennemi par son centre, genre d'attaque dont il appréciait justement l'avantage ; la seconde, c'est que les coalisés, adossés à la forêt de Soignes, n'avaient pas d'autre retraite que la chaussée de

Bruxelles : or, en perçant l'armée anglaise par le centre et en poussant directement par cette chaussée, on pouvait se rendre maître du débouché de la forêt de Soignes, et alors les deux ailes, séparées l'une de l'autre et privées de communications avec Bruxelles, se seraient trouvées gravement compromises.

Le combat s'engagea, vers onze heures, par une attaque de la gauche française contre la droite ennemie, attaque ordonnée afin de tromper le général anglais ; et en effet, Wellington renforça aussitôt sa droite de ses meilleures troupes. Pendant ce temps, un événement fâcheux arrivait à nos colonnes d'attaque : Ney, formé devant Papelotte, avait mis ses divisions en marche pour opérer l'attaque convenue ; mais son artillerie, embourbée dans les terres délayées par huit jours de pluie, ne pouvait pas les suivre ; la cavalerie ennemie s'élança sur une de nos brigades et sur ces pièces, éloignées de tout secours ; l'infanterie était trop serrée pour combattre ; quelques bataillons furent entamés, et les cavaliers anglais, sabrant les conducteurs et coupant les traits ainsi que les jarrets des chevaux, mirent momentanément quelques-unes de nos pièces hors de service. Une brigade de cuirassiers français accourut et anéantit cette cavalerie. Le maréchal Ney se vit forcé de continuer, sans artillerie, sa marche

sur la Haie-Sainte ; néanmoins , soutenu par les batteries françaises du centre , il aborda la position avec sa bravoure ordinaire et culbuta tout devant lui. Notre cavalerie exécuta plusieurs charges brillantes sur la ligne anglaise , et perça jusqu'aux réserves de Wellington.

La vigueur de la défense avait répondu à celle de l'attaque ; et , malgré la supériorité de l'artillerie ennemie , qui , favorisée par son immobilité , continuait à tirer , nos colonnes n'en faisaient pas moins de sensibles progrès : déjà la Haie-Sainte avait été emportée , et Ney s'y était établi. Tout à coup , on annonce à l'Empereur que des troupes en marche se montrent du côté de Saint-Lambert : on crut d'abord que c'était le corps de Grouchy , qui , attiré par le bruit du canon , venait prendre part au combat ; mais bientôt des prisonniers firent connaître que la colonne qui débouchait du défilé (il n'avait pas été occupé !) était le corps de Bulow , qui , ayant opéré sa jonction avec Blücher , formait l'avant-garde de l'armée prussienne.

Napoléon eut peine à en croire ses yeux ; mais enfin il fallut bien qu'il se rendit à l'évidence.

Aussitôt , et sans cesser de combattre au centre , il donna l'ordre à la jeune Garde , qui se mettait en mouvement pour soutenir le maréchal Ney , de se porter sur la droite , afin de contenir

les Prussiens. Il n'était encore que deux heures de l'après-midi, et il espérait avoir le temps d'achever la défaite de Wellington avant l'arrivée de Blücher. Notre cavalerie s'élança de son côté et chargea les masses anglaises qui occupaient le plateau de Mont-Saint-Jean. Ce dernier effort devait être décisif; mais Wellington avait été prévenu de l'approche de son allié, et avait compris l'importance de tenir en ligne jusqu'à ce que l'armée prussienne pût y entrer à son tour. Le combat s'engagea donc avec fureur, et un carnage horrible commença. Les fantassins anglais, formés en carrés, mouraient à leur poste, et pendant deux heures nos cuirassiers continuèrent à décimer leurs bataillons; ni l'artillerie ni les baïonnettes ne purent arrêter leurs charges impétueuses : douze mille Anglais tombèrent sous leurs coups.

Déjà la route de Bruxelles était couverte de fuyards; les soldats, jetant leurs armes, cherchaient un refuge dans la forêt voisine; Wellington se considérait comme vaincu, et désespérant de prolonger la résistance, allait donner le signal de la retraite, lorsque Blücher et ses colonnes parurent. Une partie de ses divisions, en débouchant sur le champ de bataille, lia le corps de Bulow avec la gauche de Wellington, et le reste prolongea notre droite pour la tourner.

La certitude d'être secourus avait ranimé le courage des Anglais : aussi passèrent-ils d'une défense passive à une attaque furieuse. Nos soldats, épuisés par le combat de la journée, firent un mouvement rétrograde ; la Garde s'avança en vain pour les soutenir. L'arrivée des Prussiens sur la Haie-Sainte avait totalement changé la face du combat : ce plateau fut repris par les Prussiens et les Anglais réunis. La Garde, formée en carré, fit en vain une héroïque résistance ; les forces supérieures de l'ennemi, la nuit qui survint, un cri fatal de *Sauve qui peut!* échappé à quelques lâches ou lancé par quelques traîtres, décidèrent la déroute de l'armée française... Napoléon voulait mourir : on l'entraîna presque de force hors du champ de bataille.

Seuls, les bataillons de la Garde, Michel à leur tête, ne reculèrent pas. Au milieu des charges opiniâtres et sans cesse renouvelées, leur général put alors, et avec vérité, faire aux sommations de l'ennemi cette réponse sublime : « La Garde meurt et ne se rend pas <sup>1</sup> ! »

<sup>1</sup> M. le comte Michel, capitaine au 43<sup>e</sup> de ligne, et M. le baron Michel, auditeur au conseil d'État, sous-préfet de Barsur-Aube, fils de M. le lieutenant général Michel, tué à Waterloo à la tête du carré des grenadiers de la vieille Garde impériale, adressèrent, en juillet 1843, une requête au roi pour demander que l'ordonnance royale qui autorisait la ville de

Dès ce moment , la retraite de la Garde dut s'opérer à l'aide de nouveaux prodiges et de sanglants sacrifices. Le feu de l'ennemi était à quatre cents toises derrière la malheureuse armée française ; les chaussées étaient rompues. Le pélemêle général , qui avait entraîné Napoléon avec les débris de sa Garde, confondit bientôt, à travers les champs et au milieu de l'obscurité, cavalerie, infanterie, artillerie, caissons et bagages. On vit des officiers et des soldats de la Garde

Nantes à ériger une statue à la mémoire du général Cambronne fût modifiée, c'est-à-dire que la commission chargée de l'érection de ce monument ne fût point autorisée à faire graver au bas de cette statue ces admirables paroles : *La Garde meurt et ne se rend pas !* se fondant sur ce que ces paroles, qui avaient été prononcées par leur père, ne devaient pas être attribuées au général Cambronne.

A l'appui de leur requête, MM. Michel fils établissaient, par le témoignage de MM. Cordier, député du Jura ; Pons, de l'Hérault ; Maurice Duval, le général Harlet, le colonel Magnant, le maire de la ville de Nantes et d'autres personnes dignes de foi, que l'honorable général Cambronne lui-même avait constamment désavoué ces paroles, que, par erreur, on lui prêtait ; et que d'ailleurs aucun des historiens contemporains ne les lui avait attribuées d'une manière formelle.

Cette requête citait en outre les passages de plusieurs ouvrages qui contestent au général Cambronne ces belles paroles, en les attribuant expressément au général Michel, entre autres : les *Annales historiques de France*, t. II, p. 642 ; la *Biographie des Contemporains*, t. Ier, p. 756 ; le *Dictionnaire biographique des Morts et des Vivants*, t. VII, p. 178 ; les *Victoires et Conquêtes*, t. XXX, p. 225, et t. XXXI, à la table ; la *Biographie*

se tuer de désespoir, pour ne pas survivre au désastre dont ils venaient d'être témoins. Le général Duchesne, un des plus braves généraux de la Garde, fut pris et massacré par les Prussiens. L'humanité, l'amitié, la douleur des Belges dérobèrent une foule de blessés à la barbarie prussienne. Le désespoir de ceux qui survécurent et suivirent Napoléon jusqu'à Paris ne peut être comparé qu'à la gloire dont ils s'étaient couverts depuis le commencement de la journée jusqu'à la nuit. Un

*des Hommes vivants* (article CAMBRONNE); le *Dictionnaire de la Conversation*, t. X, p. 115; les *Ephémérides universelles*, t. VI, p. 555; les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 520; etc., etc.

En effet, au nombre des témoignages particuliers que MM. Michel ont produits pour prouver que ces paroles avaient été prononcées par leur illustre père, nous pouvons citer Franck, adjudant-sous-officier aux Invalides, ancien chasseur à pied de la vieille Garde, témoin oculaire de la mort du général Michel; le baron Martenot, qui commandait le bataillon dans lequel l'Empereur se renferma un moment à la fin de la bataille; enfin Bertrand lui-même: mais le digne compagnon d'exil de Napoléon ne se borna pas à donner à sa déclaration la forme d'une lettre; il la consigna, cette déclaration, sur un monument que les fils du général Michel conserveront sans doute éternellement, comme une inappréciable relique: sur une pierre détachée du tombeau de Napoléon, le grand maréchal a écrit ces mots et les a signés de sa main:

« *A la baronne Michel, veuve du général Michel, tué à Waterloo, où il répondit aux sommations de l'ennemi par ces paroles sublimes: LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS!*

« *Pierre du tombeau de Sainte-Hélène.*

« *Signé: BERTRAND.* »



cortége funèbre s'échappait silencieusement de ces champs de carnage, où deux fois des cris de victoire avaient retenti...

L'état-major impérial gagna Jemmapes, où il tenta vainement d'organiser quelques moyens de défense. Les équipages de l'Empereur avaient été pris : une charrette servit à le transporter de Waterloo à Philippeville, où arrivèrent les voitures du maréchal Sult, et Napoléon monta en calèche avec le grand maréchal Bertrand, qui ne devait plus le quitter que pour lui fermer les yeux, à trois mille lieues de la France!...

Ainsi finit la campagne de Belgique, qui, bien que n'ayant duré qu'une semaine, n'en coûta pas moins aux coalisés soixante mille hommes, et à la France quarante mille soldats.

Un an plus tard, le 18 juin 1816, un des *fidèles* de Napoléon lui ayant rappelé, à Sainte-Hélène, que ce jour-là était l'anniversaire de la bataille de Waterloo, ce souvenir produisit sur les traits si mobiles de l'Empereur une impression indéfinissable :

— Journée incompréhensible ! s'écria-t-il avec douleur ; concours de fatalités inouïes !... Grouchy ! Ney ! d'Erlon !... n'y a-t-il eu que du malheur ?... Ah ! pauvre France !...

Et il couvrit son visage de ses deux mains ; mais, après un moment de silence, il reprit :

— Et pourtant, tout ce qui tenait à l'habileté avait été accompli!... Tout n'a manqué que lorsque tout avait réussi! Singulière défaite, ajouta-t-il encore, où, malgré la plus horrible catastrophe, la gloire du vaincu n'a point souffert, où celle du vainqueur n'a pas augmenté!... La mémoire de l'un survivra à sa destruction; la mémoire de l'autre s'ensevelira peut-être dans son triomphe!

COMPOSITION ET FORCE NUMÉRIQUE DE LA GARDE  
EN 1815.

État-major général. . . . .	20
Administration. . . . .	200

INFANTERIE.

Grenadiers . . . . . 5 régiments . .	5,000	
Chasseurs . . . . . 3 régiments . .	5,000	
Tirailleurs . . . . . 6 régiments . .	7,200	
Voltigeurs . . . . . 6 régiments . .	7,200	
	<hr/>	
	20,400	20,400

CAVALERIE.

Grenadiers. . . . . 1 régiment. . .	800	
Chasseurs. . . . . 1 régiment. . .	800	
Dragons . . . . . 1 régiment. . .	800	
Gendarmerie d'élite . .	100	
Cheval-légers lanciers..	1 régiment. . .	800
	<hr/>	
	5,500	5,500

*A reporter.* . . . 25,920

	<i>Report.</i> . . .	23,920	
ARTILLERIE.	$\left\{ \begin{array}{l} 6 \text{ compagn. à pied (vieille Garde),} \\ 4 \text{ comp. à cheval (vieille Garde),} \\ 1 \text{ compagnie d'ouvriers, 1 esca-} \\ \text{dron du train . . . . .} \end{array} \right\}$	4,500	
GÉNIE : 1 état-maj., 1 comp. de sapeurs-mineurs.		230	
TRAIN DES ÉQUIPAGES : 1 escadron. . . . .		200	
	Total. . . .	<u><u>23,870</u></u>	

— — — — —

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DE LA FORCE DE LA GARDE  
PAR ANNÉE.

En 1804. . . . .	9,798 hommes.
1805. . . . .	12,187
1806. . . . .	13,636
1807. . . . .	13,561
1808. . . . .	13,592
1809. . . . .	31,203
1810. . . . .	52,130
1811. . . . .	51,960
1812. . . . .	56,169
1813. . . . .	92,472
1814. . . . .	112,482
1815. . . . .	23,870

## CHAPITRE VI.

### LA GARDE APRÈS WATERLOO.

---

Les brigands de la Loire et le champ d'asile.

Paris est une ville étrange ! Quand les bruits du grand désastre de Waterloo se répandirent dans la capitale , il se fit un revirement d'opinions : on passa de la confiance que l'assemblée du *champ de mai* avait inspirée , à l'abattement ; on ne crut plus ni à la destinée de Napoléon , ni à l'infaillibilité de la Garde impériale sur le champ de bataille : on abandonna l'un , on ne songea plus à l'autre , et on ne s'occupa plus que des Bourbons , qui devaient ramener la paix avec eux. Mais , chose plus étrange encore , lorsque

les ministres s'efforçaient de régulariser les moyens de résister à l'ennemi commun (les étrangers), les députés ne trouvaient que des murmures et des accusations !

Cependant Napoléon avait abdiqué au palais de l'Élysée ; mais il n'avait abdiqué qu'après avoir été insulté, maltraité même par quelques députés que, pour l'honneur de notre pays, nous ne nommerons pas. Contre la force, la résistance eût été inutile. Lucien Bonaparte avait pris une plume, et avait dit en italien à Napoléon :

— Eh bien, frère, satisfais ces messieurs !

La minute écrite par Lucien avait été dictée par l'Empereur, qui, avant de signer l'expédition, avait effacé de sa main les mots : *Acte d'abdication*, pour les remplacer par ceux-ci : *Déclaration au peuple français*. Cette déclaration était ainsi conçue :

« En commençant la guerre pour soutenir  
« l'indépendance nationale, je comptais sur la  
« réunion de tous les efforts, de toutes les vo-  
« lontés et sur le concours de toutes les autorités  
« nationales. J'étais fondé à en espérer le suc-  
« cès, et j'avais bravé toutes les déclarations des  
« puissances contre moi. Les circonstances me  
« paraissant changées, je m'offre en sacrifice à  
« la haine des ennemis de la France... Puissent-  
« ils être sincères, cette fois, dans leurs déclara-

« rations , et n'en avoir voulu réellement qu'à  
« ma personne ! Ma vie politique est terminée ,  
« et je proclame mon fils, sous le titre de Napo-  
« léon II, empereur des Français. Les ministres  
« actuels formeront provisoirement le conseil de  
« gouvernement. L'intérêt que je porte à mon  
« fils m'engage à inviter les chambres à orga-  
« niser sans délai la régence par une loi. Unissez-  
« vous tous pour le salut public et pour rester  
« une nation indépendante. »

Mais qu'était devenue la Garde depuis la fatale journée du 18 juin ?

Les généraux Morand et Colbert étaient parvenus à rallier quelques débris de compagnies à Beaumont. De cette ville , ces débris avaient été dirigés sur Paris , où ils étaient venus occuper différentes positions dans les environs. Là , pour récompenser la Garde de sa conduite héroïque à Mont-Saint-Jean, et la dédommager en quelque sorte des fatigues qu'elle avait éprouvées depuis, on la fit continuellement manœuvrer des plaines de Montrouge à la butte Montmartre, et de Montmartre dans la plaine Saint-Denis, sous le prétexte d'imposer à l'ennemi, qui s'était approché de la capitale.

Une seule affaire , importante pour elle , eut lieu au village des Vertus, et le petit combat qu'elle y eut à soutenir fit le plus grand honneur

à l'adjudant commandant Martin-Laforest. Cet officier supérieur avait reçu l'ordre du maréchal Davoust d'aller prendre le commandement du village des Vertus, près Saint-Denis; une centaine d'hommes de la jeune Garde, sous les ordres du colonel Dorser, occupaient cette position. Il fallut mettre le village en état de siège pour le garantir d'une surprise : l'adjudant commandant Laforest fit donc élever des barricades dans les rues, et prit pour la défense, en cas d'attaque, toutes les dispositions nécessaires. Malgré ces précautions, le 30 juin, à trois heures du matin, les Prussiens, au nombre de trois mille, firent un hourra sur le village, et coupèrent toute retraite aux braves qui s'y étaient retranchés. D'autres hommes que des soldats de la Garde eussent mis bas les armes; mais l'adjudant commandant Martin-Laforest fit battre la charge, s'avança à la tête de cette poignée de héros, et, arrivé à une portée de pistolet des Prussiens, essuya le feu de leur mousqueterie sans riposter, les culbuta à la baïonnette, et pénétra jusque sur la place de l'église : là, il trouva encore moyen de se faire jour à travers les lances des Cosaques qui s'étaient réunis sur ce point, en escaladant, sous la fusillade la plus vive, les barricades qu'il avait fait élever lui-même pour sa défense. Puis, il forma sa petite troupe en carré, traversa la plaine entre

le canal et le village des Vertus, et eut le bonheur, à l'aide d'un feu bien soutenu, de ramener la plus grande partie de ses hommes dans une des redoutes élevées par nous à la Villette.

Le colonel Dorser, commandant de cette petite troupe, fit preuve d'une bravoure admirable : quoique atteint de deux coups de feu, il oublia le danger et ses blessures pour ne songer qu'au salut de ceux qui combattaient sous ses ordres. Dans cette courte mais chaude retraite, apercevant un jeune soldat blessé comme lui au bras, mais qui n'en continuait pas moins de faire feu sur les Prussiens, il l'encouragea de son exemple et de ses paroles, en l'engageant à ne point se démoraliser :

— Ah! mon colonel, répondit tristement le jeune tirailleur, cette fois, ils sont trop!

Tel fut le dernier trait d'héroïsme de la Garde après cette funeste campagne de Belgique. Sans doute on était loin de prévoir qu'une époque viendrait où, le jour anniversaire du grand désastre de Waterloo, le bruit de joyeuses fêtes retentirait à Paris en même temps qu'à Londres...

La reddition de la France tout entière à l'étranger et aux Bourbons devait être la suite inévitable de l'abdication de Napoléon et de la capitulation de Paris. Les royalistes triomphèrent, les patriotes furent atterrés, la Garde fut indignée ;



car, tandis que l'ennemi s'avancait en ravageant le territoire, la commission du gouvernement négociait comme s'il n'eût été question que d'éviter une rupture : on eût dit qu'elle n'était chargée que d'intervenir, par voie de conciliation, entre la France et l'Europe.

En conséquence, dans la nuit du 5 au 4 juillet 1815, les dispositions furent faites pour évacuer les lignes qui protégeaient encore Paris, et les livrer à l'ennemi. Officiers et soldats de la Garde crièrent à la trahison et éclatèrent en menaces ; des bataillons refusèrent d'obéir à l'ordre qui leur était donné d'abandonner leur poste. De vieux grenadiers brisèrent leurs fusils et déchirèrent leurs uniformes ; ils maudissaient les auteurs de la honte imprimée à leurs armes. Quelques-uns de leurs officiers voulurent protester contre la capitulation, et s'opposer à son exécution, en déclarant que le maréchal Davoust avait perdu l'estime de l'armée. S'il fallait subir la loi de l'étranger, du moins, avant de quitter la capitale, les vieux soldats jurèrent-ils de se venger des traitres et d'en faire justice. Effrayés des suites de cette patriotique exaspération, quelques généraux cherchèrent à la calmer. Docile à la voix de Drouot, la Garde impériale tout entière donna bientôt l'exemple de la résignation.

Mais Fouché, pendant ce temps, mit sur pied

la garde nationale ; il évita, autant que possible, de laisser passer la Garde dans Paris, en la faisant diriger en dehors des barrières. Cependant, quelques régiments de ligne refusèrent de partir si on ne leur payait pas leur solde. La commission était sans argent : le banquier Laffitte avança généreusement ce qui était nécessaire pour satisfaire les soldats.

La Garde se mit donc en marche pour se rendre sur la Loire, où d'avance avait été préparé son tombeau. Quand elle eut perdu Paris de vue, quoiqu'elle pressentît sa triste destinée, son attitude devint calme et résignée. La commission, à qui tout faisait ombre, la résignation comme la menace, craignit encore que Napoléon ne vint se mettre à la tête des anciens compagnons de ses triomphes, et expédia un courrier à Rochefort pour hâter son embarquement : « Attendu, disait la dépêche, que son séjour en France compromet la sûreté de l'État et nuit aux négociations. »

Il y avait, dans la capitale, beaucoup de généraux et d'officiers de la Garde que les événements avaient empêchés de se rendre à leur destination : la présence de ces braves déplaisait aux alliés et alarmait ceux qui leur livraient la France. Le ministre de la guerre enjoignit à ces officiers, par un ordre du jour, de suivre le grand

quartier général à Orléans, « sous peine de se voir rayés du tableau, comme ne faisant plus partie de l'armée. » Ceux-ci se résignèrent; mais la désertion, cette plaie incurable des armées, se mit parmi les soldats; la contagion s'étendit du bas en haut, et peu à peu les officiers, oubliant leur ancienne réputation de discipline et d'abnégation, abandonnèrent leur drapeau. Il y avait chez eux une démoralisation, une sorte de dégoût facile à comprendre : la capitulation de Paris<sup>1</sup> résumait, en quelques courtes dispositions, mais clairement exprimées, ce qui les concernait spécialement : « D'abord, suspension d'armes, » y était-il dit. « L'ex-Garde impériale se mettra immédiatement en marche pour se retirer derrière la Loire, où elle sera licenciée<sup>2</sup>. Elle emportera avec elle armes et bagages, et emmènera tout son matériel de campagne. Les blessés pourront rester à Paris jusqu'à nouvel ordre; ils seront sous la protection des généraux anglais et prussiens. Les employés attachés à l'administration militaire de l'ex-Garde, leurs femmes et leurs enfants pourront les suivre. Aucun des chefs de corps, généraux, officiers supérieurs, officiers et sous-officiers

<sup>1</sup> Signée le 5 juillet 1815.

<sup>2</sup> Voir notre chapitre précédent.

« de l'ex-Garde, qui ont combattu contre les  
« puissances alliées dans les journées des 16, 17  
« et 18 juin dernier, ne pourra, à l'avenir et à  
« aucun titre, faire partie de la nouvelle armée  
« qui va être organisée, etc. » Jamais, de mé-  
moire d'historien, armée n'avait été frappée, par  
la politique, d'un coup aussi rude.

En 1814, la Garde avait toujours conservé  
cette espérance d'elle-même qui lui avait fait  
croire qu'elle serait appelée, tôt ou tard, à un  
avenir plus heureux ; mais après Waterloo, après  
l'abdication de son Empereur, après cette ordon-  
nance qui l'anéantissait, la réaction fut si active,  
que ces fiers hommes perdirent tout à fait l'es-  
poir de se relever jamais d'une telle catastrophe.

Avant qu'ils fussent arrivés sur les bords de la  
Loire, les proscriptions commencèrent à attein-  
dre quelques-uns de leurs chefs. Déjà des officiers  
généraux avaient été traduits devant des com-  
missions militaires. La proscription s'étendit en-  
suite et indistinctement dans les rangs inférieurs,  
et quiconque avait fait partie de la Garde impé-  
riale fut frappé directement ou indirectement.  
Le licenciement opéré <sup>1</sup>, tous les officiers de la  
Garde furent désignés par l'épithète de *brigands*

<sup>1</sup> Comme nous l'avons dit dans l'introduction placée en tête  
de cette Histoire.

de la Loire, et ne purent ni se montrer à Paris, ni habiter les localités qui leur avaient été assignées pour résidence par le ministre de la guerre : ils y étaient regardés comme des bêtes fauves, et s'il leur arrivait de manifester le moindre regret du passé, ou de rappeler seulement un souvenir de leur ancienne gloire, on les traînait impitoyablement devant une cour prévôtale, toujours présidée par un ancien émigré. Ce fut alors que la plupart des officiers cherchèrent un refuge chez l'étranger. Les uns allèrent en Turquie, les autres en Grèce, le plus petit nombre en Amérique. Le *Champ d'asile* devint le symbole de l'exil. La gravure du *Soldat laboureur*, d'Horace Vernet, reproduisit avec bonheur le vieux soldat de la Garde impériale, le visage blasonné de cicatrices, la croix sur la poitrine et la bêche à la main, travaillant dans les solitudes du Texas.

Plusieurs de ces proscrits abordèrent dans l'Amérique espagnole, et, modernes condottieri, mirent leur expérience et leur épée au service des provinces insurgées contre la métropole. Ces vieux guerriers vengeaient ainsi les défaites de l'armée française en Castille et en Andalousie, en frappant au cœur la vieille monarchie de Charles-Quint, qu'ils n'avaient pu conquérir.

D'autres fugitifs s'étaient donné rendez-vous aux États-Unis. En juillet 1817, Philadelphie et New-

York voyaient avec surprise dans leurs murs les plus fiers noms de la vieille armée impériale, tels que le maréchal Grouchy, les généraux Clausel, Vandamme, Lefèvre-Desnouettes, Rigaud, le colonel Galabert, et un grand nombre d'officiers supérieurs non moins recommandables par leurs services militaires que par la noblesse de leur caractère; mais un homme dont l'intelligence égalait le courage, un officier général dont le stoïcisme sur le champ de bataille ne le cédait en rien au courage civil, le général Lallemand, en un mot, jugea la situation de tous ses compagnons d'infortune avec une rare sagacité. Il comprit que, s'il ne ralliait pas ces guerriers oisifs, ces caractères aigris par le malheur, le nom français, si honoré sur les rives de l'Ohio et du Mississipi, pourrait bien perdre de sa splendeur. Une pente insensible conduit peu à peu le soldat proscrit, lors même que c'est volontairement, au rôle abject d'aventurier, et le général Lallemand avait à cœur de maintenir la devise de sa croix : *Honneur et patrie!* Il songea donc à l'établissement du *Champ d'asile*.

Le Champ d'asile avait été choisi dans la province du Texas, à vingt lieues au-dessus de l'embouchure de la rivière de la Trinité dans le golfe du Mexique. Ce coin de terre était assez peu favorable au développement d'une colonie : aussi le

Champ d'asile, cette noble pensée, et la mise à exécution de son établissement ne furent-ils jamais qu'imparfaitement connus en France; le peu qu'on en apprit fut travesti, commenté et exagéré outre mesure par l'esprit de parti et par les passions politiques. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le Champ d'asile avait deux buts à atteindre. Le premier, officiel, ostensible, était de rassembler ceux que les arrêts des cours prévôtales du royaume de France avaient forcés de quitter la patrie ingrate, et ceux beaucoup moins nombreux qui, dans un moment d'effervescence, étaient bien aises de jouer, en Amérique, le rôle de proscrits amateurs. Le second but, projet mystérieux et secondé sourdement par le commodore anglais en station dans ces parages, était de créer, au sein même du Mexique, une propagande révolutionnaire, capable de prêter main-forte au parti anglo-libéral, qui voulait démembrer à son profit les riches provinces de l'Amérique et l'héritage de Philippe V. Ainsi, cette astucieuse Angleterre, qui avait prodigué pendant six années ses trésors et ses soldats pour arracher au sceptre de Napoléon la Péninsule ibérique, prétendait se servir des mêmes guerriers qu'elle avait jetés sur ses pontons infects, pour dépouiller l'Espagne, sa fidèle alliée, de ses plus florissantes colonies. La politique anglaise est

tout entière dans cette conduite inqualifiable.

De l'aveu même de quelques officiers qui ont résidé au Texas, il semblerait résulter que la colonie, dès l'origine, se partagea en deux camps, qui rêvèrent les projets les plus opposés. Les uns n'attendaient que le moment favorable pour courir aux armes et se ranger sous les drapeaux de l'insurrection mexicaine, fomentée par les agents anglais. Les autres, plus pénétrés des principes qui les avaient jetés sur cette terre d'exil, ne songeaient à rien moins qu'à aller arracher Napoléon de son rocher de Sainte-Hélène, à l'aide d'un navire fin voilier, qu'ils espéraient se faire donner par le Mexique, une fois qu'ils l'auraient délivré du joug espagnol. Ainsi ces hommes aveugles ne s'apercevaient pas que, dociles instruments de l'ambition britannique, on aurait pour eux quelques égards tant que l'œuvre à laquelle ils devaient s'associer ne serait pas achevée ; mais qu'une fois le Mexique *républicanisé* et arraché des mains de l'Espagne, on briserait les instruments dont on se serait servi, et qu'on ne manquerait pas de les mettre hors d'état d'accomplir la pieuse croisade relative à la délivrance de l'auguste captif de Sainte-Hélène.

Quoi qu'il en soit, le général Lallemand, qui dès 1817 avait communiqué au comte de Surville (Joseph Bonaparte), alors à Philadelphie, son



projet de colonisation, convoqua dans cette ville tous les officiers français dispersés sur le territoire de l'Union, leur expliqua ses intentions, ses moyens d'exécution et ses espérances, et entraîna, par la puissance de sa parole, la presque totalité des officiers subalternes ; mais parmi les officiers généraux, le général Rigaud seul adhéra à l'entreprise, qui avait paru folle aux uns, impraticable aux autres, intempestive à tous.

Un navire fut nolisé ; on le chargea de vivres pour quatre ou cinq cents hommes. Six pièces de canon, six cents fusils, quatre cents sabres, douze milliers de poudre formèrent la cargaison, qui fut achetée des deniers des proscrits. Puis Joseph Bonaparte fit remettre aux officiers de la Garde nécessaires, quelques jours avant le départ, une certaine somme pour que ces infortunés, idolâtres d'une noble cause et d'un grand nom, pussent payer les dettes qu'ils avaient contractées pendant leur séjour à Philadelphie. Le frère de l'Empereur se montra soucieux de l'honneur du nom français, en voulant que le caractère des exilés restât exempt de toute tache et de toute récrimination.

L'expédition partit donc de Philadelphie le 17 décembre 1817, à sept heures du matin, fit voile vers Galveston et aborda le 15 janvier 1818. Les réfugiés y débarquèrent leurs provisions de

bouche et de guerre, et s'y établirent provisoirement en attendant l'arrivée du général Lallemand. Cette île étant dépourvue de tout, et pour ainsi dire un lieu désert, les Français construisirent quelques huttes avec des roseaux et des débris de naufrage épars sur le rivage, et creusèrent un large fossé autour de leur bivac, afin de se garantir des attaques des sauvages anthropophages appelés Karaukavës, et se prémunir contre les dispositions encore ignorées des corsaires qui occupaient un coin de l'île, où ils avaient l'habitude de partager les marchandises qu'ils capturaient en mer.

Le 20 mars 1818 (cette date est remarquable), le général Lallemand, accompagné de soixante émigrés à peu près, parut devant Galveston, venant de la Nouvelle-Orléans. Il retrouva ses compagnons d'armes, quoique déjà éprouvés par de rudes souffrances, impatients et plus résolus, plus persévérants que jamais dans leur entreprise. Un seul homme manqua à l'appel : ce fut le jeune Lapeyre, ancien élève de l'école militaire de Saint-Cyr, qui avait été tué en duel. En duel, grand Dieu !... comme si ce préjugé funeste avait suivi les émigrés pour ajouter un fleuron de plus à leur couronne de martyrs !

Le 24 mars 1818, tous les exilés s'embarquèrent pour le Champ d'asile, sur dix grandes

chaloupes qu'ils achetèrent à un corsaire. Les commencements de l'installation furent pénibles : la colonie eut à se fortifier contre l'invasion des bêtes féroces et des serpents à sonnettes surtout, qui pullulent dans ces contrées ; mais, comme si ce n'eût point été assez de combattre ces ennemis naturels, il fallut aussi que la malheureuse colonie eût à soutenir le choc de circonstances fatales. Les chaloupes, après avoir débarqué les émigrés sur le continent, avaient repris la mer et devaient, en remontant la rivière de la Trinité, transporter les vivres au Champ d'asile : cette flottille erra pendant un mois entier, sans songer que, portant avec elle les ressources les plus précieuses des colons, elle livrait, par ces retards, ces malheurs aux privations les plus cruelles ; enfin elle arriva. Les sauvages Chactas, Cachales et autres, vinrent en grand nombre visiter les colons... La joie, l'espérance, la gaieté même reparurent... La confiance renaissait ; on commença à s'organiser.

Trois cohortes, infanterie, cavalerie, artillerie, furent formées, afin de donner à l'établissement l'organisation militaire qui pouvait seule le maintenir et le faire exister. Des fortifications furent élevées contre les attaques des Espagnols et des Indiens. Les réfugiés furent occupés sans interruption à ces travaux pendant les quatre mois

qu'ils séjournèrent au Texas. Le camp était gardé avec les précautions et la sévérité observées dans les expéditions de l'empire. Les chefs de bataillon et d'escadron n'étaient qu'officiers ; les capitaines n'étaient que lieutenants et sous-lieutenants ; enfin les maréchaux des logis, les sergents et les sergents-majors n'étaient que simples soldats.

Pour tuer un temps qu'on ne pouvait employer plus utilement, faute de direction et de connaissances spéciales, on se remit à la théorie, aux manœuvres et à l'exercice. Du reste, tout le monde mangeait à la gamelle et bivaquait comme en Pologne, à l'exception des généraux, des officiers supérieurs et des femmes, pour lesquels on avait construit des huttes assez commodes et assez vastes. Afin d'écartier les bêtes féroces, on entretenait continuellement le feu d'un énorme bûcher, auprès duquel les conteurs se tenaient habituellement. Les émigrés appelaient les alentours de ce feu le *Palais-Royal* ; et ceux qui y péroraient, les *colibris*. L'esprit français est toujours le même partout et en toutes circonstances. Parfois le général Lallemand venait aussi au *Palais-Royal* narrer ses souvenirs intimes et jetait à tous ces braves, qui s'étaient confiés en son étoile, quelques lambeaux de ses conversations dernières avec Napoléon. Sous l'influence de sa

parole, les réfugiés formaient des plans à perte de vue pour enlever Napoléon de Sainte-Hélène, et l'amener... où?... au Champ d'asile!...

Cependant le gouvernement mexicain, instruit que des Français turbulents s'étaient cantonnés sur une portion de son territoire sans lui en demander l'autorisation, songea à se débarrasser de ces hôtes incommodes, et, pour y parvenir, commença par envoyer un corps de troupe de douze cents baïonnettes, dans l'intention de détruire le Champ d'asile. Ce corps avança rapidement vers le Texas : des Indiens, alliés des Français, vinrent avertir ceux-ci de l'approche de l'ennemi.

La colonie ne comptait pas deux cents hommes, et encore sur ce nombre un tiers était-il en proie aux maladies les plus graves. Nonobstant l'infériorité du nombre, on se prépara à repousser l'ennemi, à combattre et à mourir *à la française*, pour nous servir de l'expression de l'un des exilés. Mais le général espagnol, soit que ses instructions exigeassent qu'il ne prît pas l'initiative de l'attaque, soit qu'elles se bornassent à lui prescrire de former une espèce de cordon sanitaire, se campa lui-même à trois journées du camp français, en laissant aux maladies et au découragement le soin de détruire un établissement qui n'avait rien de sérieux. Le général espagnol avait

bien jugé et n'attendit pas trop longtemps.

Les réfugiés, ne voyant plus rien venir ni d'Europe ni des États-Unis, et commençant à comprendre que les déceptions sans nombre dont ils avaient jusque-là été les victimes provenaient de leur aveuglement et de leur ineptie, se décidèrent enfin à quitter cette terre maudite, et, le 6 août, ils évacuèrent le sol du Texas, sans être inquiétés ni par les Espagnols ni par les Indiens. La retraite se fit en bon ordre, et la petite marine que possédaient les Français les transporta des rives de la Trinité dans l'île de Galveston, qu'ils atteignirent le 12 du même mois et qu'ils occupèrent pour la seconde fois, lorsqu'un horrible événement vint tout à coup mettre le sceau à la misère générale.

Le 10 septembre 1818 une tempête affreuse éclata sur le golfe du Mexique : cette tempête souleva les eaux avec une telle violence, que les flots submergèrent l'île et la couvrirent, dans toute son étendue, de sept à huit pieds d'eau. Les pauvres exilés se crurent perdus; ils se réfugièrent dans deux grandes cabanes solidement construites et peu éloignées du rivage, et là, pendant trois jours et trois nuits, ils luttèrent contre l'élément furieux avec une persévérance inouïe. Leurs vivres, leur poudre, dernier espoir de leur délivrance, tout fut entraîné, englouti par les

eaux. Enfin, après une agonie de deux mois, les exilés reçurent du général Lallemand le triste aveu que tout espoir d'atteindre le but proposé s'était évanoui, et qu'en conséquence il les engageait à abandonner l'île de Galveston et à le rejoindre à la Nouvelle-Orléans.

Le 4 novembre 1818, le même corsaire qui avait vendu la première fois aux Français une embarcation leur céda un petit navire, qui servit à transporter à la Nouvelle-Orléans les plus malades. Après quinze jours d'une laborieuse traversée, ces malades arrivèrent dans la capitale de la Louisiane, où la fièvre jaune faisait alors de grands ravages. A peine débarqués, ils moururent presque tous, saisis par le fléau.

La plupart passèrent de l'île sur le continent mexicain, et, dirigés dans leur marche à travers les forêts du Texas par les sauvages, ils atteignirent les premières habitations de la Louisiane, où ils furent accueillis avec générosité par les Louisianais, qui se rappelèrent leur origine française. Quelques-uns des émigrés payèrent, en faisant l'éducation des enfants de leurs hôtes, l'hospitalité qu'on leur offrait.

Quinze mois après ces déplorables événements, en avril 1820, la souscription recueillie en France pour les exilés du Champ d'asile leur fut distribuée à la Nouvelle-Orléans. Mais les

maladies et des accidens de tout genre avaient considérablement éclairci les rangs de ces braves et crédules colons. Quarante-sept seulement, sur deux cents, répondirent à l'appel : le reste avait été mangé par les sauvages, noyé ou décimé par la fièvre jaune.

Quatre-vingt mille francs furent mis à leur disposition ; mais, toujours généreux, ces hommes voulurent que les individus que de trompeuses promesses avaient attirés à la Nouvelle-Orléans partageassent leurs finances, comme ils étaient venus partager leur exil et leurs travaux. Et aujourd'hui, de tous ces braves qui n'eurent d'autre tort que de se laisser bercer par de folles illusions, c'est à peine s'il en reste quelques-uns pour témoigner, devant leurs contemporains, des souffrances incalculables et des poignantes déceptions dont ils furent les patientes victimes.



## CHAPITRE VII.

### L'ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

#### Revue des morts <sup>1</sup>.

« Le 29 juillet 1856 fut, comme on sait, le jour de l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile ; et le matin de ce jour, la population se

<sup>1</sup> C'est à l'obligeance de notre ami Frédéric Soulié pour nous que les éditeurs de l'*Histoire de la Garde impériale* sont redevables de l'article qu'on va lire, et dont il nous est inutile de faire l'éloge. Seulement, nous dirons que nous n'avons pas cru pouvoir terminer plus heureusement notre livre qu'en sollicitant de l'auteur des *Deux Cadavres*, du *Vicomte de Béziers*, de *Diane de Chivry*, du *Proscrit*, etc., etc., la faveur d'insérer textuellement cet épisode si rempli d'actualité à l'égard de notre œuvre, amenée, de cette façon, aussi laborieusement que dignement à bonne fin.

porta vers les Champs-Élysées. D'abord elle regarda, en courant, cette longue file de colonnes et de guirlandes de verres de couleur qui, le soir, devaient éclairer et border de feu la large avenue qui mène à l'arc de triomphe ; puis, arrivée au but, elle s'arrêta et considéra avec stupéfaction le géant de pierre dépouillé de ses langes de bois.

« Personne, tant qu'il était resté enveloppé de ses échafaudages, ne s'était imaginé la taille du monument ; nul ne s'était figuré sa majesté colossale : aussi l'effet de son apparition parmi nous fut-il merveilleux. A voir l'émotion que son aspect faisait naître dans la foule, tout déserté qu'il était des pompes splendides qu'on lui avait promises, on sentait de quelle force eût battu le cœur de la France si on l'eût conviée à une fête solennelle d'inauguration.

« Découvrir l'arc de triomphe, lorsqu'on ne voulait pas l'inaugurer, fut une étrange faute. Il ne fallait montrer au peuple la hauteur de ses portes que pour lui dire que lui seul était encore assez grand pour y passer sans paraître petit. Mais on humilia la nation devant elle-même en faisant de l'arc de l'Étoile une vaine décoration de théâtre qui manquait d'acteurs à sa taille. Ce dernier rejeton de l'Empire, cet enfant posthume de la gloire de nos pères, n'a pas trouvé

de bras assez forts pour le présenter aux fonts baptismaux de la patrie. Ce fils qu'il nous avait légué, nous l'avons nourri, mais nous ne l'avons pas adopté : il vit, mais c'est un orphelin sans nom.

« Tout cela se disait, tout cela se pensait autour de l'arc de triomphe ; et, quand la nuit fut venue, on regarda en pitié cette double ligne de feu dont on le couronna, comme pour l'essayer, comme si la capitale de la France ne s'était enrichie que d'un large monument posé pour servir de perspective à une avenue, et qui devait être d'un bon effet pour terminer une illumination de verres de couleur.

« Aussi pourrait-on penser que le hasard fut juste en éteignant cette fête de lampions qu'on avait allumés dans les Champs-Élysées. Et, en vérité, qu'on nous pardonne de nous être laissé dominer par cette foi superstitieuse qui courait parmi le peuple, pendant qu'il cherchait la fête de sa gloire, la tête sous la pluie et les pieds dans la boue : il disait que l'ombre de son Empereur s'était levée debout sur son monument, et avait soufflé sur tous ces feux qui n'éclairaient que la promenade publique.

« En effet, le peuple se souvenait si bien que le soleil obéissait à la fortune de Napoléon et de ses armées, qu'il ne doutait pas que, si on eût dit

tout haut à l'orage que ce jour leur était consacré, l'orage n'eût fait comme autrefois et n'eût reculé devant eux.

« Mais nulle voix ne s'est trouvée assez forte pour le dire; et le jour, comme on sait, n'appartient pas aux morts. Dans toutes les croyances où la foi humaine les a mêlés aux choses de la terre, elle ne leur a laissé que la nuit : la nuit aux fantômes sanglants qui se dressent au chevet du lit des coupables; la nuit aux ombres amies qui viennent s'asseoir au pied de notre couche, pour nous consoler; la nuit à Napoléon et à ses armées, pour saluer leur monument et y passer leur silencieuse revue.

« C'est pour cela que la fête, qui n'avait pas eu lieu durant le jour et parmi les vivants, se célébra la nuit et entre les morts.

« Lorsque toutes les lumières éparées dans cette vaste enceinte eurent disparu une à une, la foule se retira triste et mécontente. Le bruit de ses mille pieds, le murmure de ses mille voix s'effaça lentement; puis, quand la solitude fut complète et le silence profond, un bruissement nouveau glissa dans l'air, comme le vol d'un oiseau, et une ombre colossale se posa au sommet de l'arc de triomphe. Autour d'elle voltigeait silencieusement le manteau bleu de Marengo, ce linceul de Sainte-Hélène; elle portait ce chapeau

à forme basse et à large envergure qui, dans l'ombre, semblait un aigle accroupi, avec ses ailes déployées; le front penché en avant, elle laissait tomber ses regards sur la terre, et la fauve clarté qui descendit de ses larges prunelles sembla envelopper le monument comme d'un suaire de feu.

« Alors une voix se fit entendre : elle passa dans le silence comme cette lueur dans les ténèbres, sans s'y mêler.

« — A moi, mon fils ! s'écria-t-elle.

« Et le tombeau du prisonnier de Schœnbrunn s'entr'ouvrit, comme la fosse captive de Sainte-Hélène.

« C'était pour l'ombre du père et du fils deux bans à rompre : celui de la mort et celui de l'exil. Cette nuit, tous deux secouèrent cette double chaîne ; et l'un, parti de Vienne, l'autre de Sainte-Hélène, se rencontrèrent, debout, sur l'arc de triomphe.

« Puis Napoléon tira son épée, et frappa du talon de sa botte le faite du monument :

« — A moi ! mes braves généraux et mes braves soldats ! a-t-il ajouté ; venez montrer à mon fils l'empire que je lui avais fait, et qu'il n'a pas connu !

« Comme à la parole de Dieu le monde sortit du néant, tous ces vieux soldats, à l'ordre de

l'Empereur, sortirent de la tombe, obéissants et empressés.

« — En bataille, mes braves ! en bataille ! dit l'ombre de Napoléon.

« Et tous se rangèrent le long de cette large avenue déserte, à la place de ces colonnes, de ces guirlandes éteintes. Alors Napoléon a levé les yeux, et son regard, plongeant jusqu'à l'extrémité de cette ligne, a éclairé ces six cent mille hommes morts, portant tous au front, non pas le numéro de leur régiment, mais le nom d'une victoire. Ces six cent mille hommes lui présentèrent les armes, et l'Empereur les salua. Puis il reprit encore :

« — Vois-tu, mon fils, voilà l'avenue qui menait autrefois à mon palais des Tuileries. J'y ai passé, vivant, parmi tous ces héros vivants. Écoute et regarde : je vais te les nommer et te les montrer.

« Alors appelant au loin, il dit :

« — A moi, mon fidèle Berthier ! viens commander la manœuvre et faire défiler mes beaux régiments.

« Et Berthier, s'étant placé à la droite de Napoléon, donna le signal du défilé ; les tambours se mirent en tête, les musiques s'accordèrent, les trompettes soufflèrent dans leurs instruments de cuivre, les timbaliers frappèrent leurs caisses,

les chevaux se cabrèrent en hennissant, et tout cet appareil guerrier se mit en mouvement sans que l'oreille humaine entendit ni le bruit de ces pas de géants, ni l'harmonie de ces marches triomphales; car c'était la revue des morts qui commençait, et les vivants en étaient exclus. Enfin les premiers soldats arrivèrent sous l'immense voûte.

« — Regarde, regarde, mon fils, dit Napoléon; voici Desaix, le sultan juste, qui est mort en me donnant une victoire pour gage d'adieu. Voici Kléber, le dur soldat, qui n'a baissé le front que devant moi, le seul à qui j'aie osé confier l'Égypte, et qui me l'eût gardée si le poignard n'eût fait ce que n'avait osé faire le canon, qu'il avait tant de fois bravé en face.

« Kléber et Desaix passèrent, et des milliers de soldats après eux, avec leur uniforme déchiré et le pantalon rayé tricolore. Napoléon continua :

« — Vois-tu celui qui me tend la main? C'est Lannes, mon ami. Salut, mon vaillant soldat; tu portes les drapeaux de Lodi, et tu tiens le sabre d'honneur de Marengo!... Dis à la Garde consulaire que je suis content d'elle!...

« Lannes passa et des milliers de soldats après lui. Napoléon continua :

« — Regarde, mon fils, comme ils passent! Voici Augereau, l'enfant du faubourg Saint-Mar-

ceau, le duc de Castiglione; il porte aussi un drapeau; ce n'est pas, comme ceux de Lannes, un drapeau qu'il a pris à l'ennemi: c'est le sien, à qui il fit traverser le pont d'Arcole; c'est son drapeau: la France le lui a rendu tout criblé de mitraille, ne sachant à qui le confier après lui.

« Augereau passa et des milliers de soldats après lui. Napoléon continua :

« — Celui-là qui vient ensuite, c'est Lefebvre; tu vois tous ces soldats qui marchent à sa suite d'un pas infatigable: c'est ma vieille Garde, ma Garde d'Austerlitz et d'Iéna. Salue ce noble soldat, mon fils; lui seul n'a peut-être légué à ses héritiers que l'or dont j'avais galonné son habit de maréchal. Près de lui, un simple capitaine, Chambure, qui défendit avec tant d'audace la ville que Lefebvre avait prise avec tant de courage.

« Et comme Lefebvre était passé, le jeune Napoléon s'écria :

« — Qu'est-ce cela, mon père? qu'est-ce cela?

« — Ce sont mes braves grenadiers... Oudinot n'est pas à leur tête: Oudinot est enseveli dans la vie plus profondément que nous dans notre tombe.

« — Et ceux-là qui viennent ensemble?

« — Les deux Kellermann, le père et le fils: le seul père qui ait mérité, sans moi, la couronne de due que je lui avais donnée; le seul fils qui ait



mérité, sans moi, de porter la couronne que j'avais donnée à son père.

« Les deux Kellermann passèrent ; et Napoléon ajouta , en montrant du doigt ceux dont il parlait :

« — Là , dans cette voiture , blessé comme il l'était à Wagram , c'est Masséna , à qui j'ordonnais de vaincre et qui était toujours vainqueur. A côté de lui , c'est Rampon , et après Rampon , l'invincible 52<sup>e</sup> demi-brigade , une citadelle d'hommes commandés par le plus brave d'entre eux , le bouclier de mes armées porté par un bras de fer.

« — O mon père ! comme ils passent vite , tout sillonnés de glorieuses blessures... A peine m'en avez-vous nommé un sur cent , de tous ces illustres généraux.

« — C'est que la nuit est courte , mon fils , et que l'heure vole. Pressez vos rangs , mes fiers soldats , que je vous voie tous avant le jour.

« Et l'armée défilait rapidement , sortant de l'ombre , rentrant dans l'ombre ; et à chaque division , à chaque bataillon qui traversait la porte immense , un hurra s'élevait , disant : *Vive l'Empereur !...*

« Ils virent ainsi passer les chasseurs , avec leurs colbacks aux flammes penchées , les escadrons de Polonais hérissés de lances , les hauts

grenadiers sur leurs grands chevaux de bataille et les lourds dragons courant sur les pas de Bessières.

« Puis c'étaient des soldats aux traits basanés par le soleil d'Espagne, vainqueurs à Saragosse, à Lérida, à Badajoz, à Tarragone, à Tudéla, à la Corogne. A leur tête, Pérignon, Suchet, Junot, Moncey, en un mot ceux qui surent combattre sans être guidés par le maître de la victoire. Et comme l'Empereur et son fils les regardaient passer sans cesse, ainsi que les flots d'une mer à qui on a livré une vaste écluse, le jeune Napoléon dit à son père :

« — Et celui-ci, qui porte tant de gloire sur son front modeste et qui pleure en vous tendant les bras, quel est-il, mon père ?

« — C'est mon premier fils, celui-là ; c'est ton frère Eugène Beauharnais, celui qui s'était donné à moi au point de bénir le jour où tu es né, le jour qui lui enlevait une couronne ! Sous ce titre de vice-roi, regarde, il a un cœur de citoyen ; sous cet uniforme si bravement porté, il a l'âme d'un sage ; sous ce dévouement de soldat, il a le cœur et la tendresse d'un fils. Admire-le, enfant, puisque tu n'as pu l'imiter.

« Mais comme Napoléon disait cela, voici un tourbillon de poussière qui s'élève, et son fils s'écrie :

« — Voyez, mon père, voyez ce cheval qui se cabre et qui bondit, ce sabre qui luit comme un éclair, ce panache qui domine la foule comme un drapeau !

« — Ah ! c'est Murat... Le voilà, mon lion à la crinière ondoyante, mon lion qui se battait seul contre des nuées d'ennemis. Doucement, doucement, mon beau soldat ! Pourquoi courir ainsi devant toi ? tu n'as plus six cents lieues de pays à conquérir au galop ; pourquoi parles-tu à tes cavaliers et éperonnes-tu ton cheval ? il n'y a pas d'ennemis derrière cette porte. Ne baisse point ainsi la tête pour passer sous la voûte : si grand que tu sois et que je t'aie fait, je l'ai faite encore plus haute que toi, roi Murat, soldat couronné ! Ne regarde pas d'un œil farouche ton vieil ennemi Davoust ; ne lui montre pas la pointe de ton sabre et ne lui fais pas signe de venir se battre à l'écart. Écoute Belliard, qui te dit qu'un roi ne jette pas son sang à un duel ; et parce que tu gouvernes la mort et que tu la braves à toute heure, ne méprise pas celui qui s'était fait avare du sang de ses soldats.

« — Et quel est celui qui vient après eux, pâle et triste, et laissant pendre le long de sa cuisse le sabre recourbé que son bras ne peut plus soutenir ?

« — C'est Poniatowski, l'enfant sans patrie,

qui avait adopté la patrie la plus brave pour se croire encore dans la sienne ; c'est Poniatowski, l'intrépide Polonais.

« — Et celui qui traîne à sa suite les prisonniers de toutes les batailles ?

« — C'est Rapp, toujours blessé et toujours guéri la veille d'une victoire, qui a arrosé les champs de bataille de plus de sang qu'il n'en faudrait à la vie de dix hommes. Et maintenant, mon fils, incline-toi et fléchis le genou.

« Le jeune Napoléon obéit, et l'Empereur ajouta en lui montrant au loin une ombre qui dominait toutes les autres :

« — Voici Ney. Avant que je lui eusse donné le titre de duc, il s'appelait *l'Infatigable* ; avant que je l'eusse appelé prince, il se nommait *le Brave des braves*.

« Et s'adressant au maréchal, Napoléon continua d'une voix basse :

« — D'où viens-tu, mon brave Ney, ainsi pâle et couvert de sang ? Est-ce de la Moskowa, où tu promenais ta division par le champ de bataille, comme une massue de géant, renversant les corps d'armée à chaque coup que tu frappais ? Reviens-tu de ta longue marche à travers les déserts et la faim ? Ne sois pas ainsi abattu, mon brave Ney ; tu sais bien que je vais à toi, et que j'ai pris mon bâton pour aller te chercher, à pied,

dans la neige. Quoi ! rien ne peut te rendre l'audace de tes jours de combat ? Quelles sont donc, juste ciel ! ces douze blessures que tu n'as pas rapportées de tes nombreuses campagnes ? Ah ! je vois, je vois... les balles des vétérans de mon armée ont percé cette noble et fière poitrine, qu'avaient respectée vingt batailles rangées et soixante combats. Regarde-le, mon fils : il est mort comme un coupable, ce grand guerrier qui était mon ami, et ce n'est pas le seul parmi ceux qui passent qu'on m'a tué ainsi. Vois-tu Labédoyère, mon jeune et brave colonel ? ils l'ont tué ! Vois-tu Brune ? vois-tu Ramel ? vois-tu les frères Faucher ? la dernière goutte de tout le sang qu'ils avaient versé pour la France, c'est la France qui l'a versée ! Mais levez le front, mes braves : l'heure est venue où le supplice vous est compté comme une victoire ; levez le front, et lisez ici vos noms que je consacre à l'immortalité.

« Et Napoléon ayant baissé son épée jusque sous la voûte, l'éclair de gloire qui en jaillit fit lire à tous les héros leurs noms gravés dans la pierre, et plus profondément encore gravés dans l'histoire ; et les morts virent ainsi ce que n'avaient point vu les vivants.

« Puis le jour est venu, et avec les ombres du ciel se sont enfuies les ombres de la tombe ; et la

sentinelle qui veillait à la porte de l'Arc a raconté comment, durant toute la nuit, le vent avait gémi, avec de longs sifflements, à travers les feuillages des Champs-Élysées et sous les voûtes de l'arc de triomphe de l'Étoile. »

## CONCLUSION.

---

### NAPOLÉON AUX INVALIDES.

La mort est la grande justicière du monde ; sur la tombe viennent s'éteindre les préventions, les antipathies et les haines de toute espèce. Du moment où le cercueil s'est refermé sur un personnage politique, la calomnie, les accusations l'abandonnent sans retour, et la vérité, cette fille du ciel, vient s'asseoir, comme une sentinelle vigilante, sur les degrés de son tombeau pour défendre la mémoire du citoyen ou du monarque qui, pendant sa vie, a été en butte aux flèches empoisonnées du fanatisme politique ou de

l'impopularité souvent aveugle et toujours frémissante !

Les nations elles-mêmes, comme les individus, se sentent désarmées en présence d'une tombe. Le gouvernement anglais, non content d'avoir violé envers l'Empereur captif toutes les lois divines et humaines, s'acharna, durant six années entières, à torturer le grand homme sur le rocher de Sainte-Hélène : il ne lui épargna ni le sceptre de roseau, ni le breuvage d'absinthe, ni la couronne d'épines qui était venue remplacer, sur son large front, le double diadème de Charlemagne et des rois lombards ; il épuisa tout : douleurs physiques, douleurs morales, opprobres et humiliations. Eh bien ! cette Angleterre qui se vengeait ainsi de ses déceptions commerciales, cette Angleterre qui avait attaché le vautour de Prométhée aux flancs de ce géant qui était la France incarnée, cette Angleterre envieuse, irritable et jalouse comme une courtisane à laquelle on veut arracher la ceinture d'or qui voile ses turpitudes ; cette Angleterre, disons-nous, s'inclina devant son martyr, dès l'instant où, mort et revêtu de ses habits de bataille, elle le fit sortir de son palais de bois de Longwood pour prendre possession de son sépulcre de granit. Elle se surprit, en contemplant le Titan qui avait succombé à la pesanteur de ses chaînes, à se repentir de son im-



placable vengeance ; et, lorsqu'elle jeta un regard craintif sur le rocher de Sainte-Hélène, l'échafaud de Charles I<sup>er</sup> lui parut moins horrible. Stuart n'avait eu qu'une agonie de six jours : le César de la France avait subi une agonie de six ans ! Stuart avait été abreuvé des insultes d'une soldatesque fanatique : Napoléon avait constamment souffert les insultes d'un geôlier que l'impartiale histoire stigmatisera d'un mépris éternel<sup>1</sup> !

L'Angleterre rougit donc des froides persécutions qu'elle avait fait exercer contre un héros trahi par la fortune ; et, pour effacer jusqu'au moindre vestige de ses rancunes, elle consentit à rendre à la France son empereur mort !

On se rappelle encore l'enthousiasme avec lequel la nation tout entière salua le retour des cendres de Napoléon. A l'aspect de ces dépouilles vénérées, le peuple et l'armée oublièrent à quel prix ces cendres augustes nous étaient rendues.

Ces tardives funérailles furent célébrées avec une magnificence digne du héros mort et du peuple vivant. La France, comme au temps des

<sup>1</sup> Il est en Angleterre, nous le savons, un parti qui professe pour notre pays, la mémoire de Napoléon et de sa vieille armée, une estime sincère et d'honorables sympathies. Ce parti-là ne saurait être compris dans nos légitimes réeriminations, qui, en bonne justice, ne peuvent guère s'adresser qu'au gouvernement du pays à cette époque.

monarques carlovingiens , assistait, par ses représentants , à l'apothéose du grand homme qui avait régné sur elle pendant quinze ans. Les drapeaux de notre jeune armée conduisaient ce grand deuil national, et semblaient recevoir une consécration nouvelle en mêlant les lauriers africains aux palmes d'Aboukir, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, de la Moskowa, de Lutzen, de Montmirail et de Waterloo. Dans ce cortège, étincelant des trophées du passé et des trophées du présent, le peuple remarquait avec attendrissement un groupe de soldats peu nombreux et courbés sous le poids de l'âge et des fatigues de la guerre : ces hommes, vêtus des anciens uniformes de l'Empire, étaient à eux seuls un poème héroïque ; c'étaient les débris de la vieille Garde impériale. En marchant derrière le cercueil de leur empereur, ces invincibles rappelaient ces centurions romains qui accompagnaient jusqu'au mont Janicule le cadavre de César.

A l'aspect de ces débris mutilés de nos phalanges si longtemps victorieuses, à la vue de ces glorieux habits encore imprégnés des glaces de la Bérésina et de la poudre de Mont-Saint-Jean, le peuple s'inclina !... Chacun de ces braves lui représentait une victoire, car sur ces étoiles d'honneur qui scintillaient sur leurs poitrines, tant de

fois labourées par la mitraille et le fer de l'ennemi, on pouvait lire cette sublime devise de Napoléon : *Honneur et patrie!*

Non, jamais les obsèques d'un monarque n'avaient été plus éclatantes, plus entourées de ce qui rend sacré ces funèbres cérémonies : les regrets et les bénédictions. Pour se faire une idée de la gravité solennelle de ces funérailles, pour en faire passer le récit à la postérité, il faudrait rassembler les traits épars des funérailles de Trajan, de Marc-Aurèle et de Constantin, unies à celles de Charlemagne, de Louis XII, de du Guesclin et de Turenne. La France reconnaissante, dans ce jour mémorable, paya en effet au héros mort les hommages dus au conquérant, au législateur, en un mot, au grand homme qui sut poser des digues au torrent révolutionnaire, en relevant de la pointe de son épée les autels du vrai Dieu et le trône de Louis XIV.

A ce cercueil si chargé de souvenirs, à ce cadavre auguste, il fallait un sépulcre digne de lui et de la France; on l'avait trouvé : ce fut au milieu de ses braves compagnons de gloire, de ces soldats échappés à la faux des batailles, que la nation décerna une sépulture éternelle à Napoléon. Ce fut aux *Invalides*, dans ce palais somptueux élevé par la munificence du grand roi à la vaillance mutilée ou refroidie par l'âge,

que le cercueil de l'Empereur fut déposé, comme dans un sanctuaire où nulle main sacrilège ne saurait troubler son dernier sommeil. La nuit de l'éternité doit être aussi calme pour Napoléon que le fut pour lui la nuit d'Austerlitz. Ici, comme là-bas, il ne pourra plus être distrait que par l'ombre de ses lieutenants, au milieu desquels il se présentera aux derniers jours du monde devant le tribunal de Dieu.

Si l'âme, séparée du corps, peut abandonner le séjour céleste pour planer quelquefois sur la terre, avec quelle joie Napoléon se sera-t-il vu entouré de ce peuple français qu'il aimait avec tant d'amour! avec quel bonheur aura-t-il contemplé la demeure splendide qu'on lui a assignée, selon ce dernier vœu exprimé à Sainte-Hélène : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple que j'ai tant aimé! »

La coupole d'or du monument de Louis XIV couvre cette noble sépulture! Des soldats français la garderont jusqu'à ce que la France soit effacée par le temps de la surface du globe! Les arts de la patrie viendront consacrer à l'envi cette chapelle Saint-Jérôme, où le cercueil de Napoléon, débarrassé des chaînes britanniques, a été descendu libre, et par des mains françaises, au tonnerre de cent pièces de canon.

Oui sans doute, à la voix de ce bronze, aux accents de ce peuple, de cette vieille et jeune armée en proie à une fièvre patriotique, le grand capitaine aura frémi dans son linceul ; sa main se sera portée instinctivement sur la garde de son épée, et, en voyant ses vieux braves se grouper encore autour de son cénotaphe, sa bouche aura pu encore articuler ces mots magiques qu'il prononçait après toutes les grandes journées de la France : « Soldats ! je suis content de vous ! »

Et vous, nobles débris de nos guerres de la République et de l'Empire ; soldats de Jemmapes, de Valmy, des Pyramides, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, de la Moskowa et de Waterloo ; vous, fiers soldats de la Garde impériale, dites-nous quelle sainte extase s'est emparée de votre âme quand vous avez vu descendre du char funèbre le corps du héros pour lequel vous aviez versé tant de sang sur tous les champs de bataille de l'Afrique et de l'Europe ? Dites-nous quel noble orgueil vous a saisis au cœur lorsque vous avez appris que les cendres de votre Empereur bien-aimé dormiraient désormais sous le même abri que vous, pendant la durée des siècles, et que, seuls, vous seriez les gardiens de ce trésor national, de ce paladium de la gloire et de la grandeur de la France !

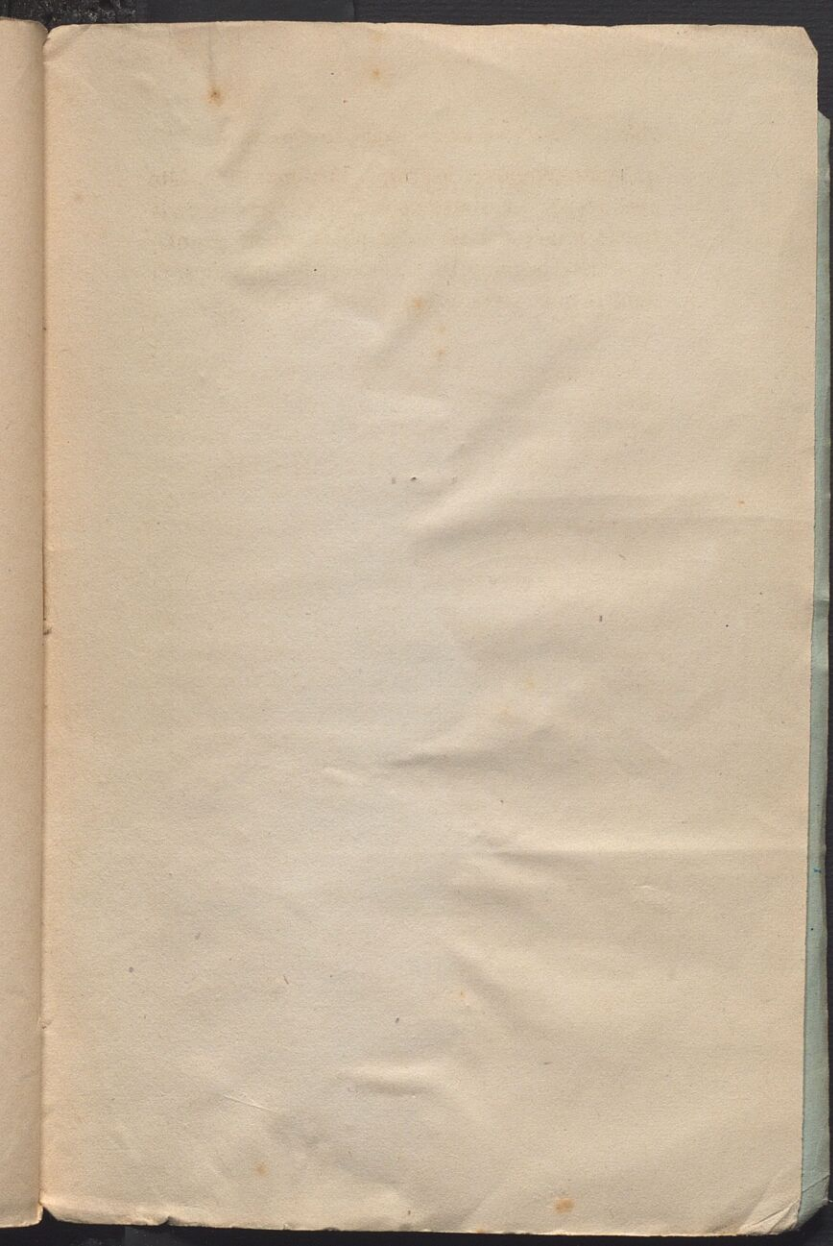
Saint-Denis à Louis XIV, à du Guesclin, à Bayard ! A l'hôtel des Invalides, dans la chapelle Saint-Jérôme, Napoléon et tous les fameux capitaines, dont les toiles vivantes forment, avec les drapeaux suspendus aux voûtes, le plus précieux ornement.

La chapelle Saint-Jérôme est devenue aujourd'hui la Mecque des braves. Sur son parvis de marbre, à toutes les heures du jour, viennent errer pieusement les hôtes du temple sacré : à les voir ainsi marcher timidement, on croirait que ce sont de respectueux enfants qui craignent de réveiller leur père endormi. Deux soldats mutilés, armés d'une lance, veillent la nuit sur le monument funéraire, devant lequel brûle toujours une lampe dont les clartés mystérieuses font jaillir, des veines du marbre et des vitraux, nous ne savons quelles teintes merveilleuses qui invitent à la prière et à la méditation.

Souvent aussi, sur les degrés du tombeau, on voit un vieillard se prosterner et prier : c'est un ancien grenadier de la Garde impériale qui vient redire à son Empereur que les soldats de la France d'aujourd'hui sont dignes de leurs aînés, et que les blessés de Saint-Jean-d'Acre et de Mont-Saint-Jean ont adopté les blessés de Mostaganem et d'Isly. Un jour viendra où les nations de l'Europe, rendues au sentiment d'équité

qu'amène toujours le temps, inclineront la tête avec respect au souvenir seul des vétérans de la Garde impériale, de cette phalange de géants, impérissable dans la mémoire des hommes, et dont le nom vivra autant que le monde !

FIN.





## Publications nouvelles.

- UNE INSTRUCTION CRIMINELLE, par *H. de Balzac*. Un vol. in-18.
- AVENTURES DE QUATRE FEMMES ET D'UN PERROQUET, par *Alex. Dumas fils*. 4 vol. in-18.
- UNE CONSPIRATION AU LOUVRE, par *Mery*. Un v. in-18.
- MADELEINE, par *Jules Sandeau*. Un vol. in-18.
- LA PRINCESSE DE CONTI, par *M<sup>me</sup> la comtesse Dash*. 2 vol. in-18.
- LE GENTILHOMME CAMPAGNARD, par *Ch. de Bernard*. 5 vol. in-18.
- LA COURSE AUX AMOURS, par *Henry de Kock*. 5 vol. in-18.
- LE 19 MARS, par *Ch. Dickens*. 5 vol. in-18.
- HYGIÈNE DE LA BEAUTÉ, résumé de tous les moyens hygiéniques propres à conserver, à développer la beauté du corps et à remédier aux imperfections naturelles ou acquises, suivie de l'HYGIÈNE CONJUGALE, par *A. Debay*. Un vol. in-18.
- LE PAUVRE DIABLE, par *H. de Balzac*. 2 vol. in-18.
- LES PETITES MISÈRES, par *H. de Balzac*. Un vol. in-18.
- LE SECRET DU CONDOLE, par *Alex. Dumas fils*. 1 vol. in-18.
- LE PASTEUR D'HOMMES, par *Alex. Dumas fils*. 1 vol. in-18.
- LE DERNIER COLONEL, par *Alex. Dumas fils*. 1 vol. in-18.
- LES DEUX DIANE, par *Alex. Dumas fils*. 1 vol. in-18.

MUSEO DEL  
DONAZIONE DO